

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7449 Lundi 22 septembre 2025

www.cmf.tn

30ème année

ISSN 0330 - 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST - SODINO SICAR

10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST - SODINO SICAR

1

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN FCC

FCC BIAT- CREDIMMO 1

13

FCC BIAT- CREDIMMO 2

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE CARTE VIE
- LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES LLOYD TUNISIEN

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST - SODINO SICAR

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST - SODINO SICAR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

- ENNAKL AUTOMOBILES (SELON IFRS)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

- ENNAKL AUTOMOBILES (SELON IFRS)

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيقة إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الالكتروني https://jibaya.tn ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

2025 - AC - 041

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et accessible à compter du 1er juillet 2025.

Cette application est disponible via le lien https://jibaya.tn, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

2025 – AC - 041

هيئة السوق المالية بلاغ مختصر بلاغ مختصر بلاغ مختصر حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ 18 جوان 2025 في حق: حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق الماليّة في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيّد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيّد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذّر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أفريل 2025 للحضور يوم 23 أفريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرّخة في 22 أفريل 2025 تفيد أنّ السيّد حافظ السبع يتمتّع براحة مرضية لمدّة أربعة أيام؛
- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أفريل 2025 للحضور يوم 28 أفريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أفريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أفريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أفريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيّد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أفريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيّد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استنادًا إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه.

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للإستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أفريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقا لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للإستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 والحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للإستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلّق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تمّ تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و6 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلّق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلّح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وبإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 المناذ 2478 لسنة 1999 سالفي الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:

- التوقيف النهائي والكلي للسيّد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

2025 - AC - 030

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقا للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصًا على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

2025 – AC - 027

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC - 027

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة التنمية والإستثمار للشمال الغربي المقر الاجتماعي: شارع الطيب المهيري بناية شركة المعارض بسليانة 6100 سليانة

إنّ السّادة المساهمين في شركة التنمية والاستثمار للشمال الغربي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الاربعاء 24 سبتمبر 2025 على الساعة العاشرة صباحا بنزل نوفوتال تونس، الكائن بعد د 44 ، شارع محمد الخامس ، 1002 ، تونس، للنظر في جدول الأعمال التالي

- 1. المصادقة على تأخير انعقاد هذه الجلسة.
- 2. تلاوة تقريري مجلس الإدارة المنفرد والمجمع حول نشاط الشركة لسنة 2024.
 - تلاوة تقريري مراقب الحسابات المنفردة والمجمعة لسنة 2024.
- 4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المنفرد و على القوائم المالية المنفردة لسنة 2024.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المجمع و على القوائم المالية المجمعة لسنة 2024.
 - ابراء ذمة أعضاء مجلس إدارة الشركة.
 - **7.** تخصيص النتائج لسنة 2024.

.6

- تجدید عضویة بعض أعضاء مجلس إدارة الشركة.
 - 9. التفويض للقيام بالإجر اءات الشكلية

2025 – AS - 1160

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

اللائحـة السادسة:

حساب النتائج المؤجلة.

شركة التنمية والاستثمار للشمال الغربي المقر الاجتماعي: شارع الطيب المهيري بناية شركة المعارض بسليانة 6100 سليانة مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم 24 سبتمبر 2025. اللائحة الأولى: ان الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على التأخير المسجل في انعقاد الجلسة بتاريخوالذي ليس له تأثير على السير العادي لنشاط الشركة ومصالحها، توافق على انعقاد الجلسة بهذا التاريخ. وتمت المصادقة على هذه اللائحة اللائحة الثانبة: بعد فحص القوائم المالية المنفردة وبعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة المنفرد والمصادقة عليه وللتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على القوائم المالية المنفردة لسنة 2024. وتمت المصادقة على هذه اللائحة اللائحة الثالثة: بعد الاستماع للتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على العمليات المعنية بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتمت المصادقة على هذه اللائحة اللائحة الرابعة: بعد فحص القوائم المالية المجمعة وبعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة المجمع والمصادقة عليه ولتقرير مراقب الحسابات على القوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة الماليّة 2024، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة كما وقع تقديمها ـ وتمت المصادقة على هذه اللائحة اللائحة الخامسة: تصادق الجلسة العامة العادية على الإبراء التام لذمة أعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2024. وتمت المصادقة على هذه اللائحة ..

تصــادق الجلسة العامة العادية على تبويب النتيجة الصافية للسنة المالية 2024 والبالغة 154.266 دينارا على

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

Page -12-
اللائحة السابعة: وفقًا لأحكام الفصلين 192 و 209 من مجلة الشركات التجارية، أبلغ أعضاء مجلس الإدارة (بمن فيهم رئيس مجلس الإدارة) رئيس مجلس الإدارة بقائمة الشركات التي عُيّنوا فيها مديرين أو أعضاء مجلس إدارة أو مجلس الإشراف.
تُقرّ الجمعية العامة قوائم المناصب التي يشغلها أعضاء مجلس الإدارة والممثلون الدائمون لأعضاء مجلس الإدارة.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة
اللائحة الثامنة: تصـــــادق الجاسة العادية على تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الادارة بعنوان سنة 2024 بقيمة سنوية قدر ها 937,500 دينارا خام لكل عضو وذلك بالنسبة لكل حضور اجتماع مجلس ادارة.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة
اللائحة التاسعة: تصادق الجلسة العادية على تجديد عضوية كل من البنك التونسي السعودي ممثلا من طرف السيدة فرح بده، بنك الإسكان ممثلا من طرف السيد كريم بن مبارك، شركة فاينكورب ممثلة من طرف السيدة عايدة الأندلسي والسيد رضا بوعجينة لمدة ثلاث (3) سنوات تخص السنوات المالية 2025 و2026 و2027 وتنتهي مهامهم جميعا بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في الحسابات المالية لسنة 2027.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة
اللائحة العاشرة: تخول كل الصلاحيات لرئيس مجلس الإدارة أو من ينوبه للقيام بكل إيداع ونشر عند الاقتضاء.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة
2025 – AS - 1161

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN FCC

FCC BIAT- CREDIMMO 1

Fonds Commun de Créances en état de liquidation Agrément du CMF n° 05-2006 du 10 Mars 2006 Agrément du CMF de la liquidation n°61-2024 du 12 novembre 2024 **Adresse :** 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis

La société de gestion Tunisie Titrisation, gestionnaire de FCC BIAT- CREDIMMO 1, porte à la connaissance du porteur de la Part Résiduelle et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que le boni de la liquidation brut a été valorisée à 2 246 524,451 dinars.

Le montant du boni de la liquidation net revenant au porteur de la Part Résiduelle, calculé au terme de la liquidation du fonds, s'élève à 1 797 219,561 dinars et sera versé par virement bancaire le 29 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition du porteur de la Part Résiduelle de FCC BIAT- CREDIMMO 1 auprès de Tunisie Titrisation sise à 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

2025 – AS - 1162

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN FCC

FCC BIAT- CREDIMMO 2

Fonds Commun de Créances en état de liquidation Agrément du CMF n° 03-2007 du 04 Avril 2007 Agrément du CMF de la liquidation n°62-2024 du 12 novembre 2024 **Adresse :** 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis

La société de gestion Tunisie Titrisation, gestionnaire de FCC BIAT- CREDIMMO 2, porte à la connaissance du porteur de la Part Résiduelle et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que le boni de la liquidation brut a été valorisée à 873 963,922 dinars.

Le montant du boni de la liquidation net revenant au porteur de la Part Résiduelle, calculé au terme de la liquidation du fonds, s'élève à 699 171,137 dinars et sera versé par virement bancaire le 29 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition du porteur de la Part Résiduelle de FCC BIAT- CREDIMMO 2 auprès de Tunisie Titrisation sise à 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

2025 – AS - 1163

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VI				
		CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES									
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	129,238	129				
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	180,925	181				
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	149,121	149				
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	162,891	162				
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	154,153	15				
6 FIDELITY SICAV PLUS	MACSA	27/09/18	152,977	160,537	16				
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	146,399	14				
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	60,076	(
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,347	4				
0 POSTEOBLIGATAIRESICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	150,665	15				
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	132,031	13				
2 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	131,732	13				
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV 14 SICAV CAPITALISATION PLUS	AUTO GEREE SBT	07/05/07 04/12/24	108,189 100,604	113,620 105,465	11				
14 SICAV CAPITALISATION PLUS 15 AFC AMANEIT SICAV	AFC	04/12/24	100,604	105,465	10				
6 ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	-	100,477	10				
		ES - VL QUOTIDIENNE		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	23,100	1				
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	160,424	10				
9 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,549	1:				
0 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,610	1				
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	223,260	22				
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 23 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT ATTIJARI GESTION	18/12/15 23/08/21	120,228 125,088	125,199 130,962	13				
4 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,278	1.				
25 FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23	110,791	116,381	11				
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	111,560	11				
	FCP OBLIGATAIRE,	S - VL HEBDOMADAIRE							
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,468					
	SICA	MIXTES							
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	83,134	{				
9 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	172,961	17				
0 SICAV OPPORTUNITY 01 AMEN ALLIANCE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137 131,813	131,437 137,314	13 13				
1 ANIEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST FCP MIXTES .	17/02/20 VL QUOTIDIENNE	131,813	157,514	1,				
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	190,533	19				
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	693,664	69				
4 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	153,661	1:				
5 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	215,541	2				
6 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	134,400	13				
7 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	183,663	18				
8 MCP CEA FUND 9 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14 30/12/14	191,263 174,699	216,439 197,547	21				
19 MCP EQUITY FUND 10 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	34,404	19				
11 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	115,274	11				
2 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,330					
3 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,456					
4 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	107,160	10				
		'L HEBDOMADAIRE							
5 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 898,354	2 93				
6 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09 23/01/06	266,280	329,962	33				
17 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE 8 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI UFI	23/01/06	3,507 3,104	3,996 3,451					
9 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	56,214					
0 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,560					
1 FCP HAYEIT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,548					
2 FCP HAYEIT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,622					
3 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MACSA	19/05/17	17,980	20,278					
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR 55 FCP ILBOURSA CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT MAC SA	06/11/17 21/06/21	13,154 18,288	16,208 20,965	1				
55 FCP ILBOURSA CEA 56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	18,288 5 750,273	6 368,204	6 44				
VI. O. TIEBOIO SIMILIII BUAU	•	ACTIONS	3 130,213	0 200,204	0 4				
7 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	131,636	13				
			103,131	101,000	10				
	FCP ACTIONS -	VL HEBDOMADAIRE							

Dénomination	Costianne	Date		dividende	VI on 21/12/2024	VI antánia	Dennik 17
Dénomination	Gestionnaire	d'ouverture	Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VI
	OPCVM DE	DISTRIBUTION	parement				
	SICAV OF	LIGATAIRES					
59 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,578	113
60 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,875	100
61 AMEN TRESOR SICAV 62 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	10/05/06 01/11/00	22/05/25 19/05/25	7,498 6,241	109,949 107,369	107,617 105,107	107
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,512	111
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,796	100
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	103,352	10
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	108,395	10
57 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MACSA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,892	10
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,944	10
9 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	106,082	10
0 SICAV BH OBLIGATAIRE 1 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	BH INVEST MAXULA BOURSE	10/11/97 05/06/08	30/05/25 29/05/25	7,282 5,307	106,862 110,373	104,808 109,224	10
2 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,639	10
3 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,820	10
4 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,830	10
5 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	104,072	10
	FCP OBLIGATAIR						
6 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08		5,662	115,670	115,344	11
7 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	107,031	10
8 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 9 FCP SMART CASH	STB FINANCE SMART ASSET MANAGEMENT	20/01/15	30/05/25 26/03/25	5,640 6,916	112,925 108,590	111,338 106,991	11
0 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	26/03/25	79.601	1 083,461	1 051,001	1 05
1 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 617,314	10 62
2 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	105,518	10
	FCP OBLIGATAIRE	- VL HEBDOMA	DAIRE				
3 FCP HELION SEPTIM*	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liqui
4 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	106,793	10
5 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	101,256	10
		MIXTES					
6 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	75,149	7
7 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	152,423	15
8 SICAV SECURITY 9 SICAV CROISSANCE	UNION CAPITAL SBT	26/07/99 27/11/00	30/05/25 14/03/25	0,817 17,798	17,981 347,731	18,030 384,017	1
0 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 861,232	2 86
1 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,548	2 00
22 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,622	5
3 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,743	11
	FCP MIXTES -	VL QUOTIDIENN	E			-	
4 FCP IRADEIT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liqui
5 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,295	2
6 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,319	2
7 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,472	1
8 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	107,568	10
9 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	95,332	ç
0 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	100,535	10
1 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	120,953	12
2 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	120,877	12
3 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0.228	12,287	14,839	1
4 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	122,037	12
5 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07		1,500	84,284	98,513	9
	FCP MIXTES - V			* * * *	, -	× - 10:	
6 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	118,444	11
7 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	136,759	13
8 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	187,662	18
9 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	180,476	18
0 MAC CROISSANCE FCP	MACSA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	233,020	23
1 MAC EQUILIBRE FCP 2 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA MAC SA	15/11/05 15/11/05	26/05/25 26/05/25	5,027 6,909	202,935 199,122	211,667 208,034	21
2 MAC EPARGNANT FCP 3 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	208,034 34,495	20
4 MAC HORIZON 2032 FCP	MACSA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 303,686	12 53
5 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	123,201	12 33
6 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 250,188	6 33
7 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,746	1
8 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	192,507	19
9 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 061,165	14 29
0 FCP GAT PERFORMANCE 1 FCP JASMINS 2033	GAT INVESTISSEMENT MAXULA BOURSE	29/04/22 13/03/23	21/05/25 28/04/25	450,839 752,405	11 297,464	12 492,395	12 63 11 40
1 FCP JASMINS 2033 2 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	10 843,923 11 344,005	11 338,795 12 169,466	11 40
3 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 511,081	11 50
4 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,923	11 30
5 MAC FCP DYNAMIQUE	MACSA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	124,960	12
6 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	111,705	11
	FCP ACTIONS	VL QUOTIDIEN!	VE.				
7 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15		6,064	129,208	132,334	13
/ FCF INNOVATION							_
/ FCF INNOVATION	FCP ACTIONS - 1	<u>'L HEBDOMADA</u>	IRE				
28 FCP SMART TRACKER FUND	FCP ACTIONS - SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 289,007	1 31

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email: cmf@cmf.tn Le Président du Collège Délégué M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Marché Principal		
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54. Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi — Centre Urbain Nord — 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS- Centre Urbain Nord, International City center, Tour des	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER - 51.Société NEW BODY LINE	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 410 416 73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour -Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis	
68. TUNINVEST SICAR	Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
II SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE		
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1 Advago SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 779 555
1.Adwya SA	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour,	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance" 24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
"COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen	36 409 221
28.Electrostar	2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

Seption Page			
15 GAT Vie	29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
22 Genérale Industrielle de Filtmaton - CIF - Km 3S, GPT- 8030 Grambalia - 72 258 844 23 Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
St. Groupe des Assurances de Tunisie 'GAT' 92-84, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 31 350 000	31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
A. Linternational Tourism Investment 'ITI SICAF' 7,1 236 701	32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
24. International Tourism Investment TTI SICAF* Turis Tu	33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	,	31 350 000
Sel. Les Ateliers Mécaniques du Sahel 'AMS' Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE- 73 231 111	34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	71 235 701
37.Loan and investment Co Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis Magase Rue des Entreprenous, Z.I. Charguia 2, 38.Maghreb International Publicité « MIP » 39. North Africa International Bank « NAIB » Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim « 1002 7/1 950 800 40. Patim Beach Palace Jerba 40. Patim Beach Palace Jerba 41. Plaza SICAF Rue 8610 - 2.1 - 2035 CHARGUIA. 71. 797 433 82. QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA. 42. QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA. 43. Safety Distribution Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana 71. 810 750 84. Safety Distribution Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana 71. 810 750 85. Souété Africaine Distribution Autocar – ADA* 47. Souété des Aphilabites de Boissons et Confiseries. * SOBOCO* 80. Souété Al Jaziria de Transport & Gronfiseries. * SOBOCO* 81. Souété des Aphilabites de Boissons et Confiseries. * SOBOCO * 82. Souété Al Majed Investissement SA 83. Souété de Metal Z.I. Ariana BP 303 - 1090 TUNIS- 83. Souété de I Al Majed Investissement SA 83. Souété de I Al Majed Investissement SA 84. Souété de I Al Majed Investissement SA 85. Souété de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 86. Souété de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 87. Souété de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 87. Souété de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 87. Souété de Développement de d'Investissement du Nord-Ouest 87. Souété de Développement de d'Investissement du Nord-Ouest 88. Souété de Développement de d'Investissement du Nord-Ouest 88. Souété de Développement de d'Investissement du Nord-Ouest 89. Souété de Déve	35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2, 8P 2035, Tunis. 31 327 317, 38, Morth Africa International Bank -NAIB - Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002	36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
38 Magnete International Publicité MIP 9 8 P. 2036, Turis.	37.Loan and Investment Co		71 790 255
29. North Africa International Bank - NAIB - Turis	38.Maghreb International Publicité « MIP »	BP 2035, Tunis.	31 327 317
4.0 Part Beach Palace Jetha	39. North Africa International Bank -NAIB -	Tunis	71 950 800
## 42.QATAR NATIONAL BANK —TUNISIA— ## 320-1080 TUNIS— ## 320-1080 TUN	40. Palm Beach Palace Jerba	· ·	75 653 621
42_CATAR NATIONAL BANK - TUNISIA- 43_Safety Distribution Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana 71 810 750 44_SERVICOM 45_Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-Centre Carthage International Carthage Societé Agustra Des Cartre d'amination et de Loisir Ajazira-Plage Sidi Deput La Marsa Carthage Médical-Centre Carthage International Carthage Médical-Centre Carthage International Carthage Médical-Centre Carthage International Carthage Societé Al Majed Investissement Sa Trust-Elifacana Sa Avenue BirChallouf-8000 Nabeul-Trust-Sisoe de Tolifica de Développement Economique de Kasserine 'SODEK' Assertional Carthage Médical-Centre Carthage Medical-Centre Carthage Médical-Centre Carthage Medical-Centre Carthage Medica	41. Plaza SICAF		71 797 433
44 SERVICOM 45 Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical- Médical- Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir- 73 524 000 46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- 47. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- 47. Société des Aghiabites de Boissons et Confiseries * SOBOCO ** Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- Cité Jugurha Bioc A, App n°4, 2°°° étage Sidi Daoud La Marsa Centre d'animation et de Loisir Aljazira - Plage Sidi Ag. Société AJ Majed Investissement SA Centre d'animation et de Loisir Aljazira - Plage Sidi Mahrez Djerba- 75 657 300 71 196 950 51. Société AJ Majed Investissement SA Linis- Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul El Karana - El Karana - Siège de l'Office de Développement de Centre Cestre d'animation et de Loisir Aljazira - Plage Sidi Mahrez Djerba- 77 198 890 53. Société de Développement Economique de Kasserine 'SODEK' Schoöfté de Développement & d'Investissement du Nord-Quest Schoöfté de Développement & d'Investissement du Nord-Quest Schoöfté de Développement & d'Investissement du Nord-Quest Schoöfté de Développement et d'Investissement du Sud 'SODIS-SICAR' Schoöfté de Développement et d'Investissement du Sud 'SODIS-SICAR' Schoöfté d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" De Habb Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habb Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 Sacoiété Hôtelière KURIAT Palace Schoöfté Hôtelière KURIAT Palace Schoöfté Hôtelière Schoöfté Balnéare MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 222 190 Schoöfté Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 222 24 270	42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-		36 005 000
AS Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
Médical- Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir- 73 524 000 46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- Route El Fejja km2 El Mornaguia —1153 Manouba- 71 550 711 47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO" Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- Cité Juguriha Bloc A, App n°4, 2**** étage Sidi Jacoul La Marsa - 49. Société Agro Technologies « AGROTECH » 49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Djerba- 49. Société Al Majed Investissement SA 50. Société Al Majed Investissement SA 51. Société ALMAJED SANTE 52. Société ALMAJED SANTE 53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 54. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 55. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 56. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest de Siliena - 6100 SILIANA- 56. Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest de Siliena - 6100 SILIANA- 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 57. Société Gargaris et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM" 58. Société Gaupe GMT « GMT » Avenue Talb Mhiri - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 76. Société Gaupe GMT « GMT » Avenue Talb Mhiri - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 76. Société Gaupe GMT « GMT » Avenue Talb Mhiri - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 76. Société Gaupe GMT « GMT » Avenue Talb Mhiri - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 76. Société Gaupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan - 1100 Tunis- 76. 622 628 76. Société Hôtelière KURIAT Palace 80. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique - 4000 SOUSSE - 76. 23 242 170 80. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique - 4000 SOUSSE - 77. 1798 211 77. Type 211			70 730 250
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO" Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- 70 837 332 Lité Jugurtha Bioc A. App n°4, 2ºººº étage Sidi Daoud La Marsa Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi A9. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis- 50. Société Al Majed Investissement SA Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis- 51. Société ALMAJED SANTE Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - 52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul El Karama - El Karama - El Karama - Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 Sch. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Siège de l'Office de Développement de Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 ASSERINE- Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" Memuel Talb Mhiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78 873 085 59. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres - 3060 SFAX- 74 291 486 60. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 226 245 65. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 71 798 211			73 524 000
Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2eme étage Sidi Daoud La Marsa Bloc A, App n°4, 2eme étage Sidi Daoud La Marsa Bloc A, App n°4, 2eme étage Sidi Daoud La Marsa Daoud La Mars	46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
48. Société Agro Technologies « AGROTECH » Daoud La Marsa Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba- Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis- Tunis- Tunis- Tunis- Société ALMAJED SANTE Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - 36 010 101 52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - 36 010 101 53. Avenue Bir Challouf - 8000 Nabeul- To 285 330 53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 5. bis Rue Charles de Gaulle - 1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour - 1200 KASSERINE- 54. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Siliana - 6100 SILIANA- To 8873 085 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" Finance de Siliana - 6100 SILIANA- To 8873 085 57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" De Part Martin - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- To 298 333 Avenue Bir Challouf - 8000 Nabeul- To 290 4. Société de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour - 1200 KASSERINE- Avenue Taib M'hiri - Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- To 8873 085 To 3085	47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "		70 837 332
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Djerba- Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 71 196 950 51. Société ALMAJED SANTE 52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul El Karama » Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - 36 010 101 52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul El Karama » 53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 54. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 55. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Avenue Taib Mhiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 57. Société de Pabrication de Matériel Médical « SOFAMM » 58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 59. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 647 598 Rue Habib Marzoun, Im. Taparura n° 46-49 75 238 353 60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM- 401. Hôtel KURIAT Palace Scale (KURIAT Palace 61. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 75 226 255 76 226 245 77 178 211	48. Société Agro Technologies « AGROTECH »		
50. Société ALMAJED SANTE 51. Société ALMAJED SANTE 52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul 63. Avenue BirChallouf -8000 Nabeul- 72. 285. 330 73. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 74. 285. 330 75. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 75. bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 77. 478 680 78. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Robino SILAR" 78. Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest Robino SILANA- 78. 873 085 78. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 78. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM" 79. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » 79. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 70. Société Groupe GMT « GMT » 70. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM- 70. Société Hètelière KURIAT Palace 70. Société Hôtelière KURIAT Palace 70. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA 70. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA 70. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA 70. Société Hôtelière & Touristique Syphax 70. Truis Habeurguible El Mahres -9000 Sousse- 70. Société Hôtelière & Touristique Syphax 71. Truis Hon Racher -9000 Sousse- 71. Truis Hon Racher -9	49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme		75 657 300
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » 53. Avenue BirChallouf -8000 Nabeul- 72 285 330 53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 55. bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE- 77 478 680 55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR* 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM " 58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » 59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 60. Société Groupe GMT « GMT » 61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM- 62. Société Hôtelière KURIAT Palace 63. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA 64. Société Hôtelière & Touristique Syphax 65. Société Hôtelière & Touristique Syphax 16. Société Hôtelière & Touristique Syphax 17. Taya 211 68. Société Hôtelière & Touristique Syphax 18. Rue Habib Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 78. Société Hôtelière & Touristique Syphax 19. Tunis Bélvédère- 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 10. Société Hôtelière & Touristique Syphax 11. Tue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 79. 285 330 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. 285 330 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax 79. Société Hôtelière & Touristique Syphax	50.Société Al Majed Investissement SA	S S	71 196 950
# El Karama » 63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul- 72 285 330 53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX » 5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE- 77 478 680 55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78 873 085 66. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 77 478 680 78 873 085 78 873 085 78 873 085 79 4 291 486 79 20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh 79 291 486 79 291	51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE- 77 478 680 55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR" Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78 873 085 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 75 642 628 57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh 71 433 318 58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" GP 1, km 14, Aouinet -GABES- 75 238 353 60. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 72 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 462. Société Hôtelière KURIAT Palace Skanés Monastir 73 221 910 62. Société Hôtelière & Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 242 170 64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" Boulevard 7 Novembre -Sousse- 73 226 245 65. Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211		63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR" 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 57. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » 59. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » 59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 60. Société Groupe GMT « GMT » 61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM- 62. Société Hôtelière KURIAT Palace 63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA 64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" 65. Société Hôtelière & Touristique Syphax 66. Société Hôtelière & Touristique Syphax 67. Taparura non 17. Taparura non 18. Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 78. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Société de Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M'hiri —Batiment Calle Siliana - 6100 SILIANA- 79. Rayenue Taïb M	53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	Siège de l'Office de Développement du Centre	71 237 186
# SODINO SICAR" de Siliana - 6100 SILIANA- 78 873 085 56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 75 642 628 57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh 71 433 318 58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" GP 1, km 14, Aouinet -GABES- 60. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 61. Société Hôtelière KURIAT Palace G2. Société Hôtelière KURIAT Palace G3. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 226 245 65. Société Hôtelière & Touristique "Ie Marabout" Boulevard 7 Novembre -Sousse- 71 798 211		KASSERINE-	77 478 680
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM " 20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh 71 433 318 58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" GP 1 , km 14, Aouinet -GABES- 75 238 353 60. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 61.Société Hôtelière KURIAT Palace 62.Société Hôtelière KURIAT Palace 63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 242 170 64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" 8 boulevard 7 Novembre -Sousse- 71 798 211			78 873 085
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" GP 1, km 14, Aouinet -GABES- 60. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 62. Société Hôtelière KURIAT Palace 63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 226 245 65. Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211	56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" GP 1 , km 14, Aouinet -GABES- 60. Société Groupe GMT « GMT » Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 62.Société Hôtelière KURIAT Palace G2.Société Hôtelière KURIAT Palace 63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 221 910 64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" Boulevard 7 Novembre -Sousse- 73 226 245 65.Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211	57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 72 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 62.Société Hôtelière KURIAT Palace 63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA 73 221 200 64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" 85.Société Hôtelière & Touristique Syphax Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 72 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 74 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 75 675 998 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 8000 SFAX73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 8000 SFAX73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- 8000 SFAX73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la liberté Zaghouan -1000 Tunis helves -73 221 910 Avenue de la libe	58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX3000 SFAX	59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM- 62.Société Hôtelière KURIAT Palace 63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA 64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" 65.Société Hôtelière & Touristique Syphax 66.Société Hôtelière & Touristique Syphax 67. Société Hôtelière & Touristique Syphax 68. Société Hôtelière & Touristique Syphax 69. Société Hôtelière & Touristique Syphax 60. Société Hôtelière & Touristique Syphax	60. Société Groupe GMT « GMT »	ÿ	72 675 998
62.Société Hôtelière KURIAT Palace Skanés Monastir 73 521 200 63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA Route touristique -4000 SOUSSE - 73 242 170 64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" Boulevard 7 Novembre -Sousse- 73 226 245 65.Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211	61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX-	73 221 910
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout" Boulevard 7 Novembre -Sousse- 73 226 245 65.Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211	62.Société Hôtelière KURIAT Palace		73 521 200
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211	63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
	64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Immobilière et Touristique -SIT- 42, rue Mendes France -5100 Mahdia- 73 680 274	65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
	66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	
	1	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	. 0 000 000
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA	
110.Zitouna Takaful	TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. C	III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE							
	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire			
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis			
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène			
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis			
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis			
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis			
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis			
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis			
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis			
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis			
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis			
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis			
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis			
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère			
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis			
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène			
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène			
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis			
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis			
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis			
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis			

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMINS 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73				TUNISIE VALEURS	1
	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99 100 101	SICAV AVENIR SICAV AXIS TRÉSORERIE	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
	SICAV AXIS TRÉSORERIE				
101		OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080
109	SICAV L'ÉPARGNE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	Tunis 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080
109	OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

12	7 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
12	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
:	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

^{*} FCC en liquidation anticipée

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis		
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis		
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

^{*} FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	LIGITE BE	Continueiro	
1	FCPR ATID FUND I *	Gestionnaire UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Adresse Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053- Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

^{*} FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés parl'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE" Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2025, la compagnie d'assurance CARTE VIE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2024 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **11 118 646 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Premier reliquat	16 850 032
Réserve Spéciale de Réinvestissement	5 300 000
Bénéfice distribuable	11 550 032
Réserve pour fonds social	100 000
Dividendes	6 500 000
Report à nouveau	4 950 032

Le dividende par action est de 4,333 dinars.

La date de mise en paiement des dividendes est le 15/07/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-huit mille (88 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à quinze mille cinq cent (15 000) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat Monsieur Duc CO Minh arrive à échéance lors de la présente assemblée et décide de renouveler son mandat pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027. Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat Comptable

CARTE VIE ASSURANCES

ACTIF

ANNEXE 1

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	ACTIF	_	2024		
	ACTIF	BRUT	NET	Exercice 2023	
		BRUI	Amort & Prov	NEI	
AC1 Actifs	incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	196 944	- 102 747	94 197	87 647
AC13	Fonds commercial	16 399 952	- 11 495 848	4 904 104	5 724 101
		16 596 896	- 11 598 596	4 998 300	5 811 748
AC2 Actifs	corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	513 640	- 272 410	241 230	171 658
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	537 763	- 293 232	244 531	96 233
	,				
		1 051 403	- 565 643	485 760	267 891
AC3 Placer	nents				
AC31	Terrains et constructions				
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	5 256 283	- 694 853	4 561 429	2 444 103
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations				
	AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33	Autres placements financiers				
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	138 896 903	- 7 559 745	131 337 158	114 066 092
	AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	162 683 214		162 683 214	146 491 600
	AC334 Autres prêts	832 806		832 806	693 070
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	135 300 000		135 300 000	104 400 000
	Acoso Bepois duples des carbinssements bandanes et mandiers	133 300 000		133 300 000	101 100 000
		442 969 205	- 8 254 598	434 714 606	368 094 866
AC5 Part d	es réassureurs dans les provisions techniques				
	AC510 Provision pour primes non acquises				
	AC520 Provision d'assurance vie				
	AC530 Provision pour sinistres vie	377 327		377 327	513 824
	AC531 Provision pour sinistres non vie	377 327		3,, 32,	313 02 .
		377 327	_	377 327	513 824
AC6 Créan	ces				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
71001	AC611 Primes acquises et non émises	3 070 694		3 070 694	3 864 489
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 211 097	- 617 182	593 915	729 628
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	214 320	- 74 969	139 352	110 329
AC63	Autres créances	21.320	7.303	133 332	110 525
71000	AC631 Personnel	3 500		3 500	1 572
	AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 803 527		3 803 527	2 499 380
	AC633 Débiteur divers	1 365 500		1 365 500	3 000 000
	Acoss Besiteur divers	1 303 300		1 303 300	3 000 000
		9 668 639	- 692 150	8 976 488	10 205 397
AC7 Autre	s éléments d'actif	3 508 039	032 130	0 370 400	10 203 337
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 249 601		7 249 601	10 111 173
AC71	Charges reportées	7 243 001		7 243 001	10 111 1/3
AC72					
	AC721 frais d'acquisition reportés AC722 Autres charges à repartir				
		7 249 601	_	7 249 601	10 111 173
AC73	Comptes de régularisation Actif	, 249 001	-	/ 249 001	10 111 1/3
AC/3		14 402 112		14 402 112	9 200 024
	AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	14 492 113		14 492 113	9 290 924
	AC733 Autres comptes de régularisation	24 562		24 562	323 026
		14 546 675		14 510 075	0.642.052
		14 516 675	-	14 516 675	9 613 950
			- 21 110 987		ļ

PASSIF

ANNEXE 2

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		PASSIF		
	Capit	taux Propres & Passifs	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux p	propres			
	CP1 Capital so	cial ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
	CP2 Réserves	et primes liées au capital	12 261 821	12 452 505
	CP4 Autres Ca	pitaux Propres	40 237 687	34 937 687
	CP5 Résultat r	eporté	4 950 032	5 731 386
		Total capitaux propres après affectation	72 449 540	68 121 578
<u>PASSIFS</u>				
PA1	PA1-Autres pas			
	PA14	- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	9 896 300	-
		<u> </u>	9 896 300	-
PA2	Provisions pour	risques et charges	2 217 130	1 178 705
			2 217 130	1 178 705
PA3	Provisions tech	-		
	PA320	Provision d'assurance vie	327 857 592	282 998 286
	PA330	Provision pour sinistres	20 092 237	18 668 427
	PA340	Provision pour participation aux bénéfices	22 231 409	16 349 967
	PA350 PA360	Provision pour égalisation & equilibrage Autres provisions techniques	768 818	702 880
			370 950 055	318 719 559
PA6	Autres dettes			
	PA61 Dettes né	es d'opérations d'assurance directe	3 299 613	6 708 795
	PA62 Dettes né PA63 Autres de	es d'opérations de réassurance ttes	1 423 390	837 067
	PA631	Dépôts et cautionnements reçus		
	PA632	Personnel	207 281	330 953
	PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	846 004	925 419
	PA634	Créditeurs divers	6 897 882	5 183 636
		<u> </u>	12 674 171	13 985 870
PA7	Autres passifs	de efectorista a Bestif		
	=	de régularisation Passif	2 424 562	2 642 426
	PA712	Autres comptes de régularisation Passif	3 131 563	2 613 136
		ļ.	3 131 563	2 613 136
		<u> </u>	398 869 219	336 497 271
				·
		Total du passif	398 869 219	336 497 271
<u> </u>		Total des capitaux propres et passifs	471 318 759	404 618 849

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

	CAPITAL	RESERVE	RESERVE SPECALE DE REEVALUATION	MENT EXO NERE			FACULTATIVE	RESERVE A REGIME	RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBL E		RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICATI ONS COMPTABLE S	TO TAL
CAPITAUX PRO PRES AU 31/12/2024 AVANT AFFECTATION	15 000 000	1 500 000			24 937 687	661 821	10 000 000	10 000 000		5 731 386	11 118 646		78 949 540
AFFECT ATION DES RESULT ATS SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 30/06/2025					5 300 000	100 000	0			5 718 646	-11 118 646		0
DIVIDENDES DISTRIBUES CAPTIAUX PROPRES AU 31/12/2024 APRES AFFECTATION	15 000 000	1 500 000			30 237 687	761 821	10 000 000	10 000 000		-6 500 000 4 950 032			-6 500 000 72 449 540

IV-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Mr Hassine DOGHRI	Lui-même	2023-2024- 2025	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration CARTE ASSURANCES	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
				Président du Conseil d'Administration UBCI	1. COTIF SICAR
					2. COFITE SICAF
					3. CITE
					4. CIIM
					5. UTIQUE GAZ
					6. SERENITY
					7. SIDHET
					8. LINDE GAZ
					9. UBCI
					Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. NOUVELAIR
					2. CIMENT DE GABES
					4. ASKIA
Mr Christian HUYGHUES DESPOINTES	Lui-même	2023-2024- 2025	Administrateur	Chef d'entreprise	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. Océaliz SAS . Pointe-à-Pitee (France)
					2. Assurances France Caraïbes. Pointe- à-Pitre (France)
					Membre du Conseil d'Administration des sociétés

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
					suivantes :
					1. Automobile Club de l'Ouest Le Mans (France)
Mr Radhi MEDDEB	Lui-même	2024-2025- 2026	Administrateur indépendant	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. DAAM-Ex CFE- Tunisie
					2. COMETE Immobilière
					Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. UBCI Banque
					2. Tunisian Investment Authority
					3. STEG ER
					4. Fonds Tunisien pour l'Investissement
4 Mr Roger Vander Haeghen	Lui-même	2023-2024- 2025	Administrateur	Président du Conseil d'administration de VANDER HAEGHEN COMPANY	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					VANDER HAEGHEN COMPANY
					2. SA CRAB & Fils
					Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. STEPHEX RE
5 Mr Duc Co Minh	Lui-même	2025-2026- 2027	Administrateur		

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
6 CARTE ASSURANCES	Mr MEHDI DOGHRI	2024-2025- 2026	Administrateur	Assurances	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1. GENERAL ASSISTANCE
					2. UTIQUE GAZ
					3. ASKIA
					4. CODIS
					5. COFITE-SICAF
					6. COTIF-SICAR
					7. CIIM
					8. CITE
					9. SIDHET
					10. CIIM
					11. SERENITY
					12. CAP AOBLIG SICAV
					13. SECURITY SICAV
					14. GENERAL ASSISTANCE MOBILITY
					15. GENERAL ASSISTANCE REPAIR
7 COFITE SICAF	Mr HAKIM DOGHRI	2023-2024- 2025	Membre	Sicaf	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :
					1 CITE
					2. CIIM
					3. SIDHET
					4. CAP AOBLIG SICAV
					5. SECURITY SICAV
					6. ASKIA

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
					7. UBCI
					8. UTP
					9. UCDS
					10. CAP BANK
					11. PERENITY CAPITAL HOLDING

Avis des sociétés

Informations Post AGO

La Société Tunisienne d'Assurances "Lloyd Tunisien" SA

Siège social: Avenue De la Monnaie, Immeuble « LLOYD » - les Berges du Lac 2-1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2025, la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des Administrateurs

1-Les Résolutions Adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<u>DEUXIEME RESOLUTION</u>: Réaffectation du montant précédemment inscrit aux résultats reportés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

L'Assemblée Générale, constate que le montant de 8 245 000 dinars, inscrit aux résultats reportés lors de la clôture de l'exercice 2023, aurait dû être affecté à la réserve spéciale de réinvestissement, compte tenu du fait que les actions concernées n'ont pas été cédées par la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de corriger, conformément à la réglementation applicable, l'affectation de ce montant comme suit :

- Réaffecter la somme de 8 245 000 dinars du poste "résultats reportés" vers le poste "réserve spéciale de réinvestissement",
- Maintenir un montant de 2 255 000 dinars en résultats reportés distribuables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice 2024 dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et

certifiés par les Commissaires aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif net pour un montant de 584 391 404 dinars et un résultat net comptable pour un montant de 8 416 866 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 8 416 866 dinars et décide de l'affecter comme suit :

Résultat 2024	8 416 866	
Résultats reportés 2023	14 741 945	
Total	23 158 811	
Réserve légale	1 157 941	
Fonds social	300 000	
Reliquat	21 700 870	
Dividendes	7 000 200	
Report à nouveau	14 700 670	

L'Assemblée Générale décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 777,778 dinars par action et ce à partir du 15/07/2025 au siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 relatif aux conventions régies par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans leur intégralité lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs de la société et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

- Monsieur Taieb BAYAHI,
- Monsieur Yahia BAYAHI.
- Monsieur Maher BAYAHI,
- Monsieur Slim BAYAHI.

- Monsieur Aissa HIDOUSSI,
- Monsieur Khaled BAYAHI,
- Monsieur Ezzeddine SAIDANE,
- Monsieur Taoufik JELASSI,
- CFI représentée par M Yahia BAYAHI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Yazid SELLAOUTI, titulaire de la carte d'identité nationale n° 07323440, délivrée le 15/04/2016 à Tunis en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant l'exercice clos le 31/12/2027.

Ce dernier a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur, qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice du mandat d'administrateur au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes Finor et Ernst & Young sont arrivés à terme et décide de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres des comités permanant d'audit et le comité des risques.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procèsverbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2- Le bilan après affectation du résultat comptable :

	ACTIFS			
	Au 31/12/	20224		En DT
DESIGNATION		EX 2024		EX 2023
DESIGNATION	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	9 024 260	<u>6 537 279</u>	2 486 981	<u>2 248 691</u>
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	0	0
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marque	8 975 728	6 488 747	2 486 981	2 248 691
AC2 Actifs corporels d'exploitation	13 286 130	<u>7 171 186</u>	6 114 944	<u>6 394 935</u>
AC21 Installations techniques & machines	9 798 976	5 705 754	4 093 222	4 422 891
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	3 487 154	1 465 432	2 021 722	1 972 044
AC3 Placements	<u>254 842 182</u>	<u>6 074 381</u>	<u>248 767 800</u>	<u>237 325 422</u>
AC31 Terrains & Constructions	36 854 666	3 543 528	33 311 138	33 434 460
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 143 390		8 307 313
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 350 138		
AC 312 Parts et actions dans les sociétés immobilières no		50 000		
AC33 Autres placements	217 987 516	2 530 853	215 456 662	203 890 962
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	67 309 351	2 437 691	64 871 660	66 154 859
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	149 380 282	0	149 380 282	136 734 939
AC334 Autres prêts	881 331	89 445	791 885	598 429
AC336 Autres	416 552	3 717	412 835	402 735
AC5 Part des reass dans les prov techniques	107 527 721	0	107 527 721	100 446 280
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	12 792 163		12 792 163	100 446 280 11 999 677
AC520 Prov. Assurance Vie	12 792 163 41 469	0	12 /92 163 41 469	11 999 677 54 093
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	41 469	_	401 579	449 798
AC531 Prov. Sinistres (Vie) AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	87 366 514	0	87 366 514	85 663 386
AC531 Prov. Sillisties (Nort Vie) AC541 Prov. Part. Bces & Rist. (Non Vie)	6 925 996	0	6 925 996	2 279 327
ACS41 FIOV. Fait. BLES & NISt. (NOIT VIE)	0 923 990	0	0 923 990	2 2 / 3 3 2 /
AC6Créances	181 752 675	10 200 020	<u>0</u> 162 452 654	<u>0</u> 142 844 457
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	85 887 513	18 235 898		63 886 694
AC611 Primes Acquises et Non Emises	7 526 618	18 233 838	7 526 618	5 445 798
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	62 724 172	18 235 898		45 588 028
AC612 Créances douteuses / agents généraux	02 724 172	10 233 030	11 100 273 N	43 300 0 <u>2</u> 0
AC613Créances indemnisées subrogées	15 636 723	0	15 636 723	12 852 868
AC62 Créances Opérations Réassurance	61 767 355	281 047	61 486 308	59 408 369
AC63 Autres créances	34 097 807	783 075		19 549 394
AC631 Personnel	443 122	0	443 122	405 956
AC632 Etat,Org. S Social,Collec. Pub	13 086 204	0	13 086 204	12 528 245
AC633 Débiteurs divers	20 568 481	783 075	19 785 406	6 615 193
AC7 Autres éléments d'actif	<u>74 150 345</u>	<u>15 101 091</u>	<u>59 049 254</u>	<u>38 233 697</u>
AC 71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse	<u>45 680 589</u>	<u>6 939 024</u>	<u>38 741 564</u>	<u>20 178 378</u>
AC72 Charges reportées	23 621 310	8 162 067	15 459 243	13 521 409
AC721 Frais d'Acquisition reportés	12 994 405	0	12 994 405	10 938 186
AC722 Autres charges a répartir	10 626 905	8 162 067	2 464 838	2 583 223
AC73 Comptes de régularisation Actif	4 848 446	0	4 848 447	4 533 909
AC731 Intérêts et loyers acquis non echues	2 439 766	0	2 439 767	2 322 591
AC733 Autres comptes de régularisation	2 408 680	0	2 408 680	2 211 319
AC75 Autros	0	0	0	0
AC75 Autres Total	640 583 313	0 54 193 057	586 399 354	527 493 482
	040 203 313	- 34 163 3 3/	300 333 334	JZ/ 433 4 82

	CAPITAUX PROPRES	& PASSIFS	
	Au 31/12/2024		En DT
Ref EF	DESIGNATION	MONTANT 2024	MONTANT 2023
	CP Capitaux Propres	2024	2323
CP1	CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2	CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	2 675 604	1 517 664
CP2	CP2 Réserves de réinvestissement	8 245 000	0
СРЗ	CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4	CP4 Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000
CP5	CP5 Résultats reportés	15 244 934	23 286 944
CP50	CP5 Résultats reportés	14 700 669	22 986 944
CP51	CP5 Effets des modifications comptables	0	0
CP52	CP5 Réserve Spéciale		
	CP5 Réserve Fond social	544 265	300 000
	Total CP Ap Affectation	93 665 539	92 304 608
	PA1 Autres passifs financiers	<u>28 000 000</u>	<u>15 000 000</u>
PA11	PA11 Emprunts obligataires	28 000 000	15 000 000
PA12	PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 PA14	PA13 Autres Emprunts PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	0	0
		400 -00	
	PA2 Provisions pour autres risques et Charges	<u>482 797</u>	<u>518 176</u>
PA21	PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	0	0
PA22 PA23	PA22 Prov. Impôts PA23 Autres Provisions	0 482 797	518 176
	PA3 Provisions techniques brutes	<u>223 660 142</u>	<u>206 047 498</u>
PA310	PA310 Prov. Primes Non Acquises	61 840 376	55 187 822
PA320	PA320 Prov. Assurances Vie	01 840 370	0
PA330	PA330 Prov. Sinistres (Vie)	677 867	472 288
PA331 PA340	PA331 Prov. Sinistres (Non Vie) PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	151 500 161 0	146 305 521
PA341	PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Vic)	8 371 419	3 155 458
PA350	PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	16 145	0
PA360 PA361	PA360 Autres Prov. Techniques (Vie) PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	0 1 254 174	0 926 409
	1A301 Auties 110v. Techniques (tvoir vie)	1 254 174	720 407
PA4	PA4 Prov. Techniques Contrats en UC	0	0
PA5	PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	<u>116 859 564</u>	<u>112 578 757</u>
	PA6 Autres dettes	<u>116 673 681</u>	98 402 863
PA61	PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	11 274 301	13 606 886
	PA62 Dettes Opérations Réassurance	24 953 163	22 038 340
PA621 PA622	PA 621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	0	0
FA022	PA622 Autres dettes PA63 Autres dettes	24 953 163 80 446 217	22 038 340 62 757 636
PA631	PA631 Dépôts et cautionnements reçus	486 753	447 753
PA632 PA633	PA 632 Personnel	1 973 667	1 688 717
PA633 PA634	PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub. PA634 Créditeurs divers	5 603 322 72 382 474	8 081 216 52 539 950
	PA7 Autres passifs	7 057 631	<u>2 641 580</u>
DA740	PA71 Comptes Régularisations Passif	2 446 042	2 232 672
PA710 PA711	PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs PA711 Estimation de réassurance rétrocession	1 422 364 0	1 338 305
PA712	PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 023 678	894 367
PA72 PA73	PA72 Conseques Penering & Autres Peggifa Fin	4 (11 500	400 000
FA/3	PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin. Total	4 611 589 586 399 354	408 908 527 493 482

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Fonds Social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2024 avant affectation	45 000 000	1 517 664	244 265	22 500 000	22 986 945	0	8 416 866	100 665 740
Affectations approuvées par l'A.G.O du		1 157 941	300 000		-41 275	0	-1 416 666	0
Réserve spéciale affectée aux résultats reportés					-8 245 000	8 245 000		0
Dividendes distribués							-7 000 200	-7 000 200
Solde au 31 Décembre 2024 après affectation (Aprés AGO)	45 000 000	2 675 604	544 265	22 500 000	14 700 671	8 245 000	0	93 665 540

4-La liste des Administrateurs :

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités professionnelles exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
M. Taieb BAYAHI	Lui-même	Président du Conseil	2024-2027	-PDG de la société TPS	Président du Conseil d'Administration de la société TPS Président du Conseil d'Administration de la société Lloyd Tunisien Administrateur à la société TPR Administrateur à la société MONTFLEURY Administrateur à la société CETRAM Administrateur à la société CFI Administrateur à la société INDINVEST Administrateur à la société CFI SICAR Administrateur à la société SICAM Administrateur à la société UNIFACTOR Administrateur à la société SEDAN Administrateur à la société MED INVEST COMPANY
M. Yahia BAYAHI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	-PDG de la société CFI -PDG de la société INDIVEST SICAV -PDG de la société CETRAM -PDG de la société SPI MONTFLEURY	Président du Conseil d'Administration de la société CFI Président du Conseil d'Administration de la société INDINVEST Président du Conseil d'Administration de la société TPR Président du Conseil d'Administration de la société CETRAM Président du Conseil d'Administration de la société MONTFLEURY Président du Conseil d'Administration de la société TUNICAST Administrateur à la société Lloyd Tunisien

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités professionnelles exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
					Administrateur à la société CFI SICAR
					Administrateur à l'ATB
					Administrateur à la société SICAM
					Administrateur à la société TPS
					Administrateur à la société UNIFACTOR
					Administrateur à la société SEDAN
					Administrateur à la société MED INVEST COMPANY
					Administrateur à la société BHM PROMOGRO
M. Yazid SELLAOUTI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	Directeur Général de la société ATOLL ASSURANCES	Administrateur à la société Lloyd Vie
M. Aïssa HIDOUSSI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	Ancien Directeur Général de BEST LEASE	
M. Ezzeddine SAIDANE	Lui-même	Administrateur	2024-2027	- Directeur Général de la société Direct way consulting	
M.Tawfik JELASSI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	Professeur à la faculté IMD Lausanne	
M. Khaled BAYAHI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	Président Directeur Général de la société TUNICAST	
M. Slim BAYAHI	Lui-même	Administrateur	2024-2027		Administrateur à la société INDINVEST Administrateur à la société Tunisie Car Administrateur à la société TUNICAST Administrateur à la société CFI
M. Maher BAYAHI	Lui-même	Administrateur	2024-2027	Directeur Général de la société AQUACULTURE	Administrateur à la société INDINVEST Administrateur à la société Tunisie Car Administrateur à la société TUNICAST Administrateur à la société CFI Administrateur à la société SPI MONTFLEURY

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités professionnelles exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
					Administrateur à la société l'Aquaculture Tunisienne « ATU »
CFI société financière d'investissement	M Yahia BAYAHI	Administrateur	2024-2027	Toute activité de la prise de participation dans le capital de toute entreprise et la gestion de cette participation	Administrateur à SOTUVER Administrateur à la société TPR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-

Siège social : Av. Taïeb M'hiri -Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 septembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Salah MEZIOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES		
DESIGNATION		AU 31-12-24	AU 31-12-23
ACTIFS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Moins: Amortissements	A1	36 311 -28 955	36 311 -24 687
None i i mortissements		7 356	11 624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Moins: Amortissements	A2	1 213 018 -697 583	1 208 547 -638 473
Nome : I mortissements	-	515 435	570 075
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Moins : Provisions	A3	32 460 046 -11 432 220 21 027 826	32 570 046 -11 495 341 21 074 705
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	<u>-</u>	21 550 618	21 656 404
AUTRES ACTIFS COURANTS MOINS : PROVISIONS	A4	8 490 733 -254 801 8 235 932	8 001 682 -854 801 7 146 881
PLACEMENTS ET ACTIFS FINACIERS MOINS : PROVISIONS	A5	17 795 708 -3 102 879 14 692 828	18 324 442 -3 135 132 15 189 309
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	918 042	1 069 129
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	-	23 846 802	23 405 319
TOTAL DES ACTIFS		45 397 420	45 061 723

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES		
DESIGNATION		AU 31-12-24	AU 31-12-23
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES	B1		
CAPITAUX PROPRES CAPITAL SOCIAL	В1	38 051 690	38 051 690
RESERVES	B.1.1	877 371	863 660
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	D.1.1	208 780	208 780
RESULTATS REPORTES		-19 504 688	-19 650 935
RESOLIATS REFORTES		-19 304 000	-19 030 933
TOT. CAPITAUX AV RESULTAT		19 633 153	19 473 195
RESULTAT DE L'EXERCICE		154 266	146 247
TOT. CAPITAUX PROPRES AV AFFECT RT	B.1.2	19 787 419	19 619 442
	_		
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		320 000	320 000
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 509 570	11 509 570
FINACEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 569 142	1 569 142
FOND DE RESTRECTURATION DES PME		2 567 182	2 595 000
AVANCES SUR CESSIONS D'ACTIONS		1 305 579	1 098 027
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	B2	19 020 082	18 840 348
PASSIFS COURANTS] -		
FASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	В3	78 867	86 798
AUTRES PASSIFS COURANTS	В4	4 651 421	4 577 814
CONCOURS BANCAIRES ET AUT. PASS FIN	В5	1 859 631	1 937 322
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	- -	6 589 919	6 601 933
TOTAL DEGREE AGENTS	-	A	AT 115 AT 1
TOTAL DES PASSIFS	-	25 610 001	25 442 281
TOTAL CAP. PROPRES ET DES PASSIFS	-	45 397 420	45 061 723

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 31-12-24	AU 31-12-23
PRODUITS D'EXPLOITATION			
PRODUITS D EXPLOITATION			
REVENUS DES PARTICIPATIONS		39 088	90 653
REVENUS DES PLACEMENTS		1 280 999	1 219 679
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		76 470	76 970
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 600	3 954
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	C1	1 400 156	1 391 256
GWA D GEG DIEVEN OVELEVON			
CHARGES D'EXPLOITATION			
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	C2	-6 357	-6 574
ACHATS NON STOCKES FOURN ET SCES	С3	-344 600	-375 567
CHARGES DU PERSONNEL	C4	-1 439 335	-1 473 368
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETTES	C5	601 445	680 367
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	С6	-54 254	-81 737
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 243 101	-1 256 879
RESULTAT D'EXPLOITATION		157 055	134 377
RESULTAT D EXPLOITATION		157 055	134 377
AUTRES GAINS ORDINAIRES		123	15 372
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-1	-596
RESULTAT ACTIVITE ORD AV IMPOTS		157 177	149 153
IMPOTS SUR LES SOCIETES		-2 911	-2 906
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		154 266	146 247

ETAT DES FLUX DE TRESERERIE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 31-12-24	AU 31-12-23
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	B1	<u>154 266</u>	<u>146 247</u>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions nettes	C5	-601 445	-680 367
- Variation du BFR	D1	-1 047 625	-997 556
Plus-values de cession participations et CCA fonds Propres	А3-а	-11 000	-56 688
Plus-values de cession participations et CCA CDC& FOPRODI		0	-8 022
PLUS value / cession des Actifs immoblisés		0	-15 000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-1 505 803	-1 611 386
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles & incorporelles	A2	-4 471	-25 908
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles & incorporelles		0	15 000
Décaissements provenant de l'acquisition financières			
* Participations			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières :			
* Participations sur Fonds propres	A3-a	121 000	163 848
* Participations sur FOPRODI	A3-1-2	0	30 692
Variation des avances sur cessions d'actions	В2	207 552	155 627
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		324 081	339 259
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Jetons de présence affectés au Fonds social	B1-1	13 711	15 231
Encaissement Intérêts CCA SOPINO	A4-1-i	600 000	600 000
Variation des placements courants	A5	528 737	1 026 499
Décaissements sur Exigible Fonds CDC	A4-B5	-110 900	-51 516
Décaissement Fond de restructuration des PME	B2	-27 818	0
Part des Fonds IRADA dans les revenus financés	В5	16 752	21 879
Part des Fonds FOPRODI dans les revenus financés	D3	0	7 220
Part des Fonds CDC dans les revenus financés	A4-B5	10 085	38 202
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 030 566	1 657 514
Variations de trésorerie	D2	<u>-151 156</u>	<u>385 387</u>
Trésorerie début de l'exercice	D2	1 069 129	683 742
Trésorerie Fin de l'exercice	D2	917 973	1 069 129

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE:

La Société de développement du Nord-Ouest a été créé sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de 4 000 000 Dinars divisé en 400 000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune. Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune. Toutes les actions ont été souscrites en numéraires. En 2016 le capital a été réduit de 9 948 310 dinars et a été limité au montant libéré soit 38 051 690 Dinars.

La société a pour objet, conformément à l'Article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet. L'activité de la SODINO se limite à la région du Nord-Ouest c'est à dire aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana. Par ailleurs, la SODINO est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS:

2.1- Composition des états financiers:

Les états financiers de la SODINO arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité;
- La pertinence;
- La fiabilité;
- La comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

- * Le Bilan fournit l'information sur la situation financière de la SODINO et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
- * L'Etat de résultat fournit les renseignements sur la performance de la SODINO. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle autorisée : selon leur nature. Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte des usages comptables en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la SODINO.
- * L'Etat des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la SODINO a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la SODINO, arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur. Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la SODINO pour l'élaboration de ses états financiers.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2024, la SODINO a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le coût historique. En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des conventions comptables prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers. Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

3.1- Immobilisations Incorporelles:

Les éléments incorporels de la SODINO qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice de la SODINO. Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la SODINO

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence. Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

3.2- *Immobilisations Corporelles* :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2024 sont celles qui répondent aux critères de classement établi par la norme comptable N°5. Elles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur coût de production quand elles sont produites par la SODINO.

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur valeur vénale. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve. Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quand elles permettent :

- D'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- D'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;

- D'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus. La méthode

d'amortissement adopté est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur

la durée d'utilisation du bien.

Les taux retenus sont les suivants :

- Construction: 2 %

- Matériel Roulant : 20 %

- Agencements, aménagements et installations : 10 % -

- Equipements de bureaux : 10 %

- Matériel de Bureaux : 10 %

- Matériel informatique : 33,33 %

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 500 Dinars sont amorties intégralement.

Au cours de l'exercice 2024, la SODINO Sicar a procédé à la réévaluation Légale du Bâtiment logeant

son siège social ainsi que les amortissements correspondants, avec date d'effet au 1er janvier 2021, et ce

sur la base d'un rapport d'expert indépendant, fixant sa valeur à 432 000 DT dégageant ainsi une plus-

value de Réévaluation Légale de 208 780 DT.

La réévaluation basée sur les indices prévus par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 ayant

donnée une valeur supérieure à la juste valeur dégagée par le rapport d'un expert indépendant, la

société a retenu cette juste valeur établie par l'expert indépendant s'élevant à 432 000 DT (Note A2 et

Note B1). La réévaluation basée sur les indices prévus par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars

2022 a dégagé une valeur nette réévaluée de 514 603 DT.

3.3- Immobilisations financières:

Les immobilisations financières de la SODINO comportent les participations, les participations à

rétrocéder, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement

notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un

contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour

protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations en portage sont destinées à être rétrocédées aux promoteurs après une période de

détention supérieure à 3 ans, délai minimal prévu pour les contrats de rétrocession conclus, à l'avance

avec les promoteurs.

Les participations de la SODINO sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la SODINO

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La SODINO a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- Le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- Le Fonds de Promotion de l'Agriculture;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 »;
- Le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;
- Le Fonds de Restructuration et de Soutien des PME
- Le Fonds CDC Les participations de la SODINO, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la SODINO et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers. La contrepartie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées couvrent les risques de dépréciation des participations de la SODINO financées sur fonds propres. Les participations sur les Fonds et les Lignes gérés par la SODINO pour les comptes d'autres organismes (FOPRODI, Fonds CDC, ...) ne font pas l'objet de provision

3.4- Comptabilisation des intérêts sur comptes courants SOPINO:

Antérieurement à l'exercice 2016, les intérêts sur compte courant SOPINO étaient comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel ils sont courus. Ils faisaient ensuite l'objet de provision, vu l'incertitude qui pèse sur leur recouvrement.

A partir de l'exercice 2016, la SODINO ne comptabilise ni les produits correspondant à ces intérêts ni la provision pour couvrir le risque de non-recouvrement. Ces intérêts sont portés directement dans le compte « Intérêts réservés » présenté parmi les passifs courants au niveau du Bilan. Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la société SOPINO et du respect de l'échéancier prévu par l'accord signé entre les deux parties, les intérêts encaissés à partir de l'exercice 2022 relatifs aux impayés de 2010 à 2015 et qui étaient provisionnés font l'objet d'une reprise de provision au cours de l'exercice de leur encaissement. Par ailleurs, les intérêts de l'exercice (à partir de 2022) sur le compte courant de la SOPINO sont portés en produits

3.5- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la SODINO en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

NOTES A L'ACTIF

Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la SODINO se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
- Logiciels informatique	1 010	1 010	0
- Système domaine SODINO	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel comptable	5 901	5 901	0
- Logiciel Cash Line	14 875	14 875	0
- Logiciel Paie et logiciel Immobilisations	12 805	12 805	0
TOTAUX	36 311	36 311	0

Les amortissements cumulés des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

	En Etta Tattisten			
DECICNATION	MONT	VARIATION		
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
- Logiciel Informatique	1 010	1 010	0	
- Système	835	835	0	
- Logiciel déclaration	885	885	0	
- Logiciel Comptable	5901	5901	0	
- Logiciel Cash Line	14 875	14 875	0	
- Logiciel Paie	5 449	1 181	4 268	
TOTAUX	28 955	24 687	4 268	

Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré en 2024 une variation de ${\bf 4}$ 471 ${\bf DT}$ et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	MONTANTS		
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
Construction	560 765	560 765	0	
Matériel de transport de fonction	237 100	237 100	0	
Matériel de transport de service	95 135	95 135	0	
Agencements et aménagements	40 050	39 920	130	
Installations	18 453	18 453	0	
Mobilier de bureaux	76 012	76 012	0	
Matériel de bureaux	39 463	35 122	4 341	
Matériel Informatique	137 219	137 219	0	
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0	
TOTAUX	1 213 018	1 208 547	4 471	

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Bâtiment	178 218	165 874	12 344
Matériel de transport de fonction	176 005	154 645	21 360
Matériel de transport de service	60 490	47 290	13 200
Agencements et aménagements	38 204	37 347	857
Installations	18 453	18 123	329
Mobilier de bureaux	60 419	57 251	3 168
Matériel de bureaux	133 201	127 238	5 963
Matériel Informatique	25 410	23 520	1 890
Equipement de bureaux	7 184	7 184	0
TOTAUX	697 583	638 473	59 110

Le détail des immobilisations et des amortissements est présenté en Annexe 1.

Note A.3-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

	Zii Z iiiiii Tiiiiieieii		
DESIGNATION	MONT	TANTS	VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
<u>VALEURS BRUTES</u>			
- Immobilisation fin. statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
o IKDAM gestion	149 900	149 900	0
o SODET	1 700	1 700	0
o SOPINO	3 299 900	3 299 900	0
o SRAOUETEN	25 000	25 000	0
o POLE TECHNOLOGIQUE	122 500	122 500	0
- Participations	29 083 900	29 193 900	-110 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	928	928	0
Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeur Brute (a)	32 460 046	32 570 046	-110 000
<u>PROVISIONS</u>			0
Provisions (b)	-11 432 220	-11 495 341	63 121
Valeurs nettes (c: a+b)	21 027 826	21 074 705	-46 879

a- Valeurs brutes:

Les cessions de Titres de participation de l'exercice portent sur 11 000 Titres du projet 'SOCABIS' financés par des fonds propres rétrocédés à 11 DT l'action, soit au total 121 000 DT réalisant ainsi une plus-value de 11 000 DT.

b- Provisions sur participations:

En Dinar Tunisien

DECICNATION	MONTAN	TS	VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	<u>480 500</u>	<u>480 500</u>	<u>0</u>
IKDAM GESTION	149 900	149 900	0
IKDAM -GESTION FONDS D'AMORCAG	250 000	250 000	0
SODET	1 700	1 700	0
PART STE DU COMPLEXE INDUS ET TECHN	53 900	53 900	0
PART STE PHOSPHATE STRAOUAAR SRAOUERTENE	25 000	25 000	0
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS A RETROCEDER	<u>10 951 720</u>	<u>11 014 841</u>	<u>-63 121</u>
Totaux	11 432 220	11 495 341	-63 121

La variation des provisions s'élevant à $-63\ 121\ DT$ se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

Désignations	2024	2023
Dotations de l'exercice (i)	35 000	2 105
Reprises (ii)	-98 121	-148 520
Variations des provisions	<u>-63 121</u>	<u>-146 416</u>

i- Dotations aux provisions :

Les dotations aux provisions sur Titres de participation à rétrocéder, s'élevant à 35 000 DT concernent le projet 'Global Payement Gateway GPG'.

ii- Reprises sur provisions:

En Dinar Tunisien

Projets promoteurs	Participation FP	Provision Antérieure	Reprises	Provision au 31-12-2024
EXTRA BETON	37 500	17 943	-17 943	0
HN OUEST	100 000	93 852	-2 704	91 148
MS-ELITES	30 500	26 238	-7 476	18 762
SINCAR	148 000	124 241	-5 426	118 815
SOMOMA	8 000	6 297	-2 794	3 503
SONO MAR	46 000	16 500	-12 295	4 205
STOTCA	90 000	84 104	-6 104	78 000
TREFINORD	150 000	134 407	-18 814	115 593
UPAM	46 000	46 000	-24 565	21 435
TOTAUX	656 000	549 582	-98 121	451 461

Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 8 235 932 dinars se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTA	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Prêts au personnel	99 473	98 397	1 076
Etat impôts et taxes <u>A.4.3</u>	1 723 016	1 517 463	205 553
Débiteurs divers	112 356	114 290	- 1934
Charges constatées d'avance	13 632	13 636	-4
Produits à recevoir <u>A.4.1</u>	6 533 758	6 257 895	275 863
Crédit TVA	2 194	0	2 194
CDC	6 303	0	6 303
Valeur Brute	8 490 733	8 001 682	489 051
Provisions A.4.2	-254 801	-854 801	600 000
TOTAUX	8 235 932	7 146 881	1 089 051

Note A.4.1- Produits à recevoir :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUITS A RECEVOIR SOPINO (i)	6 312 187	6 050 116	262 071
PRODUITS A RECEVOIR SUR FONDS GERES (ii)	66 791	67 292	-501
PRODUITS A RECEVOIR FOND IRADA	68 820	57 350	11 470
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (iii)	85 960	83 137	2 823
TOTAUX	6 533 758	6 257 895	275 863

i- Produits à recevoir SOPINO

Intitulé des comptes	31/12/2023	Constatations	Reprises / Encaissements	31/12/2024
INTERETS RESERVES	3 663 750		0	3 663 750
INTERETS PROVISIONNES	847 686	0	-600 000	247 686
INTERETS POSTERIEURS A 2021 REECHELONNES	1 530 880	858 471	0	2 389 351
Loyers (a)	7 000	3 600	0	10 600
Ajustement des intérêts antérieurs sur CCA SOPINO (b)	800			800
TOTAUX	6 050 116	862 070	-600 000	6 312 187

a- Il est à noter que la société SOPINO a réglé la totalité des loyers à la fin du mois de décembre 2024 par virement bancaire. Ces règlements ne sont parvenus à la société SODINO qu'au début de l'exercice 2025.

b- Un ajustement des produits à recevoir au titre des intérêts antérieurs sur le CCA de SOPINO de 800 DT a été opéré au cours des exercices antérieurs à la suite du rapprochement avec le compte réciproque ouvert chez la société SOPINO.

ii- Produits à recevoir sur Fonds gérés

En Dinar Tunisien

DECICNATION	MONTANTS 31/12/2024 31/12/2023		MADIATION
DESIGNATION			VARIATION
Commissions de gestion sur le Fonds CDC	28 000	29 095	-1 095
Commissions de gestion sur le Fonds FS PME	37 000	38 197	-1 197
Autres produits à recevoir	1 791	0	1 791
TOTAUX	<u>66 791</u>	<u>67 292</u>	<u>-501</u>

iii- Autres Produits à recevoir

En Dinar Tunisien

DECIONATION	MONTANTS		VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2024 31/12/2023	
Intérêts courus sur placements	55 802	42 863	12 939
Intérêts courus sur emprunt Obligataire BNA	3 436	6 871	-3 435
Intérêts courus sur emprunt Obligataire AMAL	26 722	33 403	-6 681
TOTAUX	<u>85 960</u>	<u>83 137</u>	<u>2 823</u>

Note A.4.2- Provisions sur autres actifs courants :

En Dinar Tunisien

En Dimi i misch			
DECICNIATION	MONTANTS		VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Provisions / Produits à recevoir : Intérêts SOPINO	-247 686	-847 686	600 000
Provisions pour Autres actifs courants	<i>-7</i> 115	<i>-7</i> 115	0
TOTAUX	<u>-254 801</u>	<u>-854 801</u>	<u>600 000</u>

Note A.4.3- Etat impôts et taxes :

DESIGNATION	MONTANTS		DESIGNATION		VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION		
Solde d'ouverture	1 517 463	1 291 362	226 101		
Etat Retenues à la source	208 464	229 007	-20 543		
Impôt sur les sociétés (i)	-2 911	-2 906	-5		
Solde au 31/12/2024	<u>1 723 016</u>	<u>1 517 463</u>	<u>205 553</u>		

i- Impôt sur les sociétés

TABLEAU DE DETERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2024

Bénéfice Comptable	I	154 266,476
Les Réintégrations	II	41 045,967
Impôt sur les sociétés	2 910,9	067
Contribution conjoncturelle	500,0	000
Provision pour Participations et placements	37 635,0	000
Les Déductions	Ш	744 008,915
Plus-value sur cession d'actions	11 000,0	000
Reprise Provision pour placements	34 887,9	15
Reprise Provision pour Participation et placements	98 121,0	000
Reprise de provision sur intérêts CCA	600 000,0	000
	IV:	
Résultat fiscal	IV : I+II+III	-548 696,472
Résultat fiscal IS minimum (0,2% CA Brut TTC)		-548 696,472 -2 910,967
		,
IS minimum (0,2% CA Brut TTC)	I+II+III	,
IS minimum (0,2% CA Brut TTC) CA local TTC	I+II+III	-2 910,967
IS minimum (0,2% CA Brut TTC) CA local TTC Report antérieur	I+II+III	-2 910,967 1 517 463,320
IS minimum (0,2% CA Brut TTC) CA local TTC Report antérieur Retenues à la source Report au 31/12/2024	1+II+III 1 455 484	-2 910,967 1 517 463,320 208 464,002 <u>1 723 016,355</u>
IS minimum (0,2% CA Brut TTC) CA local TTC Report antérieur Retenues à la source Report au 31/12/2024 Pertes fiscales antérieures	I+II+III 1 455 484	-2 910,967 1 517 463,320 208 464,002 1 723 016,355 -3 283 041,127
IS minimum (0,2% CA Brut TTC) CA local TTC Report antérieur Retenues à la source Report au 31/12/2024	1+II+III 1 455 484	-2 910,967 1 517 463,320 208 464,002 <u>1 723 016,355</u>

Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financières se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Titres cotés en bourse	1 269 122	1 269 119	3
Placements financiers	3 889 688	4 394 493	-504 804
Comptes courants (A.5.1)	12 636 898	12 660 830	-23 933
Valeurs Brutes	17 795 708	18 324 442	-528 734
Provisions (A.5.2)	-3 102 879	-3 135 132	32 253
TOTAUX	14 692 828	15 189 309	-496 481

A.5.1 Compte courant actionnaire chez les projets à rétrocéder :

La variation de ce poste représente les remboursements sur Compte courant actionnaire ouvert auprès du Projet ACI et s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANT
Principal	23 933
Plus-value	<u>12 606</u>
Part FG (CDC)	10 085
Commission de performance SODINO	2 521

A.5.2 Provisions sur Placements et actifs financiers

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Provisions / Titres cotés	692 984	727 872	-34 888
Provisions / CCA (i)	2 409 895	2 407 260	2 635
TOTAUX	3 102 879	3 135 132	-32 253

i- Variation des Provisions sur CCA

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS
Dotations aux Provisions / CCA Tunisie Fonderie	2 149
Dotations aux Provisions / CCA BIO Freeze	486
TOTAUX	2 635

Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se détaille comme suit :

DECICNATION	MONTANTS		MADIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
AVOIRS BANQUES (A.6.1)	910 617	1 069 002	-158 385
FINACORP (DISPONIBLE)	7 425	126	7 299
TOTAUX	918 042	1 069 128	-151 086

A.6.1 Banques:

DEGLONATION	MONT	ANTS	VARIATIONS
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
<u>COMPTES SODINO</u>	<u>606 159</u>	<u>768 953</u>	<u>-162 794</u>
SODINO CDC	109 016	171 711	-62 695
STB SILIANA	114 128	2 240	111 888
BIAT FONDS DE RESTRECTURATION	121 462	82 480	38 982
BIAT AGENCE SILIANA	85 126	326 379	-241 252
AMEN BANQUE SILIANA	120 025	120 197	-173
ARAB TUNISIAN BANK SILIANA	6 805	6 945	-140
BIAT IBEN JAZZAR	4 331	4 549	-218
BH SILIANA	0	20	-20
BT SILIANA	615	714	-99
COMPTE COURANT POSTAL	2 480	2 000	480
BNA LAFAYETTE	3 167	3 167	0
BANQUE DU SUD SILIANA	89	232	-143
BNA SILIANA	38 915	48 319	-9 404
COMPTES RELATIFS AUX FONDS GERES	<u>304 458</u>	<u>300 049</u>	<u>4 409</u>
AMEN BQ IRADA JENDOUBA	61 597	61 735	-138
AMEN BQ IRADA LE KEF	61 597	61 735	-138
STB IRADA JENDOUBA	38 803	38 946	-143
STB IRADA LE KEF	38 733	38 875	-143
BNA FONDS IRADA JENDOUBA	25 215	22 238	2 977
BNA FONDS IRADA KEF	25 215	22 238	2 977
UIB IRADA JENDOUBA	15 511	15 618	-107
UIB IRADA LE KEF	15 511	15 618	-107
BNA BFPME IRADA JENDOUBA	6 121	6 300	-179
BNA BFPME IRADA KEF	6 121	6 300	-179
BT IRADA JENDOUBA	3 829	3 918	-89
BT IRADA LE KEF	3 829	3 918	-89
BH IRADA JENDOUBA	2 088	2 190	-102
BH IRADA LE KEF	266	398	-132
ATTIJARI IRADA LE KEF	22	22	0
TOTAUX	910 617	1 069 002	-158 385

NOTES AU PASSIF

Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Cette rubrique se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	MONTANTS		
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	38 051 690	0	
RESERVES (B.1.1)	1 086 151	1 072 440	13 711	
REPORT A NOUVEAU	-19 504 688	-19 650 935	146 247	
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	19 633 153	19 473 195	159 958	
RESULTAT DE L'EXERCICE	154 266	146 247	8 019	
CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	19 787 419	19 619 442	167 977	

B.1.1 Réserves :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	MADIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Réserve légale	49 089	49 089	0
Réserves ordinaires	573 698	573 698	0
Réserves pour Fonds social	254 584	240 873	13 711
Réserves spéciales de réévaluation	208 780	208 780	0
-			
TOTAUX	1 086 151	1 072 440	13 711

B.1.2 Variations des capitaux propres

Désignations	Capital Social	Réserves légales	Autres Réserves	Fonds social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Solde au 31/12/2023	38 051 690	49 089	782 478	240 873	-19 650 935	146 247	19 619 442
Affectations au Fonds							
social				13 711			13 711
Affectation du résultat							
2023					146 247	-146 247	0
Réévaluation des							
immeubles bâtis			0				0
Résultat 2024						154 266	154 266
Solde au 31/12/2024	38 051 690	49 089	782 478	254 584	-19 504 688	154 266	19 787 419

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
	31/12/2024	31/12/2023	
Provision pour risque fiscal	320 000	320 000	0
Financement 21-21	555 724	555 724	0
Avances sur cession d'actions	1 305 579	1 098 027	207 552
Financement FOPRODI	11 509 570	11 509 570	0
Financement IRADA KEF	900 000	900 000	0
Financement IRADA JENDOUBA	247 000	247 000	0
Financement RITI	45 885	45 885	0
Financement FONDS CDC	1 569 142	1 569 142	0,000
Financement FONDS DE RESTRECTURATION	2 567 182	2 595 000	-27 818
TOTAUX	19 020 082	18 840 348	179 734

Note B.3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2024 31/12/2023		
Fournisseurs d'exploitation	7 351	15 282	<i>-</i> 7 931
Fournisseurs, factures non parvenues	71 516	71 516	0
TOTAUX	78 867	86 798	-7 931

Note B.4- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Personnel Charges à payer	291 899	258 456	33 443
Provision départ à la retraite	177 237	146 686	30 551
Provision pour Congés Payés	206 478	208 000	-1 522
Etat Impôts et Taxes	85 213	68 808	16 405
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	121 736	115 566	6 170
Créditeurs divers	17 877	17 877	0
Compte de régularisation Passif / Fonds social	8 536	8 470	66
Intérêts réservés (Voir Note A.1 - (i))	3 663 750	3 663 750	0
Produits constatés d'avance	3 103	1 858	1 245
Charge à payer	75 591	88 342	-12 751
TOTAUX	4 651 421	4 577 814	73 607

Note B.5- CONCOURS BANCAURES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 30/12/2024 à 1 859 631 DT. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOPRODI	1 231 794	1 231 794	0
CDC	0	94 512	<i>-</i> 94 512
FS PME	71 381	71 381	0
IRADA	556 387	539 635	16 752
DECOUVERTS BANCAIRES	69	0	69
TOTAL	1 859 631	1 937 322	-77 691

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note C.1-. REVENUS

Les revenus de l'année au 31 DECEMBRE 2024 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

	En Dinar Tunisien			
DESIGNATION	MONT	MONTANTS		
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
Revenus des Participations	39 088	90 653	-51 566	
Plus-Values sur cessions d'actions	11 000	57 491	-46 491	
Jetons de présence	28 088	33 163	-5 075	
Revenus des Placements	1 280 999	1 219 679	61 320	
Produits Comptes à terme	315 707	336 012	-20 305	
Plus-value/titre boursier	21 612	27 914	-6 302	
Plus-value/titre SICAV	41 754	25 329	16 425	
Intérêts/CCA SOPINO	858 470	795 680	62 790	
Intérêts/CCA	14 839	12 288	2 551	
Dividendes des titres de placement BOURSIERS	22 261	2 222	20 040	
Produits des sur comptes de placement	0	8 010	-8 010	
Produits sur certificat de dépôt	0	10 797	-10 797	
Intérêts de retard	6 355	1 427	4 928	
Etudes et prestations de services	76 470	76 970	-500	
Commissions sur projets CDC	28 000	27 280	720	
COMMISSIONS IRADA	11 470	11 470	0	
COMMISSIONS FR PME	37 000	38 220	-1 220	
Autres Produits d'exploitation	3 600	3 954	-354	
TOTAL	1 400 156	1 391 256	8 900	

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la SODINO au 31 DECEMBRE 2024. Ces charges se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Opérations sur titres	661	1 567	-905
Frais sur titres de placement	661	1 567	-905
Services bancaires	5 695	5 007	688
Commissions bancaires	5 545	4 967	578
Intérêts des comptes courants	151	40	110
TOTAUX	6 357	6 574	-217

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs se détaillent au 31 DECEMBRE 2024 comme suit :

En Dinar Tunisien

DEGLOVATIVON	MONT	MONTANTS		
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
Achats non stockés de fournitures	5 271	12 022	- 6 750	
Achats carburant	25 359	30 038	-4 679	
Loyers et charges locatives	16 582	29 651	-13 070	
Entretiens et réparations	42 025	36 970	5 055	
Assurances	16 560	11 142	5 419	
Honoraires & Services extérieurs	118 958	128 391	-9 433	
Publicités et relations publiques	7 218	4 892	2 326	
Déplacements, Missions et Réceptions	25 816	28 436	-2 620	
Frais postaux et de télécommunication	10 780	9 615	1 165	
Etudes recherches et services extérieurs	43 746	52 042	-8 296	
Dons et subvention	3 854	12 800	-8 946	
Cadeaux	14 742	7 595	7 147	
Achats Divers	1 209	1 434	-225	
Eau et électricité	6 441	7 846	-1 405	
Transport administratif	5 538	9 593	-4 055	
Personnel extérieur	500	0	500	
Récupération frais / accident auto	0	-6 900	6 900	
TOTAUX	344 600	375 567	-30 967	

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel se détaillent, au 31 DECEMBRE 2024 comme suit :

DESIGNATION	MONT	VARIATION	
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Salaires et compléments de salaires	684 263	638 173	46 090
Primes et gratifications	475 001	549 201	-74 200
Variation des congés payés	-1 521	20 543	-22 064
Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	246 774	231 728	15 046
Assurance Groupe	34 818	33 723	1 095
TOTAUX	1 439 335	1 473 368	-34 034

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS NETTES

Les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les reprises sur provisions effectuées au 31 DECEMBRE 2024, se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DECICNIATION	MONT	ANTS	VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Dotations aux amortissements	63 378	70 989	<i>-7</i> 610
Amortissement des immobilisations	63 378	70 989	-7 610
Dotations aux Provisions nettes de reprises	-664 823	<i>-</i> 751 356	86 533
Provisions sur titres de participation	35 000	2 104	32 896
Provisions sur titres de placement	0	40 508	-40 508
Provisions comptes courants associés	2 635	0	2 635
Provisions départ à la retraite	30 551	20 906	9 645
Reprise / Provision sur titres de participation	-98 121	-148 520	50 399
Reprise / Prov sur Intérêts CCA SOPINO	-600 000	-600 000	0
Reprise / Provision sur CCA	-34 888	-66 354	31 466
TOTAUX	-601 445	-680 367	78 923

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se détaillent, au 31 DECEMBRE 2024 comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONT	ΓANTS	VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Jetons de présence	17 425	38 438	-21 013
T.F.P	23 243	23 396	-153
Subvention TFP	-6 090	0	-6 090
FOPROLOS	11 622	11 698	-76
T.C.L	875	1 282	-407
Droits de timbre et d'enregistrement	340	1 581	-1 241
Taxes sur les véhicules	1 500	1 140	360
Pénalités de retard	4 840	3 702	1 138
Contribution conjoncturelle	500	500	0
TOTAUX	54 254	81 737	-27 483

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note D.1- VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En Dinar Tunisien

	2024	2023
Variations Actifs courants	-489 051	-406 234
Variations Passifs courants	73 607	6 650
Variations Fournisseurs	-7 931	22 934
Régul Var. Actifs courants	6 303	
Variation du Besoins en Fonds de roulement (BFR)	-417 072	-376 650
Ajustements du BFR		
Encaissement intérêts SOPINO	-600 000	-600 000
Provisions IDR	-30 551	-20 906
Variations du BFR ajustées	-1 047 623	-997 556

Note D.2- TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En Dinar Tunisien

		LII Dinai Tunisien	
DESIGNATION	MONT	TANTS	VARIATION
DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	918 042	<u>1 069 128</u>	<u>-151 087</u>
<u>Découvert bancaire</u> BH SILIANA	<u>-69</u> -69	<u>0</u>	<u>-69</u> -69
TOTAUX	917 973	1 069 128	-151 156

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Note E.1- ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

Les Actifs, Participations et Avances en comptes courants, couverts à concurrence de 60% ou de 75% de leur valeur par l'assurance SOTUGAR, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	<i>75%</i>	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	<i>75%</i>	Participation
SIMETAL	250 000	<i>75%</i>	Participation
MANAJEM	126 000	60 %	Participation
SOCABIS	110 000	<i>75%</i>	Participation
GOLD CINEMA	100 000	<i>75%</i>	Participation
SKANAGRO	30 000	60 %	Compte Courant Actionnaire
	1 316 000	911 100	

Note E.2- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La SODINO détient 49,998% du capital social de la société SOPINO, cette dernière est sous son contrôle exclusif.

1- Transactions intergroupes:

1.1- Société SOPINO SA (Filiale)

❖ Au cours de l'exercice 2024 la SOPINO a procédé au règlement de l'échéance d'intérêts sur compte courant dus à la SODINO s'élevant à 600 000 DT. Ainsi, les intérêts impayés provisionnés (relatifs aux exercices 2010 à 2016) ont fait l'objet d'une reprise de provisions pour un montant de 600 000 DT au titre de l'exercice 2024, passant de 847 686 Dinars à 247 686 Dinars (Note A.4-i).

Les intérêts impayés dus par la SOPINO au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3 911 436 Dinars et sont couverts par des provisions à concurrence de 247 686 Dinars. Le reliquat soit un montant de 3 663 750 Dinars est couvert par le poste « intérêts réservés » portés au passif du bilan.

Le remboursement de cette dette s'étalera de l'exercice 2022 jusqu'à l'exercice 2032 :

ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT DES INTERETS ET PRINCIPAL SUR CCA SODINO En KDT

Année	Solde Principal	Intérêts capitalisés	Rembours ement principal	Restant dû	Solde intérêts 2021	Rembours ement intérêts
2021	9 200	0	0	9 200	5 712	0
2022		736	0	9 936		-600
2023		795	0	10 731		-600
2024		858	0	11 589		-600
2025		927	0	12 516		-600
2026		1 001	0	13 518		-3 312
2027		1 081	-4 048	10 551		
2028		844	-2 778	8 618		
2029		689	-2 778	6 529		
2030		522	-2 778	4 274		
2031		342	-2 778	1 838		
2032		147	-1 985	0		
Total	9 200	7 944	-17 144		5 712	-5 712

Solde ntérêts 2021	Rembours ement intérêts	Restant dû	Total Restant dû	Total Rembour sement
5 712	0	5 712	14 912	0
	-600	5 112	15 048	-600
	-600	4 512	15 243	-600
	-600	3 912	15 502	-600
	-600	3 312	15 829	-600
	-3 312	0	13 518	-3 312
			10 551	-4 048
			8 618	-2 778
			6 529	-2 778
			4 274	-2 778
			1 838	-2 778
	·		0	-1 985
5 712	-5 712		121 863	-22 856

- ❖ Intérêts 2024 sur Compte Courant SOPINO :
 - Les intérêts de l'exercice 2024 calculés au taux de 8 % selon la convention sont portés parmi les produits pour un montant de 858 470 DT.
- ❖ La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT Hors TVA :

Les loyers de l'année 2024, portés en Produits s'élèvent à 3 600 DT. Au 31 décembre 2024, les loyers dus par la SOPINO et portés au compte « Produits à recevoir » s'élèvent à 10 600 DT. Le règlement de ces loyers, effectué par virement par SOPINO vers la fin du mois de décembre 2024, n'est parvenu à la SODINO qu'en début 2025.

1.1- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 21 000 Dinars provenant des exercices antérieurs.

2- Engagements envers les dirigeants :

2-1. Salaires et avantages en nature

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a fixé et a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 02 Août 2019, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, de 117 668 DT dont des avantages en nature pour 16 843 DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2023 s'élevant à 43 549 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2024 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 64 932 DT en brut.

Ainsi, la rémunération brute due au PDG au titre de l'exercice 2024 s'élève à 139 051 DT.

En outre, au cours de l'exercice 2024, la société SOPINO a constaté un montant de 14 400 DT au titre de la rémunération brute de son Président Directeur Général qui est également le PDG de la SODINO (1 200 dinars bruts sur 12 mensualités). Cette rémunération n'est pas servie en totalité au 31/12/2024.

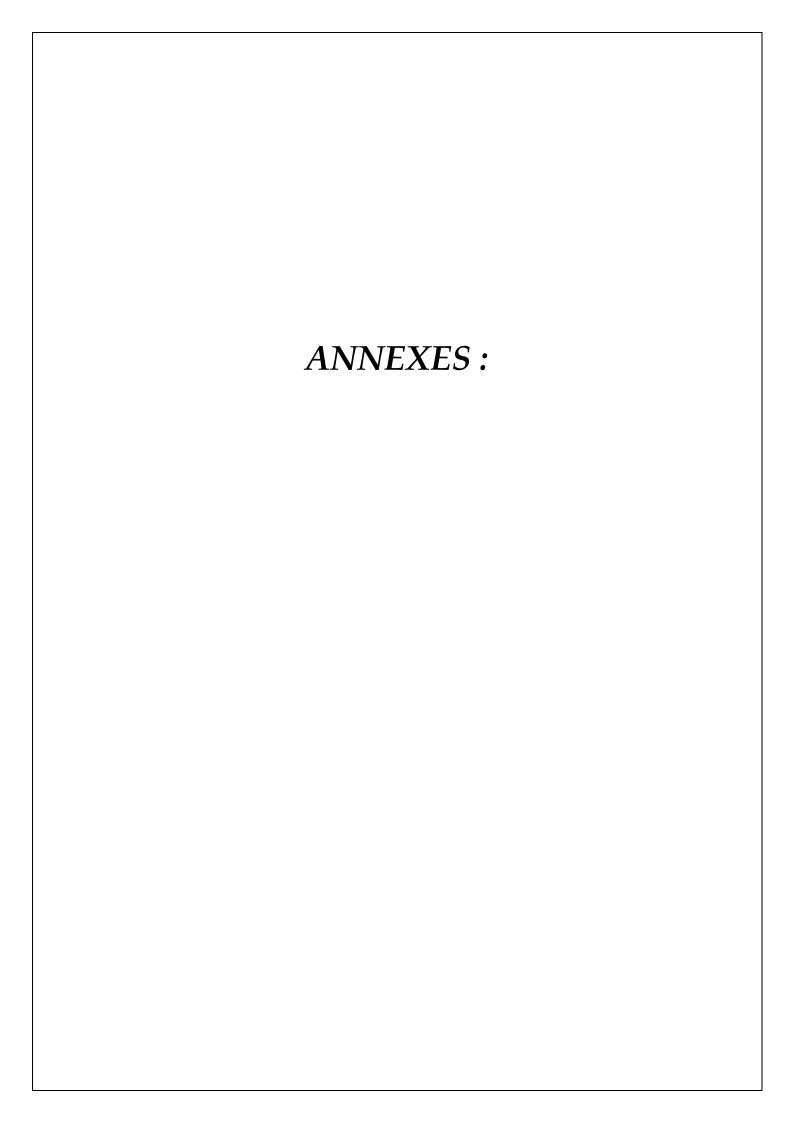
2-2. Jetons de présence servis au PDG:

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 938 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué à son Président Directeur Général, des jetons de présence pour 2 812 DT en brut non encore servis au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les jetons de présence dus au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2023, s'élevant à 4 688 DT ne sont pas encore servis au 31 décembre 2024, portant ainsi les charges à payer au titre des jetons de présence dus au PDG à 7 500 DT.

En outre, la société SOPINO a constaté au cours de l'exercice 2024, pour le compte de son Président Directeur Général, qui est également le PDG de la SODINO, des jetons de présence de 1 875 DT brut, au titre des réunions du Conseil d'administration et de 938 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Le total de ces Jetons de présence s'élevant 2 812 DT n'est pas encore servi au 31 décembre 2024.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs : Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 30 000 DT en brut au titre de l'exercice 2023. Les jetons de présence dus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 et non encore servis s'élèvent à 25 313 DT et sont portés en charges à payer.



ANNEXE 1:

SODINO SICAR S.A. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 DECEMBRE 2024

(En Dinar Tunisien)

	TAUX	VALEURS BRUTES	·		AMORTISS EMENTS			V C N	
DESIGNATION	EN	31/12/2023	Acquis. 2024	31/12/2024	Cumul au	Dotation	Cumul au	31/12/20 23	31/12/20 24
	%				31/12/2023	2024	31/12/20 24		
		24244		26.244	24 (0 =	1000	40.0	11.01	= 0=4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		36 311	0	36 311	24 687	4 268	28 955	11 624	7 356
LOGICIELS	33,33%	36 311		36 311	24 687	4 268	28 955	11 624	7 356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 208 547	4 471	1 213 018	638 473	59 110	697 583	570 075	515 435
BATIMENTS	2%	560 765		560 765	165 874	12 344	178 218	394 891	382 547
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	332 235		332 235	201 934	34 560	236 495	130 301	95 740
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS &	100/	£0.272	120	50.502	55 470	1 106	56.656	2.002	1.047
INSTAL.	10%	58 373	130	58 503	55 470	1 186	56 656	2 903	1 847
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	10%	119 956	4 341	124 297	87 955	5 058	93 014	32 001	31 283
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33%	137 219		137 219	127 238	5 963	133 202	9 981	4 017
	,								
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								

ANNEXE 2:

DETAIL DES PARTICIPATIONS, COMPTES COURANTS, PROVISIONS ET AVANCES SUR CESSIONS D'ACTIONS AU 31/12/2024

(En milliers de Dinars)

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre S	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
ABIT	252,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	252,4	0,0	0,0	-245,1	0,0	0,0	-245,1	7,3	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-7,3	0,0	
ACT PHARMA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
AMINA CONFECTION	135,0	0,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0	435,0	0,0	0,0	-81,0	0,0	0,0	-81,0	54,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-40,7	0,0	
BEE	12,5	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	16,5	29,0	0,0	0,0	-11,1	0,0	0,0	-11,1	1,4	7,7	0,0	0,0	8	7,7	-3,3	0,0	
BIO ESSENCES	22,0	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,0	46,0	0,0	0,0	-21,3	0,0	0,0	-21,3	0,7	15,0	0,0	0,0	15	15,0	-1,5	0,0	
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	156,4	0,0	0,0	-156,4	0,0	0,0	-156,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
CEPAS MUSTI	45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0	0,0	-45,0	0,0	0,0	-45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
CHOCONORD	130,0	276,0	0,0	0,0	0,0	0,0	276,0	406,0	0,0	0,0	-130,0	0,0	0,0	-130,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
CIGMA BUSINESS COM	45,9	0,0	0,0	45,9	0,0	0,0	45,9	91,8	0,0	0,0	-45,9	0,0	0,0	-45,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
DARNA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
DRIDI PLAST	20,0	24,2	0,0	0,0	0,0	0,0	24,2	44,2	0,0	0,0	-20,0	0,0	0,0	-20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
EQUERRE MODE	100,0	207,0	0,0	0,0	0,0	0,0	207,0	307,0	0,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	-100,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50	50,0	0,0	0,0	
EXPOFOREST	12,0	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,0	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-55,9	0,0	
EXTRA BETON	37,5	199,2	0,0	0,0	0,0	0,0	199,2	236,7	0,0	0,0	-17,9	0,0	17,9	0,0	37,5	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-123,4	0,0	
FEEDBACK LEADERS	150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	112,5	0,0	0,0	113	112,5	0,0	0,0	
FRIGO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
FRUINOR	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	-15,0	0,0	0,0	-15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre s	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	140,0	0,0	0,0	-105,0	-35,0	0,0	-140,0	0,0	150,0	0,0	0,0	150	150,0	0,0	0,0	1
GOLDEN NEEDLE FASHION	143,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	143,0	0,0	0,0	-143,0	0,0	0,0	-143,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	I
GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720,0	1 440,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 440,0	2 160,0	0,0	0,0	-720,0	0,0	0,0	-720,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	I
LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88,0	196,0	0,0	0,0	135,0	0,0	331,0	419,0	0,0	0,0	-88,0	0,0	0,0	-88,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-27,8	0,0	1
LES VERGERS DU SOLEIL	330,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	330,0	0,0	0,0	-330,0	0,0	0,0	-330,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	I
MANAJEM	126,0	288,0	0,0	0,0	0,0	0,0	288,0	414,0	0,0	0,0	-50,4	0,0	0,0	-50,4	75,6	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	126,0	1
MCRR	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	200,0	0,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
MEDICAL WEAR	50,0	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	170,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
MEDINA TEXTILES	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	I
MOZAR	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	0,0	-23,7	0,0	0,0	-23,7	6,3	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-6,3	0,0	I
NESMA INDUSTRIE	132,0	288,0	0,0	0,0	500,0	0,0	788,0	920,0	0,0	0,0	-132,0	0,0	0,0	-132,0	0,0	150,0	0,0	0,0	150	150,0	0,0	500,0	FS PME
NORD TOURISME	124,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	124,0	0,0	0,0	-124,0	0,0	0,0	-124,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
NUTRIDOR	180,0	354,0	0,0	0,0	0,0	0,0	354,0	534,0	0,0	0,0	-180,0	0,0	0,0	-180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	I
PLASTIQUE DU NORD	11,0	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0	17,1	28,1	0,0	0,0	-11,0	0,0	0,0	-11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
PROMAX	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0	0,0	200,0	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	200,0	FS PME
SAB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
SADETT	209,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	209,5	0,0	0,0	-209,5	0,0	0,0	-209,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	1
SAICA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0	40	40,0	0,0	0,0	I
SB CONFECTION	35,0	70,8	0,0	0,0	0,0	0,0	70,8	105,8	0,0	0,0	-35,0	0,0	0,0	-35,0	0,0	35,0	0,0	0,0	35	35,0	0,0	0,0	I
SDA MABROUKA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	ĺ
SEB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	350,0	1
SEPHARMA	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0	0,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	ĺ
SFFYN SAMI	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0	0,0	0,0	-59,5	0,0	0,0	-59,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-0,5	0,0	ĺ
SIMER	53,0	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	173,0	0,0	0,0	-53,0	0,0	0,0	-53,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	ĺ

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre S	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
SIMETAL	670,0	320,0	0,0	0,0	0,0	0,0	320,0	990,0	0,0	0,0	-482,5	0,0	0,0	-482,5	187,5	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	250,0	
SINA	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0	0,0	0,0	-200,0	0,0	0,0	-200,0	0,0	75,0	0,0	0,0	75	75,0	0,0	0,0	
SINCAR	148,0	181,8	0,0	0,0	0,0	0,0	181,8	329,8	0,0	0,0	-124,2	0,0	5,4	-118,8	29,2	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-52,9	0,0	
SIPH	188,8	280,8	0,0	0,0	0,0	0,0	280,8	469,6	0,0	0,0	-188,8	0,0	0,0	-188,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SKAN AGRO	142,0	340,0	0,0	0,0	150,0	0,0	490,0	632,0	0,0	0,0	-142,0	0,0	0,0	-142,0	0,0	30,0	0,0	0,0	30	12,0	0,0	30,0	
SKCPM	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	-4,8	0,0	0,0	-4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SMM	116,0	472,0	0,0	0,0	0,0	0,0	472,0	588,0	0,0	0,0	-116,0	0,0	0,0	-116,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SMVDA ETTATAOUER II	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	0,0	-12,0	0,0	0,0	-12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SOCABIS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	110,0	
SOMIPEM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	800,0	CDC
SOMOMA	8,0	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	21,1	29,1	0,0	0,0	-6,3	0,0	2,8	-3,5	4,5	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-6,2	0,0	
SOREVAL	89,0	225,0	0,0	0,0	0,0	0,0	225,0	314,0	0,0	0,0	-89,0	0,0	0,0	-89,0	0,0	30,0	0,0	0,0	30	30,0	0,0	0,0	
SOTRAMOL	49,0	87,3	0,0	0,0	0,0	0,0	87,3	136,3	0,0	0,0	-49,0	0,0	0,0	-49,0	0,0	75,0	0,0	0,0	75	75,0	0,0	0,0	
SOTUCAM+	70,0	246,0	0,0	0,0	0,0	0,0	246,0	316,0	0,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SOTUFAF	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	-87,5	0,0	0,0	-87,5	12,5	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-12,5	0,0	
STOTCA	90,0	135,0	0,0	0,0	200,0	0,0	335,0	425,0	0,0	0,0	-84,1	0,0	6,1	-78,0	12,0	50,0	0,0	0,0	50	50,0	-20,0	200,0	FS PME
TAOOC	50,0	292,0	0,0	0,0	0,0	0,0	292,0	342,0	0,0	0,0	-25,0	0,0	0,0	-25,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
TECHNOLATEX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
TREFINORD	150,0	331,0	0,0	0,0	0,0	0,0	331,0	481,0	0,0	0,0	-134,4	0,0	18,8	-115,6	34,4	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-50,0	0,0	
TUILE DU NORD	55,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	105,0	0,0	0,0	-55,0	0,0	0,0	-55,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50	50,0	0,0	0,0	
TUNIPA	175,0	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0	280,0	0,0	0,0	-175,0	0,0	0,0	-175,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
TUNISIA PNEUS	380,0	380,0	0,0	0,0	0,0	0,0	380,0	760,0	- 285, 0	285,	-95,0	0,0	0,0	-95,0	285,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0		
TUNISIE FONDERIE	250,0	180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	180,0	430,0	0,0	0,0	-236,0	0,0	0,0	-236,0	14,0	117,0	0,0	0,0	117	117,0	-24,0	0,0	
TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	140,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	140,0	0,0	0,0	-106,9	0,0	0,0	-106,9	33,1	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-33,1	0,0	

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre S	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
VEGA CABLES	135,0	390,0	0,0	0,0	0,0	0,0	390,0	525,0	0,0	0,0	-15,1	0,0	0,0	-15,1	119,9	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-60,0	150,0	
WHITE PHARMA	0,0	316,8	247,0	0,0	0,0	0,0	563,8	563,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	0,0	0,0	120	120,0	-3,5	0,0	
WOOD PLAST	95,4	84,6	0,0	0,0	173,0	0,0	257,6	353,0	0,0	0,0	-95,4	0,0	0,0	-95,4	0,0	50,0	397 ,0	0,0	447	50,0	0,0	570,0	FS PME
ZAGROM	60,0	108,0	0,0	0,0	0,0	0,0	108,0	168,0	0,0	0,0	-60,0	0,0	0,0	-60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
Z'BIDA	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	0,0	-6,0	0,0	0,0	-6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
AOUILIA	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	0,0	0,0	-9,3	0,0	0,0	-9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
СЕВ	150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	250,0	0,0	0,0	250	250,0	0,0	0,0	
VAGA	198,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	198,8	0,0	0,0	-198,8	0,0	0,0	-198,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
Wintech	485,5	258,7	0,0	0,0	0,0	0,0	258,7	744,2	0,0	0,0	-485,5	0,0	0,0	-485,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
TSV	150,0	102,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,0	252,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	0,0	-150,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50	50,0	0,0	0,0	
SIST	34,8	29,7	0,0	0,0	0,0	0,0	29,7	64,5	0,0	0,0	-34,8	0,0	0,0	-34,8	0,0	5,0	0,0	0,0	5	5,0	0,0	0,0	
BEST CAR	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0	0,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
ILHEM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	70,0	0,0	0,0	70	0,0	-98,5	0,0	
SOTES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,0	0,0	0,0	150	0,0	-94,2	200,0	
CTIA	150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,0	0,0	0,0	-135,0	0,0	0,0	-135,0	15,0	150,0	0,0	0,0	150	150,0	-15,0	0,0	
SIEM	250,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	250,0	0,0	0,0	-250,0	0,0	0,0	-250,0	0,0	150,0	0,0	0,0	150	150,0	0,0	0,0	
SIMAC	350,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	350,0	0,0	0,0	-330,0	0,0	0,0	-330,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-20,0	0,0	
GTOO	80,0	109,3	0,0	0,0	0,0	0,0	109,3	189,3	0,0	0,0	-80,0	0,0	0,0	-80,0	0,0	30,0	0,0	0,0	30	30,0	0,0	0,0	
IMG	250,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	250,0	0,0	0,0	-250,0	0,0	0,0	-250,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	
HELIX	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	-15,0	0,0	0,0	-15,0	0,0	23,0	0,0	0,0	23	23,0	0,0	0,0	
SAN	23,0	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0	19,8	42,8	0,0	0,0	-19,0	0,0	0,0	-19,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-8,9	0,0	
GATT	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	-1,0	0,0	0,0	-1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
HIPAC	50,0	78,0	0,0	0,0	0,0	0,0	78,0	128,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
BOLERIO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre S	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
RAYAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
UPAM	46,0	132,0	0,0	0,0	0,0	0,0	132,0	178,0	0,0	0,0	-46,0	0,0	24,6	-21,4	24,6	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
INB	333,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	333,3	0,0	0,0	-333,3	0,0	0,0	-333,3	0,0	250,0	0,0	0,0	250	250,0	0,0	0,0	
VONORD	229,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	229,0	0,0	0,0	-229,0	0,0	0,0	-229,0	0,0	128,0	0,0	0,0	128	128,0	0,0	0,0	
EL GHANIMA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
AL-DESIGN	55,0	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0	145,0	0,0	0,0	-55,0	0,0	0,0	-55,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SELMI.PLAST	10,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	26,7	0,0	0,0	-10,0	0,0	0,0	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
HUILERIE BOUMAKHLOUF	165,0	97,5	0,0	0,0	0,0	0,0	97,5	262,5	0,0	0,0	-99,0	0,0	0,0	-99,0	66,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-105,0	0,0	
H NORD OUEST	6,3	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-19,8	0,0	
IMP EL AMINE	60,0	39,6	0,0	0,0	0,0	0,0	39,6	99,6	0,0	0,0	-55,8	0,0	0,0	-55,8	4,2	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-7,0	0,0	
SOTULIN	22,0	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	31,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-20,1	420,0	CDC
SAS	70,0	138,0	0,0	0,0	0,0	0,0	138,0	208,0	0,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
KHAIRET BLADI	50,0	160,0	0,0	0,0	0,0	0,0	160,0	210,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
Injection Plastique	320,0	270,0	0,0	0,0	0,0	0,0	270,0	590,0	0,0	0,0	-320,0	0,0	0,0	-320,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
ECO PRODUCTA	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0	-40,0	0,0	0,0	-40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
ENERGY INDUSTRIES	689,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	689,0	0,0	0,0	-689,0	0,0	0,0	-689,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
PVC"Ayadi"	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
SIGMASOL	60,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-223,7	0,0	
TOM FRAIS	23,0	72,0	0,0	0,0	0,0	0,0	72,0	95,0	0,0	0,0	-23,0	0,0	0,0	-23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
MS-ELITES	30,5	84,0	0,0	0,0	0,0	0,0	84,0	114,5	0,0	0,0	-26,2	0,0	7,5	-18,8	11,7	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-16,0	0,0	
BIO FREEZE	175,0	322,0	0,0	0,0	0,0	0,0	322,0	497,0	0,0	0,0	-175,0	0,0	0,0	-175,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0	0,5	0,0	0,0	
SONO MAR	46,0	46,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,0	92,0	0,0	0,0	-16,5	0,0	12,3	-4,2	41,8	30,0	0,0	0,0	30	7,8	-128,0	0,0	
ALIMENTS VERTS SAV	82,0	223,0	0,0	0,0	175,0	0,0	398,0	480,0	0,0	0,0	-82,0	0,0	0,0	-82,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	175,0	FS PME
TUNISIA PULLETS	30,0	180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	180,0	210,0	0,0	0,0	-30,0	0,0	0,0	-30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libér ée FP	Part. non Libér ée FG	Provisi on 2023	Dotati ons	Repri ses	Provisi ons 2024	Net	CCA / Fonds Propre s	FO ND S Sou tien t & Res truc t. PM E	FONDS CDC	Total CCA	Provision s sur CCA	Avance sur Rachats	Garant ie Sotuga r	Fonds
ELECTRONIC CONCEPT	45,0	0,0	0,0	0,0	65,0	0,0	65,0	110,0	0,0	0,0	-45,0	0,0	0,0	-45,0	0,0	105,0	0,0	0,0	105	105,0	0,0	65,0	FS PME
GOLD CIN	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	-25,0	0,0	0,0	-25,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	100,0	
GREEN HILL	0,0	0,0	900,0	0,0	0,0	0,0	900,0	900,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
HN OUEST	100,0	144,0	0,0	0,0	0,0	0,0	144,0	244,0	0,0	0,0	-93,9	0,0	2,7	-91,1	8,9	0,0	0,0	0,0	0	0,0	-15,0	0,0	
SEFRIM	0,0	0,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	300,0	FS PME
м раск	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	920,0	920,0	920,0	0,0	- 460, 0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	230,0	CDC
WEST PHARMA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	150,0	75%
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	0,0	315,0	0,0	0,0	0,0	155,0	470,0	470,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	125,2	125	0,0	-0,7	0,0	
TUNIA HELICOPTER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	340,0	340,0	340,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	CDC
MSTC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0	200	0,0	0,0	0,0	CDC
ZEMAR	0,0	480,0	0,0	0,0	0,0	120,0	600,0	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	45	0,0	-4,7	135,0	CDC
Avances en Comptes Courants Actionnaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
SOPINO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9 200,0	0,0	0,0	9 200	0,0	0,0	0,0	
IKDAM GESTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,0	0,0	0,0	21	21,4	0,0	0,0	,
Totaux	12 263,4	11 794,6	1 147,0	45,9	2 198,0	1 635,0	16 820,5	29 083,9	- 285,0	- 745,0	-11 014,	-35,0	98,1	-10 951,7	1 311,7	11 869,7	397	370,2	12 636,9	2 409,9	-1 305,6	5 061,0	

Société SODINO SICAR S.A.

Av. Taïb M'HIRI- Bâtiment société des foires

De Siliana – 6001 SILIANA

RAPPORT GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis d'auditeur indépendant

Exercice clos au 31 Décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée

générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODINO SICAR SA, qui

comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice

clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan de 45 397 420 DT,

des capitaux propres positifs de 19 787 419 DT y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant

154 266 DT et un flux de trésorerie affecté à l'exploitation de -1 505 803 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la

situation financière de la société **SODINO SICAR SA** au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance

financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable

des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les

responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à

l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités

déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Immobilisations Financières et Provisions y rattachées

Les immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2024, s'élèvent à **32 460 046 DT** en valeurs brutes, dont **29 083 900 DT** concernent des Participations à rétrocéder.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des Procès-verbaux du conseil d'administration statuant sur les approbations de financement ;
- L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- L'examen d'un échantillon des dossiers de suivi des participations ;
- L'examen de la situation nette comptable, pour un échantillon de projets, sur la base des états financiers récents et des rapports des commissaires aux comptes correspondants ;
- L'examen des états financiers prévisionnels et des business plans, pour un échantillon de projets;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec les responsables de suivi des projets ainsi qu'avec la direction générale.

2- Avances en comptes courant actionnaires

Les Avances en comptes courant actionnaires, figurant au bilan au 31 décembre 2024 dans le poste Placement et autres actifs financiers, s'élèvent à **12 636 898** DT en valeurs brutes, dont **9 200 000** DT (en principal) accordés à la SOPINO, filiale détenue à 49,99848% par SODINO SICAR.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des états financiers récents, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers prévisionnels et des business plans ;
- L'examen des notes d'évaluation du patrimoine, pour un échantillon de projets, L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec la direction générale.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de la société susceptible d'avoir une incidence sur notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le, 21 Juillet 2025,

Le commissaire aux comptes :

Expert Partners

Salah MEZIOU

Société SODINO SICAR S.A.

Av. Taïb M'HIRI - Bâtiment société des foires

De Siliana – 6001 SILIANA

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les opérations réalisées dans le cadre des articles précités, se présentent comme suit :

1- Transactions intergroupes:

1.1- Société SOPINO SA (Filiale)

- Compte tenu du projet d'investissement réalisé par la SOPINO en 2021 et 2022 et du business plan de la SOPINO correspondant, le conseil d'administration de la SODINO en date du 22 décembre 2021 et le conseil d'administration de la SOPINO en date du 06 janvier ont décidé du rééchelonnement du montant du compte courant et des intérêts impayés selon les conditions suivantes :
 - Un nouvel échéancier de remboursement est convenu prévoyant notamment le payement du principal jusqu'à l'exercice 2032;
 - Un taux d'intérêt de 8% à partir de 2023 applicable uniquement sur le principal du au 31 Décembre 2021 soit 9 200 mille Dinars. Les intérêts dus au 31 Décembre 2021 et s'élevant à 5 712 mille Dinars ne sont pas productif d'intérêts sauf en cas d'impayés par rapport au nouvel échéancier. Ce montant sera payé en premier lieu en quatre

annuités de 600 mille Dinars à partir de l'exercice 2022 et une dernière annuité en 2026 de 3 312 mille Dinars ;

Les intérêts annuels calculés à partir du 1^{er} janvier 2022 et impayés sont productifs d'intérêts au taux de 8% à partir de l'année qui suit avec une majoration de 1 %. Il en est de même pour les impayés en principal.

L'échéancier de remboursement est présenté à la Note E.2 : Informations sur les parties liées.

La SOPINO a respecté ses engagements prévus par le nouvel échéancier. Les intérêts dus par la SOPINO au 31 Décembre 2024, et s'élevant à 3 911 436 Dinars sont provisionnés depuis les exercices antérieurs à hauteur de 247 686 Dinars et portés en intérêts réservés à hauteur de 3 663 750 Dinars.

Au cours de l'exercice 2024, la SODINO a encaissé l'échéance d'intérêts de 600 000 DT et a, par conséquent, levé la provision sur les intérêts impayés à concurrence de ce montant (Voir Note A.4-i).

- ❖ Intérêts 2024 sur Compte Courant SOPINO :
 - Les intérêts de l'exercice 2024 calculés au taux de 8 % selon la convention sont portés parmi les produits pour un montant de 858 470 DT;
- ❖ La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT Hors TVA;

Les loyers de l'année 2024, portés en Produits s'élèvent à 3 600 DT. Au 31 décembre 2024, les loyers dus par la SOPINO et portés au compte « Produits à recevoir » s'élèvent à 10 600 DT. Le règlement de ces loyers, effectué par virement par SOPINO vers la fin du mois de décembre 2024, n'est parvenu à la SODINO qu'au début de l'exercice 2025 (Voir Note A.4-i).

1.2- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi, à partir du 31 Décembre 2021, à 21 000 Dinars (totalement provisionné).

2- Engagements envers les dirigeants :

2-1. Salaires et avantages en nature

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a fixé et a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 02 Août 2019, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, de 117 668 DT dont des avantages en nature pour 16 843 DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2023 s'élevant à 43 549 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2024 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 64 932 DT en brut.

Ainsi, la rémunération brute due au PDG au titre de l'exercice 2024 s'élève à 139 051 DT.

En outre, au cours de l'exercice 2024, la société SOPINO a constaté un montant de 14 400 DT au titre de la rémunération brute de son Président Directeur Général qui est également le PDG de la SODINO (1 200 dinars bruts sur 12 mensualités). Cette rémunération n'est pas servie en totalité au 31/12/2024.

2-2. Jetons de présence servis au PDG:

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 938 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué à son Président Directeur Général, des jetons de présence pour 2 812 DT en brut non encore servis au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les jetons de présence dus au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2023, s'élevant à 4 688 DT ne sont pas encore servis au 31 décembre 2024, portant ainsi les charges à payer au titre des jetons de présence dus au PDG à 7 500 DT.

En outre, la société SOPINO a constaté au cours de l'exercice 2024, pour le compte de son Président Directeur Général, qui est également le PDG de la SODINO, des jetons de présence de 1 875 DT brut, au titre des réunions du Conseil d'administration et de 938 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Le total de ces Jetons de présence s'élevant 2 812 DT n'est pas encore servi au 31 décembre 2024.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs :

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 30 000 DT en brut au titre de l'exercice 2023. Les jetons de présence dus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 et non encore servis s'élèvent à 25 313 DT et sont portés en charges à payer.

D'autre part, au cours de nos travaux d'audit nous n'avons pas relevé d'autres d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

Tunis le, 21 juillet 2025,

Le commissaire aux comptes :

Expert Partners

Salah MEZIOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-

Siège social : Av. Taïeb M'hiri -Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest -SODINO SICAR-, publie cidessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Salah MEZIOU

Groupe SODINO SICAR BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2024 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTEC	MONTANT				
DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023			
ACTIFS NON COURANTS						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		37 062	37 062			
MOINS AMORTISSEMENTS		-29 706	-25 438			
		7 356	11 624			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	69 336 919	69 278 878			
MOINS AMORTISSEMENTS		-18 685 877	-16 588 573			
		50 651 042	52 690 305			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	29 170 646	29 284 546			
MOINS PROVISIONS		-11 432 220	-11 495 341			
		17 738 426	17 789 205			
AUTRES ACTIFS NON COURANT		34	11 356			
ACTIFS NON COURANTS		68 396 859	70 502 490			
ACTIFS COURANTS						
Client		2 026 843	1 820 529			
MOINS PROVISIONS		-1 973 270	-1 803 521			
		53 574	17 008			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	4 924 926	5 172 518			
MOINS PROVISIONS		-27 090	-27 090			
		4 897 836	5 145 427			
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	8 605 499	9 159 937			
MOINS PROVISIONS		-3 102 879	-3 135 132			
		5 502 620	6 024 805			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 636 369	1 171 798			
ACTIFS COURANTS		12 090 398	12 359 038			
TOTAL DES ACTIFS		80 487 257	82 861 528			

Groupe SODINO SICAR BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2024 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
DESIGNATION	HOTES	31/12/2024	31/12/2023
		20.054.600	20.054.600
Capital social souscrit		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-9 537 313	-9 248 390
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		28 514 377	28 803 300
Résultat consolidé		79 017	-24 544
Resultat Consolide		79017	-24 344
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		28 593 393	28 778 756
Part des minoritaires dans les capitaux propres		7 673 903	7 522 774
Part des minoritaires dans le résultat		524 782	429 235
Intérets des minoritaires		8 198 685	7 952 009
Total capitaux propres		36 792 078	36 730 765
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 509 570	11 509 570
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 569 142	1 569 142
FOND DE RESTRECTURATION DES PME AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		2 567 182 1 305 579	2 595 000
Cautions reques		5 431 257	1 098 027 6 671 257
Provision pour risques et charges		320 000	320 000
Emprunt		9 187 248	10 171 599
Emprunt		9 107 240	10 171 399
PASSIFS NON COURANTS	В2	33 638 586	35 683 204
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		165 629	182 742
AUTRES PASSIFS COURANTS	В3	4 505 062	4 227 756
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	5 385 901	6 037 061
PASSIFS COURANTS		10 056 593	10 447 560
TOTAL DES PASSIFS		43 695 179	46 130 763
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		80 487 257	82 861 528

Groupe SODINO SICAR Etat de Résultat arrêté au 31 décembre 2024 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

REVENUS DES LOYERS REVENUS DES PARTICIPATIONS REVENUS DES PARTICIPATIONS REVENUS DES PARTICIPATIONS REVENUS DES PARTICIPATIONS REVENUS DES PLACEMENTS ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PRODUITS D'EXPLOITATION C.1 7 364 866 7 517 93 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE CHARGES DU PERSONNEL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS CHARGES D'EXPLOITATION CHARGES	DEGLOVATION	NOTES	MON	ΓΑΝΤ
REVENUS DES PARTICIPATIONS 64 417 115 61 REVENUS DES PLACEMENTS 452 754 490 62 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES 76 470 76 97 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 91 437 89 04 PRODUITS D'EXPLOITATION 01 437 89 04 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES 0.2 -1 462 258 -1 767 18 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE 0.3 -49 870 -54 72 CHARGES DU PERSONNEL 0.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS 0.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION 0.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS 0.6 -672 825 -1 533 69 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES 0.7 35 591 15 33 AUTRES PERTES ORDINAIRES 0.7 35 591 15 33 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé <th>DESIGNATION</th> <th>NOTES</th> <th>31/12/2024</th> <th>31/12/2023</th>	DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
REVENUS DES PARTICIPATIONS 64 417 115 61 REVENUS DES PLACEMENTS 452 754 490 62 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES 76 470 76 97 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 91 437 89 04 PRODUITS D'EXPLOITATION 91 437 89 04 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES C.1 7 364 866 7 517 95 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE C.3 -49 870 -54 72 CHARGES DU PERSONNEL C.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS C.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 65 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 85 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 33 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -55 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 65 RÉSULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT				
REVENUS DES PLACEMENTS 452 754 490 62 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES 76 470 76 97 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 91 437 89 04 PRODUITS D'EXPLOITATION 6.1 7 364 866 7 517 93 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES 6.2 -1 462 258 -1 767 18 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE 6.3 -49 870 -54 72 CHARGES DU PERSONNEL 6.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS 6.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION 6.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES 6.7 35 591 15 33 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 52 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFE	REVENUS DES LOYERS		6 679 788	6 745 683
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES 76 470 76 97 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 91 437 89 04 PRODUITS D'EXPLOITATION C.1 7 364 866 7 517 93 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES C.2 -1 462 258 -1 767 18 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE C.3 -49 870 -54 72 CHARGES DU PERSONNEL C.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS C.5 -2 217 819 -1 579 20 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 33 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -55 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 <t< td=""><td>REVENUS DES PARTICIPATIONS</td><td></td><td>64 417</td><td>115 618</td></t<>	REVENUS DES PARTICIPATIONS		64 417	115 618
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PRODUITS D'EXPLOITATION C.1 7 364 866 7 517 93 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE C.3 49 870 -54 73 CHARGES DU PERSONNEL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS C.7 35 591 15 33 AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES AUTRES PERTE	REVENUS DES PLACEMENTS		452 754	490 627
PRODUITS D'EXPLOITATION C.1 7 364 866 7 517 93 CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES C.2 -1 462 258 -1 767 18 ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE C.3 -49 870 -54 72 CHARGES DU PERSONNEL C.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS C.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -55 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 RÉSULTAT ORDINAIRES AUTRES AUTR	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		76 470	76 970
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE CHARGES DU PERSONNEL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATIONS RESULTAT D'EXPLOITATION AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT IMPOTS SUR LES BENEFICES RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES C.2 -1 462 258 -1 767 18 C.3 -49 870 -54 72 C.4 -1 772 185 -1 791 08 C.5 -2 217 819 -1 579 21 C.6 -672 825 -1 533 69 -672 825 -1 533 69			91 437	89 041
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE CHARGES DU PERSONNEL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATIONS CHARGES D'EXPLOITATIONS CHARGES D'EXPLOITATIONS CHARGES D'EXPLOITATIONS AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES TESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT IMPOTS SUR LES BENEFICES TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT NET DE L'EXERCICE TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOT TESULTAT ORDINAIRES TESULTAT OR	PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	7 364 866	7 517 938
CHARGES DU PERSONNEL C.4 -1 772 185 -1 791 08 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS C.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509	CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-1 462 258	-1 767 182
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS C.5 -2 217 819 -1 579 21 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509	ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-49 870	-54 728
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION C.6 -672 825 -1 533 69 CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES	CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 772 185	-1 791 080
CHARGES D'EXPLOITATIONS -6 174 957 -6 725 89 RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES C.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509 -467 509	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 217 819	-1 579 215
RESULTAT D'EXPLOITATION 1 189 909 792 04 AUTRES GAINS ORDINAIRES c.7 35 591 15 37 AUTRES PERTES ORDINAIRES -2 -59 RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT 1 225 498 806 81 IMPOTS SUR LES BENEFICES -621 699 -402 12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE 603 798 404 69 Résultat consolidé 79 017 -24 54 Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-672 825	-1 533 693
AUTRES GAINS ORDINAIRES AUTRES PERTES ORDINAIRES FESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT IMPOTS SUR LES BENEFICES RESULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES C.7 35 591 15 37 15 37 16 37 17 22 498 18 806 81 18 603 798 404 69 19 017	CHARGES D'EXPLOITATIONS		-6 174 957	-6 725 898
AUTRES PERTES ORDINAIRES RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT IMPOTS SUR LES BENEFICES RESULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -2 -59 806 81 1 225 498 806 81 -621 699 -402 12 603 798 404 69 79 017 -24 54 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 189 909	792 040
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT IMPOTS SUR LES BENEFICES RESULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES 1 225 498 806 81 -621 699 -402 12 603 798 404 69 79 017 -24 54 429 23 429 23	AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	35 591	15 374
IMPOTS SUR LES BENEFICES RESULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -621 699 -402 12 603 798 404 69 79 017 -24 54 429 23 429 23	AUTRES PERTES ORDINAIRES		-2	-596
RESULTAT NET DE L'EXERCICE Résultat consolidé Part des autres actionnaires dans le résultat EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES 603 798 404 69 79 017 -24 54 429 23 429 23	RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 225 498	806 818
Résultat consolidé79 017-24 54Part des autres actionnaires dans le résultat524 782429 23EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES-467 509	IMPOTS SUR LES BENEFICES		-621 699	-402 127
Part des autres actionnaires dans le résultat 524 782 429 23 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		603 798	404 691
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES -467 509	Résultat consolidé		79 017	-24 544
	Part des autres actionnaires dans le résultat		524 782	429 235
Part groupe	EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		-467 509	0
-200747	Part groupe		-233 747	0
Part des minoritaires -233 761	Part des minoritaires		-233 761	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP 136 290 404 69	RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		136 290	404 691
Résultat consolidé après modifications comptables -154 731 -24 54	Résultat consolidé après modifications comptables		-154 731	-24 544
Part des Minoritaires dans le résultat après modif. Compt. 291 020 429 23	Part des Minoritaires dans le résultat après modif. Compt.		291 020	429 235

Groupe SODINO SICAR Etat de flux Consolidé arrêté au 31 décembre 2024 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		, ,	, ,
Résultat net consolidé	B1-2	<u>-154 730</u>	<u>-24 544</u>
Ajustements pour :			
-Part des minoriataire dans le résultat	B1-2	291 020	429 235
- Amortissements et provisions	C5	2 217 819	1 579 216
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	D2	277 222	84 576
- Quotes parts subvention d'investissement		-88 687	-88 687
- Plus values de cession des Participations et CCA - SODINO	A2- ii	-11 000	-56 688
- Plus values de réévaluation des Actifs immobilisés	A1- ii	0	-15 000
- Plus values de cession des Participations sur Fonds Gérés	A2- ii		-8 022
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		2 531 643	1 900 086
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	A1- i	-58 041	-212 545
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières			-8 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorp.	A1- ii		15 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières			
* Participations	A2- ii	121 000	163 849
* Participations sur FOPRODI	A2- ii	0	30 692
* Cautionnement		3 900	
Variation des avances sur cession d'actions reçues	B2	207 551	155 626
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		274 411	144 622
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Reserves pour fonds social	B1-2	13 711	15 231
Remboursement avance SEBN	B2	-1 400 000	-1 400 000
Variation des placements courants	A4	554 439	1 816 870
Décaissements sur financement F CDC			-51 516
Part des Fonds gérés dans les Revenus		26 837	67 301
Encaissement des emprunts	B2-i	954 000	0
Décaissements des emprunts	B4-i	-2 087 212	-2 329 128
Cautions reçues	В2	160 000	0
Remboursement compte courant actionnaire STB sicar	B4	-425 000	0
Décaissements sur financement Fonds CDC	A3-i	-110 900	0
Remboursement partiel sur Financement Participation Fonds FR PME	В2	-27 818	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 341 944	-1 881 242
		<u>464 110</u>	163 466
Trésorerie début de l'exercice	A5	1 171 798	1 008 333
Trésorerie Fin de l'exercice	A5	1 635 908	1 171 798

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I/SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME:

I / Présentation du Groupe :

- **1-** SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque,
- **2-** SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des % intérêts dans le groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

Les pourcentages de contrôle sont égaux aux pourcentages d'intérêt.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel;
- > de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- ▶ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- > Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40** % au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- > Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- > Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- ➤ Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion Fonds d'amorçage s'élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION:

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ➤ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- ➤ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- ➤ Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION:

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO :

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constater une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constater une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES:

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves);
 L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.
- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles:

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont,

la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus:

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

En Dinar Tunisien

		En Dinar Tunisien		
DESIGNATION	2024	2023	Variations	
<u>Valeurs Brutes</u>				
Terrains	5 974 831	5 974 831	0	
Constructions	62 340 221	62 340 221	0	
Matériel de transport	480 135	480 135	0	
Agencements, aménagements et Installations	219 756	173 230	46 526	
Mobilier de bureaux	78 983	78 983	0	
Matériel de bureaux	67 532	63 191	4 341	
Matériel Informatique	166 641	159 466	7 175	
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0	
Totaux bruts	69 336 919	69 278 878	58 041	
<u>Amortissements</u>				
Constructions	13 120 361	11 819 434	1 300 927	
Matériel de transport	329 428	275 468	53 960	
Agencements, aménagements et Installations	4 961 586	4 241 025	720 561	
Mobilier de bureaux	60 419	57 251	3 168	
Matériel de bureaux	25 410	23 520	1 890	
Matériel Informatique	181 489	164 691	16 797	
Fourniture de bureaux	7 184	7 184	0	
Totaux Amortissements	18 685 877	16 588 573	2 097 304	
Valeurs nettes	50 651 042	52 690 305	-2 039 263	

Note A.2-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation CEFIC	0	0	0
- Participation Pôle technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	29 083 900	29 193 900	-110 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	8 928	12 828	-3 900
- Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeur Brute	29 170 646	29 284 546	-113 900
- Provision / Participations	-11 432 220	-11 495 341	63 121
TOTAUX	17 738 426	17 789 205	-50 779

i- Les cessions se présentent comme suit :

En Dinar Tunisien

	Valeur Pa	rticipation	Valeur				
DESIGNATION	2024	2023	comptable Titres cédés	Nombre de titres	Prix de cession	PLUS VALUES	
RETROCESSIONS SOCABIS	0	110 000	110 000	11 000	121 000	11 000	
Totaux	0	110 000	110 000	11 000	121 000	11 000	

Note A.3-. AUTRES ACTIFS COURANTS:

En Dinar Tunisien

	En Binai Tantisten		
DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Prêt et avance au personnel	146 769	134 375	12 393
- Etat impôt sur les sociétés	4 287 113	4 537 590	-250 477
- Débiteurs divers	130 052	131 965	-1 914
- Débiteurs CDC (i)	6 303	0	6 303
- Charges constatés d'avance	72 597	61 706	10 892
- Produit à recevoir	221 572	207 779	13 792
- Crédit de TVA	60 521	99 102	-38 581
Valeur Brute	4 924 926	5 172 518	-247 591
- Provision	-27 090	-27 090	0
TOTAUX	4 897 836	5 145 427	-247 591

i- Exigible CDC:

La variation du compte exigible du Fonds géré CDC se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	Montants		
Solde d'ouverture (créditeur, dû au FG)		94 512	
<u>Remboursements</u>	<u>110 900</u>	-110 900	
Principal CCA ZEMAR	45 000		
Produits CCA ZEMAR	7 704		
Produits CCA ACI	58 196		
Produits CCA 2024	<u>10 085</u>	10 085	
Produits CCA ZEMAR	10 085		
Solde de clôture (dû à SODINO)		-6 303	

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

DESIGNATION	2024	2023	Variations
- Titres cotés en bourse	1 269 122	1 269 119	3
- Placements financiers	3 899 479	4 429 988	-530 509
- Compte courants	3 436 898	3 460 830	-23 933
Valeur Brute	8 605 499	9 159 937	-554 438
- Provision / CCA	-2 409 895	-2 407 260	-2 635
- Provision / Titres de placement	-692 984	-727 872	34 888
TOTAUX	5 502 620	6 024 805	-522 185

Note A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Avoirs en Caisse	10	0	10
Avoirs chez Finacorp	7 425	126	7 298
Avoirs en comptes courants bancaires	1 628 935	1 171 672	457 263
TOTAUX	1 636 369	1 171 798	464 571

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES GROUPE ET HORS GROUPE:

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-9 537 313	-9 248 390	-288 923
Total capitaux propres groupe avant résultat	28 514 377	28 803 300	-288 923
Résultat consolidé	79 017	-24 544	103 561
Total capitaux propres groupe	28 593 393	28 778 756	-185 362
Part des minoritaires dans les capitaux propres	7 673 903	7 522 774	151 128
Part des minoritaires dans le résultat	524 782	429 235	95 547
Intérêts des minoritaires	8 198 685	7 952 009	246 676
Total capitaux propres et intérêts des minoritaires	36 792 078	36 730 765	61 313

1- Réserves consolidées et part des minoritaires dans les réserves et les capitaux :

	En Dinar Tunisien			
Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul	
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	6 600 000	44 651 690	
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	6 600 000	44 651 690	
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959	
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698	
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	254 583	0	254 583	
RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION	208 780	14 407 525	14 616 305	
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-19 504 688	-5 992 398	-25 497 086	
MODIFICATIONS COMPTABLES AFFEC	0	-467 509	-467 509	
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025	
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-1 257 395	-1 257 395	
RESERVES	-18 418 537	9 019 117	-9 399 420	
Corrections des Réserves	4 507 686	-271 777	4 235 910	
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000	
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	3 911 436	0	3 911 436	
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750	
Elimination Reprise Provision sur Intérêts CCA SOPINO	600 000	0	600 000	
Elimination Int / CCA ant /immob	0	-509 186	-509 186	
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	244 409	244 409	
RESERVES CORRIGEES	-13 910 851	8 747 340	-5 163 510	
Elimination des titres de participation				
	SODINO	SOPINO	Cumul	
Capitaux propres & Réserves	24 140 839	15 347 340	39 488 180	
% Intérêt	100%	49,9985%		
Quote-part Groupe	24 140 839	7 673 438	31 814 277	
Capital	-38 051 690		-38 051 690	
Elimination titre de participations détenues		-3 299 900	-3 299 900	
Réserves consolidées	-13 910 851	4 373 538	-9 537 313	
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves	0	7 673 903	0	

Tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe :

En Dinar Tunisien

	2024	2023
Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture	<u>36 730 764</u>	<u>36 016 530</u>
Libération Augmentation de capital STB dans SOPINO		
Affectation au Fonds social	13 711	15 231
Reclassement Provisions antérieures sur Titres SOPINO	0	383 000
Amortissement des subventions	-88 687	-88 687
Modifications comptables (Pertes suite Redressement Fiscal 2020-2023)	-467 509	0
Résultat consolidé de l'exercice	603 799	404 691
Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture	36 792 078	36 730 765

2- Résultat Consolidé et part des minoritaires dans le résultat :

Eléments	Montant	Retrai- tement	%	Cumul
Résultats SODINO	154 266,48	-600 000	100,000%	-445 734
Résultats SOPINO	1 029 165	20 367	49,998%	524 750
Résultat Consolidé avant Modifications comptables				79 017
Resultat Consolide availt Woulfleations complaints				75017
Effet des modifications comptables				
Effet des modifications comptables chez SOPINO		-467 509	49,998%	-233 747
Résultat Consolidé après Modifications comptables				-154 731
Part des minoritaires dans le résultat	1 029 165	20 367	50,002%	524 782
Effet des modifications comptables - Part des minoritaires		-467 509	50,002%	-233 761
Part des minoritaires dans le Résultat après Modifications				291 020
comptables				
Résultat Consolidé après Modifications comptables				136 289

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variation
Lignes de Financement utilisées	<u>17 394 503</u>	<u>17 422 321</u>	<u>-27 818</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	11 509 570	11 509 570	0
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 569 142	1 569 142	0
- Financement FR PME	2 567 182	2 595 000	-27 818
Autres Passifs non Courants	<u>16 244 083</u>	<u>18 260 883</u>	<u>-2 016 799</u>
- Avances sur cession d'actions	1 305 579	1 098 027	207 552
- Cautions reçues	2 631 257	2 471 257	160 000
- Avances reçues	2 800 000	4 200 000	-1 400 000
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunts (i)	9 187 248	10 171 599	-984 351
TOTAUX	33 638 586	35 683 204	-2 044 618

i- Emprunts : La variation de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	2024
Nouveaux crédits	954 000
- Nouveau Crédit Amen Bank 5 ans, TMM +3,25 l'an (SOPINO)	954 000
Reclassement en éléments courants	<u>-1 938 351</u>
- Reclassements crédits Amen Bank	1 938 351
TOTAUX	-984 351

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Produits constatés d'avance	803 594	553 534	250 060
Personnel Charges à payer	365 317	321 990	43 327
Provision départ à la retraite	177 237	146 686	30 551
Provision pour Congés Payés	206 478	208 000	-1 521
Etat Impôts et Taxes	333 657	331 927	1 730
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	139 550	132 372	7 177
Créditeurs divers	18 393	18 221	172
Compte de régularisation Passif / Fonds social	11 639	10 328	1 311
Compte d'attente	20	0	20
Charge à payer	138 217	140 233	-2 016
Intérêt couru et non échus	910 959	964 463	-53 504
Avances clients	1 400 000	1 400 000	0
TOTAUX	4 505 062	4 227 756	277 306

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variation
Exigible BEI			
Exigible FOPRODI	1 231 794	1 231 794	0
Exigible IRADA	556 387	539 635	16 752
Exigible Fonds CDC	0	94 512	-94 512
Exigible Fonds BFPME	71 381	71 381	0
CC STB SICAR	393 500	818 500	-425 000
Échéances courantes sur CMT (i)	3 132 379	3 281 240	-148 861
вн	461	0	461
TOTAL	5 385 901	6 037 061	-651 160

i- <u>Échéances courantes sur CMT</u>:

La variation de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	2024
Reclassement en éléments courants	<u>1 938 351</u>
- Reclassements crédits Amen Bank	1 938 351
Remboursements	<u>-2 087 212</u>
- Remboursement Crédit BH	-317 034
- Remboursement Crédit Amen Bank	-1770 178
TOTAUX	-148 861

Note C.1-. REVENUS:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	Variation	
Revenus des Placements et opérations financière	452 754	490 627	-37 872
- Produits Comptes à terme	14 839	12 288	2 551
- Plus-value/titres Sicav	715	565	151
- Dividendes des titres de placement	56 715	93 977	-37 263
- Produits comptes de placement	379 722	382 369	-2 647
- Intérêts créditeurs	763	1 427	-664
Etudes et prestations de services	76 470	76 970	-500
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	28 000	27 280	720
- Commissions sur projets financés Fonds Rest PME	37 000	38 220	-1 220
- Commissions sur projets financés FOPRODI	0,00	0,00	0
- Commissions sur fonds IRADA	11 470	11 470	0
Revenus des Participations	64 417	115 618	-51 201
- Jetons de présence	64 417	114 818	-50 401
- Autres	0	800	-800
Loyers	6 679 788	6 745 683	-65 895
Autres Produits D'exploitation	91 437	89 041	2 396
TOTAUX	7 364 866	7 517 938	-153 072

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES:

DESIGNATION	2024	2024 2023	
Opérations sur titres	661	1 567	-905
- Frais sur titres de placement Services bancaires	661 1 461 597	1 567 1 765 616	-905 - 304 019
- Commissions bancaires	12 161	4 771	7 391
- Intérêts des comptes courants	1 290 208	1 491 159	-200 951
- Intérêt sur emprunt	153 270	269 643	-116 372
- Pénalités & amendes	5 958	44	5 914
TOTAUX	1 462 258	1 767 182	-304 924

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS :

En Dinar Tunisien

DES	SIGNATION	2024 2023		Variation
-	Achats non stockés de fournitures	5 855	14 540	-8 685
-	Journaux, revues et documentation	254	326	-7 3
-	Achat carburant	30 740	33 487	-2 746
-	Loyers et charges locatives	0	-6 900	6 900
-	Achats Divers	2 725	2 510	214
-	Eau et électricité	10 296	10 764	-468
	TOTAUX	49 870	54 728	-4 858

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024 2023		Variation	
Salaires et compléments de salairesPrimes et gratifications	958 902 478 076	900 369 551 977	58 533 -73 900	
- Congés payés	404	22 807	-22 403	
Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMPAssurance Groupe	279 051 55 751	265 396 50 531	13 655 5 220	
TOTAUX	1 772 185	1 791 080	-18 895	

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS NETTES DE REPRISES :

DESIGNATION	2024 2023		Variations
Dotations aux amortissements	2 282 642	2 272 739	9 903
- Amortissement des immobilisations	2 282 642	2 272 739	9 903
Dotations aux Provisions nettes de reprises	-64 823	-693 524	628 701
- Provisions sur titres de participation	35 000	2 104	32 896
- Provisions sur titres de placement	0	40 508	-40 508
- Provisions pour dépréciation des créances	0	-542 168	542 168
- Provision compte / courant associé	33 186	20 906	12 280
- Reprise / Provision sur titres de participation	-98 121	-148 520	50 399
- Reprise / Provision sur titres de placement	-34 888	-66 354	31 466
TOTAUX	2 217 819	1 579 215	638 604

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Loyers	76 610	76 007	603
- Entretien et réparations	46 334	45 546	787
- Frais de déplacement	6 703	9 593	-2 890
- Publicités, publications, relations publiques	25 979	25 287	692
- Frais postaux et de télécommunications	13 398	12 756	642
- Subvention TFP	-6 090	0	-6 090
- Jetons de présence	32 425	63 750	-31 326
- T.F.P.	49 484	44 616	4 867
- Taxes sur les véhicules	15 815	17 855	-2 040
- Charges suite redressement fiscal	0	640 007	-640 007
- Primes d'assurance	92 958	126 426	-33 467
- Réceptions	36 408	46 094	-9 686
- Honoraires	200 823	179 628	21 195
- Autres charges	81 980	246 128	-164 148
TOTAUX	672 825	1 533 693	-860 868

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024 2023		Variations
- Gains sur redressement fiscal antérieur (SOPINO)	28 487	2	28 485
- Produit sur cession des immobilisations corporelles	7 104	15 372	-8 268
TOTAUX	35 591	15 374	20 217

Note D.1- TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Liquidités et équivalents de liquidités (Voir Note A.5) Découvert bancaire	1 636 369 -461	1 171 798	646 571 -461
Decouvert bancaire	-401		-401
TOTAUX	1 635 908	1 171 798	464 110

Note D.2- VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variations
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	-165 629	-182 742	17 113
CLIENTS	2 026 843	1 820 529	206 314
AUTRES ACTIFS COURANTS	4 924 926	5 172 518	-247 591
AUTRES PASSIFS COURANTS	-4 505 062	-4 227 756	-277 306
Ajustement du BFR			
Exigible CDC			-6 303
Provision pour départ à la retraite			30 551
TOTAUX	2 281 078	2 582 548	-277 222

E-ENGAGEMENTS HORS BILAN:

E.1- ENGAGEMENTS RECUS: (Société mère SODINO SICAR):

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
			_
Total	1 316 000	911 100	

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES: (Filiale SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m2 à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

En couverture de crédits de 12 954 Mille Dinars obtenu de l'Amen Bank, la SOPINO a accordé, à la cette dernière une hypothèque de 2ème rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

F- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La SODINO détient 49,998% du capital social de la société SOPINO, cette dernière est sous son contrôle exclusif.

1- Transactions intergroupes:

1.1- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion (SODINO)

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 21 000 Dinars provenant des exercices antérieurs.

1.2- STB SICAR (SOPINO)

- ❖ Le conseil d'administration de la SOPINO a autorisé dans sa réunion du 21 décembre 2021 :
 - La participation de la STB SICAR au capital de la SOPINO à concurrence de 800 000 DT;
 - L'octroi d'une Avance en compte courant à la société SOPINO pour un montant de 2 200 000 DT.

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23/12/2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 1 600 000 DT par la création de 160 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, et ce comme suit :

- 800 000 DT par conversion de créances en CCA de SODINO;
- Le reliquat, soit 800 000 DT, par un apport en numéraire effectué par la STB SICAR.

Au cours de l'exercice 2024, la SOPINO a constaté les intérêts sur compte courant STB SICAR s'élevant à 200 108 DT dont 28 192 DT supplémentaires dus au report des échéances de 6 mois.

La situation au 31 décembre de l'avance en compte courant STB SICAR s'établit à 1 648 500 DT soit 1 255 000 DT en Passifs non courants et 393 500 DT en passifs courants.

2- Engagements envers les dirigeants:

2-1. Salaires et avantages en nature (SODINO SICAR)

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a fixé et a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 02 Août 2019, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, de 117 668 DT dont des avantages en nature pour 16 843 DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2023 s'élevant à 43 549 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2024 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 64 932 DT en brut.

Ainsi, la rémunération brute due au PDG au titre de l'exercice 2024 s'élève à 139 051 DT.

2-2. Jetons de présence servis au PDG:

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 938 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué à son Président Directeur Général, des jetons de présence pour 2 812 DT en brut non encore servis au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les jetons de présence dus au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2023, s'élevant à 4 688 DT ne sont pas encore servis au 31 décembre 2024, portant ainsi les charges à payer au titre des jetons de présence dus au PDG à 7 500 DT.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs :

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 30 000 DT en brut au titre de l'exercice 2023. Les jetons de présence dus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 et non encore servis s'élèvent à 25 313 DT et sont portés en charges à payer.

2-4. Salaires et avantages en nature (SOPINO):

Le conseil d'administration de la SOPINO a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans sa réunion du 17 mars 2020, reconduisant ainsi les mêmes avantages accordés à l'ancien PDG (conformément au PV du Conseil d'administration du 05 Juin 2014) parti en retraite. Cette rémunération est fixée à 1 200 DT Brut par mois.

Ainsi, au cours de l'exercice 2024, la société SOPINO a constaté un montant de 14 400 DT au titre de la rémunération brute de son Président Directeur Général (1 200 dinars bruts sur 12 mensualités). Cette rémunération n'est pas servie en totalité au 31/12/2024.

2-2. Jetons de présence (SOPINO):

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 937,500 DT brut par administrateur et par présence.

Les membres de la commission de dépouillement sont rémunérés par des jetons fixés par l'assemblée générale ordinaire du 08/12/2020 à 937,500 Dinars brut par membre et par Séance.

Les jetons de présence, dus aux PDG au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 875 DT, brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 937,500 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Ces jetons de présence ne sont pas encore servis.

Les jetons de présence, dus aux administrateurs (y compris la présidente du conseil) au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 11 250 DT en brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 5 625 DT en brut au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Ces jetons de présences sont servis en 2024 à concurrence de 4 688 DT.

Groupe SODINO SICAR Av. Taïb M'HIRI - Batiment société des foires de Siliana – 6001 SILIANA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Avis d'auditeur indépendant (Etats financiers consolidés) Exercice clos au 31 Décembre 2024

Messieurs les Actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de 80 487 257 DT, des capitaux propres consolidé positifs part du groupe de 28 593 393 DT, y compris un résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à 79 017 DT et un flux de trésorerie consolidé provenant de l'exploitation de 2 531 643 DT.

1) Opinion:

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe SODINO au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 21 juillet 2025,

Le commissaire aux comptes :

Expert-Partners

Salah MEZIOU

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social: Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P:129

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025, qui sont élaborés selon les normes IFRS, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes MM Khaled MNIF & Jamel MZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « BDO Tunisie» et « Expert-Partners ».

ENNAKL AUTOMOBILES Etat de la situation financière Arrêté au 30 juin 2025 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Actifs	710103	00,00,2020	0171272021
Immobilisations incorporelles	A-1	397 022	739 607
Immobilisations corporelles	A-1	59 106 159	59 830 619
Immeubles de placement	A-2	7 025 351	7 038 596
Droits d'utilisation	A-3	3 093 110	2 376 394
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A-4	131 982 820	113 573 076
Actifs financiers au coût amorti	A-5	1 010 729	1 090 597
Titres de participation dans les filiales	A-6	11 998 800	11 998 800
Actifs non courants		214 613 991	196 647 689
Stocks	A-7	146 883 365	133 164 166
Créances clients	A-8	164 626 305	95 473 976
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A-9	808 333	441 281
Autres actifs courants	A-10	19 119 267	11 504 753
Liquidités et équivalents de liquidités	A-11	14 055 325	28 663 707
Actifs courants		345 492 595	269 247 883
Total des actifs		560 106 586	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES Etat de la situation financière Arrêté au 30 juin 2025 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
		30,000,000	20,000,000
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et autres éléments du résultat global		214 841 954	181 296 796
Résultat de l'exercice		40 820 055	41 560 494
Total des capitaux propres		285 662 009	252 857 290
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P-1	954 990	1 493 158
Obligations locatives	P-1	3 653 760	2 791 308
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	488 712	425 023
Provisions pour risques et charges	P-3	6 323 447	6 376 500
Autres passifs non courants		122 199	203 665
Passifs d'impôts différés	P-4	386 970	1 335
Passifs non courants		11 930 078	11 290 989
Dettes fournisseurs	P-5	186 199 539	148 114 049
Autres passifs courants	P-6	10 205 327	15 087 209
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	P-2	23 707	22 395
Passif d'impôt courant	P-4	7 203 987	1 442 510
Emprunts et dettes financières	P-1	57 479 889	35 440 475
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P-7	1 402 050	1 640 655
Passifs courants		262 514 499	201 747 293
Total passifs		274 444 577	213 038 282
Total des capitaux propres et passifs		560 106 586	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	305 051 336	310 954 251
Coûts des ventes	R-2	(244 582 827)	(259 420 133)
Marge brute		60 468 509	51 534 118
Autres produits	R-3	1 856 392	3 593 540
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 181 462)	(12 020 302)
Charges administratives	R-5	(15 366 186)	(16 751 563)
Autres charges	R-6	(98 585)	(1 644 347)
Résultat opérationnel		33 678 668	24 711 446
Produits financiers	R-7	20 353 445	16 640 511
Charges financières	R-8	(905 035)	(3 640 959)
Résultat financier net		19 448 410	12 999 552
Résultat avant impôt		53 127 078	37 710 998
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(12 307 023)	(8 731 817)
Résultat après impôt des activités poursuivies		40 820 055	28 979 181
Résultat net de la période		40 820 055	28 979 181
Résultat de base par action		1,361	0,966
Résultat dilué par action		1,361	0,966
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	18 409 759	25 109 304
Ecart actuariel (AERG) en net d'impôt	P-2	(25 095)	5 038
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		18 384 664	25 114 342
Résultat global de la période		59 204 719	54 093 523
Résultat global de base par action		1,973	1,803
		1,773	1,003

ENNAKL AUTOMOBILES

Etat des flux de trésorerie

Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (Montants exprimés en dinars)

(Montants exprimes en umars)		
	30/06/2025	30/06/2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		_
Résultat avant impôt	53 127 078	37 710 998
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	3 066 011	2 495 318
Régularisation des amortissements	72 670	(5 000)
Indemnité de départ à la retraite	46 549	39 798
Dotations aux provisions	2 063 301	1 745 897
Reprises sur provisions	(1 001 668)	(5 838 165)
Charge d'impôt exigible et différé	(12 307 023)	(8 731 817)
Variation de l'impôt différé	378 992	1 024 918
Variation de l'impôt courant	5 761 477	(1 652 203)
Charge financière des obligations locatives	(1 558)	(13 172)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(238 605)	809 064
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(447 105)	(455 335)
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	-
Perte sur titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(14 409 097)	16 622 630
Variation des créances clients	(69 363 747)	(1 063 336)
Variation des autres actifs courants	(7 795 184)	(9 001 277)
Variation des dettes fournisseurs	38 085 490	6 493 179
Variation des autres passifs courants et non courants	(4 963 348)	3 138 555
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 925 751)	47 179 466
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 290 192)	(2 981 572)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	826 200	741 041
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 749 550)
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel et cautionnements	(319 885)	(52 266)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 783 877)	(6 042 347)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(26 400 000)	(2 100 000)
Décaissements sur emprunts et effets escomptés et non échus	(26 692 916)	(445 009)
Encaissements sur emprunts et effets escomptés et non échus	56 428 770	33 366 100
Encaissements/Décaissements sur billets à ordre	(8 234 608)	(48 324 124)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4 898 754)	(17 503 033)
Variations de la trésorerie	(14 608 382)	23 634 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	28 663 707	10 035 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	14 055 325	33 669 635

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	25 114 342	-	25 114 342
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	28 979 181	28 979 181
Situation 30/06/2024		30 000 000	122 462 520	60 459 887	28 979 181	241 901 588
Situation 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290
Affectation du résultat de l'exercice 2024		-	41 560 494	-	(41 560 494)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C-1	-	-	18 384 664	-	18 384 664
Distribution de dividendes		-	(26 400 000)	-	-	(26 400 000)
Résultat de la période			-	-	40 820 055	40 820 055
Situation 30/06/2025		30 000 000	137 623 014	77 218 940	40 820 055	285 662 009

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 30 juin 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 252 003	54,17%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 874	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 137 123	7,13%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de la période :

- Au terme du premier semestre de l'année 2025, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 1,9% par rapport à la même période de l'année 2024 en passant de 310 954 251 TND à 305 051 336 TND au 30 juin 2025.
- Les investissements réalisés durant le 1er semestre de 2025 se sont élevés à 2 290 192 TND contre 2 981 572 TND à la même période de l'année 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2025.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé cidessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives :
 - b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « nonconcordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.
- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles crées durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société ENNAKL AUTOMOBILES se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation »(« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaitre dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice. Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecarts actuariels ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 1 %. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un évènement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilisé un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Les changements des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables. L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un évènement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basé sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1**: juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank et ATL)	131 982 820	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 402 050

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 640 655

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) <u>Juste valeur des instruments financiers</u>

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres côtés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances clients	164 626 305	95 473 976
Autres actifs courants (*)	14 056 047	3 616 085
Liquidités et équivalents de liquidités	14 055 325	28 663 707
Prêts au personnel	1 586 027	1 445 468
Dépôts et cautionnements	41 998	29 998
Avances au personnel	191 037	56 412
Total des actifs financiers au coût amorti	194 556 739	129 285 646
Actifs financiers à la JV par les AERG	131 982 820	113 573 076
Total des actifs financiers	326 539 559	242 858 722

^(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	58 434 879	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	196 369 727	163 113 412
Total des passifs financiers au coût amorti	254 804 606	200 047 045
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 402 050	1 640 655
Total des passifs financiers	256 206 656	201 687 700

^(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3734	3,3209	0,0525	1,581%
Désignation	Hypothèse	Variation	des achats étra	ngers en €
EUR/TND	+1,581% par rapport au 30/06/20)25		2 846 477
EUR/TND	-1,581% par rapport au 30/06/20	25		(2 846 477)

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement d'un emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié à un taux variable. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 5 590 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 Juin 2025	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	164 626 305	-	3 251 215	167 877 520
Total	164 626 305	-	3 251 215	167 877 520

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	Signification de la note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	818 464	1 248 258
B3	Très spéculatif	799 897	2 402 604
Caa1	Risque élevé	7 978 557	21 178 160
Caa2	Ultra spéculatif	218	270
Non notées	-	1 072 355	1 507 254
Total		10 669 491	26 336 546

^(*) Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

Au 30/06/2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	897 370	997 078	-
Billets à ordre	-	-	-	-
Effets escomptes et non échus	56 428 770	-	-	-
Total	56 727 893	897 370	997 078	-

^(*) échéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	58 434 879	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (*)	196 369 727	163 113 412
Liquidités et équivalents de liquidités	(14 055 325)	(28 663 707)
Dettes nettes	240 749 281	171 383 338
Total capitaux propres	285 662 009	252 857 290
Total capital	526 411 290	424 240 628
Gearing ratio	46%	40%

^(*) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

Notes explicatives des rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences et Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES	<u>-</u>				-	_				_	-	
01/01/2024	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 069	99 038 135	106 321 904
Acquisitions	112 028	-	-	312 065	1 033 146	122 235	429 474	646 619	719 247	6 015 525	8 559 064	9 390 339
Cessions	-	-	-		(1 111 356)	-	(199 292)	(71 864)	-	-	(1 382 511)	(1 382 511)
31/12/2024	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 688	114 329 732
01/01/2025	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 688	114 329 732
Acquisitions	5 891	-	-	374 236	295 578	51 134	444 512	555 817	864 009	563 024	2 284 302	3 154 201
Cessions	-	-	-	-	(1 031 055)	-	-	-		-	(1 031 055)	(1 031 055)
Reclassifications	-	-	3 902 563	-	-	-	-	2 569 172		(6 471 736)	-	-
30/06/2025	5 182 441	9 648 736	49 681 630	3 224 477	5 242 850	2 387 086	9 541 435	26 308 837	3 802 503	1 432 883	111 270 438	116 452 878

^(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

'n	IN	J A	K	Γ Λ	TIT	$\Gamma \cap I$	$I\cap$	RII	ES	C 1	
'n.	ИI.	N Æ	۱K	LA		LON	vici	BIL	L.)	SA	

Notes aux états financiers intermédiaires individuels IFRS au 30/06/2025

(En dinar tunisien)	Licences et Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2024	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 324)	(2 102 275)	(1 263 244)	(6 695 675)	(14 387 096)	(324 281)	-	(42 390 352)	(46 445 054
Dotation de l'exercice	(824 174)	-	(1 790 495)	(372 655)	(613 700)	(157 322)	(463 479)	(1 527 821)	(237 819)	-	(4 925 472)	(5 987 465
Cessions	-	-	-	-	715 560	-	166 898	49 305	-	-	931 763	931 76
Autres mouvements	117 651	-	-	-	-	-		(5)	-	-	(5)	117 64
31/12/2024	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 0 67)	(51 383 110
01/01/2025	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110
Dotation de l'exercice	(348 476)	-	(928 040)	(220 298)	(353 654)	(77 107)	(228 705)	(821 864)	(147 293)	-	(2 629 668)	(3 125 437
Cessions	-	-	-	-	651 960	-	-	-	-	-	651 960	651 96
30/06/2025	(4 785 419)	-	(18 692 274)	(2 561 277)	(1 702 109)	(1 497 673)	(7 220 961)	(16 687 481)	(709 393)	-	(49 071 168)	(53 856 587
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2024	739 607	9 648 736	28 014 834	509 262	3 977 911	915 386	2 104 667	7 318 230	2 376 394	7 341 594	59 830 619	62 946 62
30/06/2025	397 022	9 648 736	30 989 357	663 200	3 540 741	889 413	2 320 474	9 621 355	3 093 110	1 432 882	59 106 159	62 596 29

^(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

A.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2025 à 7 025 351 TND contre 7 038 596 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(167 135)	(153 890)
Immeubles de placement nets	7 025 351	7 038 596

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	36 000
Total	52 708	36 000

A.3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2025 à 3 093 110 TND contre 2 376 394 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 938 494	2 219 247
Acquisitions	864 009	719 249
Sous-total	3 802 503	2 938 496
Amortissements début	(562 100)	(324 281)
Amortissements de la période	(147 293)	(237 821)
Sous-total Sous-total	(709 393)	(562 102)
Total net	3 093 110	2 376 394

A.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2025 à 131 982 820 TND contre 113 573 076 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation		30/06/2025	-		31/12/2024	
Designation	Nombre	Cours de clôture	30/06/2025	Nombre	Cours de clôture	31/12/2024
Amen Bank	2 770 695	41,860	115 981 294	2 770 695	36,900	102 238 662
ATL	2 666 921	6,000	16 001 526	2 666 921	4,250	11 334 414
Total	-	•	131 982 820	•		113 573 076

A.5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 010 729 TND contre 1 090 597 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	968 731	1 060 599
Dépôts et cautionnements	464 329	419 628
Total Brut	1 433 060	1 480 227
Provisions sur les dépôts et cautionnements	(422 331)	(389 630)
Total Net	1 010 729	1 090 597

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2025 à 11 998 800 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
STLV	9 998 800	9 998 800
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Total Brut	11 998 800	11 998 800
Provisions sur les titres de participation	-	
Total Net	11 998 800	11 998 800

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2025 à 146 883 365 TND contre 133 164 166 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Volkswagen	5 896 778	2 133 526
Audi	12 404 055	7 410 979
Porsche	4 111 077	5 207 422
MAN	214 281	214 281
Renault trucks	6 994 107	13 673 146
SEAT	16 995 601	5 569 508
SKODA	5 973 757	2 458 012
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	73 885 465	83 075 964
Volkswagen Utilitaires	8 583 452	191 016
Stocks de véhicules neufs	135 058 573	119 933 854
Stock de pièces de rechange	9 451 438	8 782 651
Stock de véhicules d'occasion	4 128 440	5 507 255
Stock de carburants et de lubrifiants	23 726	29 320
Sous total	13 603 604	14 319 226

Total Brut	148 662 177	134 253 080
Provisions pour dépréciation stocks	(1 778 812)	(1 088 914)
Total Net	146 883 365	133 164 166

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	1 088 914	1 123 204
Provisions constituées au cours de la période	695 398	390 626
Reprises sur provisions	(5 500)	(424 916)
Fin de période	1 778 812	1 088 914

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 164 626 305 TND contre 95 473 976 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Effets escomptés et non échus	56 428 770	26 203 092
Clients, effets à recevoir	77 363 789	60 646 644
Clients leasing	24 443 445	5 119 461
Chèques à l'encaissement	659 639	1 075 808
Clients douteux	980 372	977 858
Clients comptes courants	6 779 209	3 222 488
Clients travaux en cours	1 196 834	1 246 557
Effets et chèques impayés	25 461	21 865
Total Brut	167 877 520	98 513 773
Provisions sur les créances clients	(3 251 215)	(3 039 797)
Total Net	164 626 305	95 473 976

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	3 039 797	3 443 377
Provisions constituées au cours de la période	211 418	53 956
Reprises sur provisions	-	(457 536)
Fin de période	3 251 215	3 039 797

A.9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 808 333 TND contre 441 281 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Avances au personnel	191 037	56 412
Prêts au personnel (CT)	617 296	384 869
Total Brut	808 333	441 281
Provisions sur les prêts au personnel	-	-
Total Net	808 333	441 281

A.10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 19 119 267 TND contre 11 504 753 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	1 984 476	5 546 294
Produits à recevoir	13 252 456	3 352 028
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Autres comptes débiteurs	3 201 830	2 481 626
Charges constatées d'avance	3 078 744	2 342 374
Total Brut	22 006 301	14 211 117
Provisions sur les autres actifs courants	(2 887 034)	(2 706 364)
Total Net	19 119 267	11 504 753

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 706 364	1 819 299
Provisions constituées au cours de la période	211 474	562 472
Reclassement	-	1 211 952
Reprises sur provisions	(30 804)	(887 359)
Fin de période	2 887 034	2 706 364

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2025 à 14 055 325 TND contre 28 663 707 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Avoirs en comptes courants bancaires	10 669 491	26 336 544
Effets remis à l'encaissement	2 009 203	549 301
Placements SICAV et trésorerie disponible chez les intermédiaires en bourse	13 399	12 538

Avoirs en caisses	56 993	29 482
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	1 735 842
Total	14 055 325	28 663 707

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En TND	30/06/2025
Solde au 31 décembre 2024	58 834 276
Perte actuarielle sur IDR	(18 452)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 409 759
Impôts différés sur les AERG (IDR)	(6 643)
Solde au 30 juin 2025	77 218 940

B-PASSIFS:

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2025 à 62 088 639 TND contre 39 724 941 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2025
Francisch Amazin Bank					
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	1 493 158	-	(538 168)	-	954 990
Courant	1 002 774	(489 823)	538 168	-	1 051 119
Obligation locative					
Non-courant	2 791 308	-	-	862 452	3 653 760
Billets à ordre					
Courant	8 234 608	(22 214 406)	-	13 979 798	-
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 093	(26 203 093)	-	56 428 770	56 428 770
Total courant	35 440 475	(48 907 322)	538 168	70 408 568	57 479 889
Total Non-courant	4 284 466	-	(538 168)	862 452	4 608 750
Total	39 724 941	(48 907 322)	-	71 271 020	62 088 639

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2025 à 512 419 TND contre 447 418 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	447 418	377 545
Coût des services rendus	27 185	23 584
Charges financières	41 759	35 816
Gain/perte actuarielle (AERG)	18 452	30 075
Remboursement	(22 395)	(19 602)
Fin de l'exercice	512 419	447 418

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 6 323 447 TND contre 6 376 500 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	890 214	600 019

Provisions pour autres risques et charges	5 433 233	5 776 481
Total	6 323 447	6 376 500

P.4. Passifs d'impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2025 à 386 970 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	30/06/2025
Provision pour indemnités de départ à la retraite	184 470
Provision pour litiges	320 479
Pertes de change latentes	316 651
Instruments de couverture	504 737
Contrats de location	201 834
Provisions sur les stocks et les cautions	783 838
Total des actifs d'impôts différés	2 312 009
Gains de change latents	(1 314 521)
Produits à facturer	(37 004)
Provision sur autres actifs courants	(65 041)
Amortissements différés	(1 282 412)
Total des passifs d'impôts différés	(2 698 979)
Passifs d'impôts différés nets	(386 970)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2025 à 12 307 023 TND et se détaille comme suit :

En TND	30/06/2025
Impôt exigible	11 928 030
Impôt différé	378 993
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	12 307 023

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	30/06/2025
Résultat avant impôt	53 127 078
Taux d'IS applicable à la société	36 %
Charge d'impôt théorique	19 125 748
Charge d'impôt exigible	11 928 030
Impôt différé	378 993
Charge d'impôt comptabilisée	12 307 023
Différence	(6 818 725)
Différence expliquée par :	
Provisions / Charges non déductibles	490 435
Produits / Reprises de provision non imposables	(7 309 160)
Total	(6 818 725)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	1 442 510
Charge d'impôt exigible de 2025	11 928 030
Paiements d'impôts en 2025	(6 166 553)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2025	7 203 987

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2025
Provision pour départ à la retraite	161 070	30 043	(6 643)	184 470
Provision pour litiges	316 510	3 968	-	320 478
Pertes de change latentes	114 125	202 526	-	316 651
Gains de change latents	(522 384)	(792 137)	-	(1 314 521)
Produits à facturer	(38 897)	1 893	-	(37 004)
Provision/AAC	-	(65 041)	-	(65 041)
Instruments de couverture	590 635	(85 898)	-	504 737
Amortissements différés	(1 295 465)	13 053	-	(1 282 412)
Provisions sur les stocks et cautions	523 702	260 135	-	783 837
Contrats de location	149 370	52 465	-	201 835
Total	(1 335)	(378 993)	(6 643)	(386 970)

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2025 à 186 199 539 TND contre 148 114 049 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	164 574 852	131 934 553
Fournisseurs locaux	21 025 346	15 494 206
Fournisseurs, retenues de garantie	599 341	685 290
Total	186 199 539	148 114 049

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 205 327 TND contre 15 087 209 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Charges à payer	4 787 144	5 076 871

Cotisation de sécurité sociale à payer à la CNSS	1 463 883	1 502 446
Etats impôts et taxes, à payer	2 522 697	7 808 569
Congés à payer	611 800	525 406
Personnel-Rémunérations dues	28 460	-
Assurance groupe à payer	589 067	73 962
Débours sur cartes grises	155 028	-
Produits constatés d'avances	35 139	87 846
Dépôts et cautionnements reçus	12 000	12 000
Créditeurs divers	109	109
Total	10 205 327	15 087 209

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 402 050 TND contre 1 640 655 TND au 31 décembre 2024 et représentent les instruments de couverture passifs.

C - ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 305 051 336 TND contre 310 954 251 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de véhicules neufs	290 181 227	293 050 369
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	11 425 366	10 509 676
Ventes de véhicules d'occasion	1 690 102	5 885 574
Ventes de travaux atelier	1 754 641	1 508 632
Total	305 051 336	310 954 251

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2025 à 244 582 827 TND contre 259 420 133 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Coût des pièces de rechange vendues	9 428 102	9 681 017
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 801 295	5 757 440
Coût des véhicules neufs vendus	231 266 501	240 816 938
Charge du personnel direct	1 136 272	2 837 909
Travaux extérieurs	260 759	326 829
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO, PR (*)	695 398	-
Reprise de Provisions sur stock VN, VO, PR (*)	(5 500)	-
Total	244 582 827	259 420 133

^(*) Présentés parmi les autres charges au 30/06/2024.

R.3. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 856 392 TND contre 3 593 540 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Reprise sur provisions pour risques et charges	965 364	1 978 751
Dotations aux provisions pour risques et charges	(912 310)	-
Produits non récurrents	692 025	178 921
Locations	437 158	365 700
Ristournes TFP	226 479	205 269
Profits sur cessions d'immobilisations	447 105	741 041
Autres services	571	123 858
Total	1 856 392	3 593 540

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2025 à 13 181 462 TND contre 12 020 302 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Charges du personnel	7 486 361	7 523 352
Autres frais sur ventes	2 385 109	2 680 557
Publicités et insertions	1 842 573	979 415
Frais de déplacements	407 245	590 931
Locations diverses	684 986	98 103
Cadeaux, réceptions et restaurations	216 175	31 766
Honoraires	102 053	74 299
Consommables	45 709	29 390
Impôts et taxes	11 251	12 489
Total	13 181 462	12 020 302

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2025 à 15 366 186 TND contre 16 751 563 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Charge de personnel	4 807 792	4 854 314
Dotation aux amortissements	3 066 011	2 495 318
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	-	428 538
Frais bancaires	2 653 702	2 446 111
Impôts et taxes	1 125 068	1 073 412
Honoraires	695 963	1 214 123
Energie	227 055	326 238

Abonnements	1 139 770	2 401 984
Entretien et réparations	550 380	525 167
Gardiennage	278 755	506 224
Assurance	215 274	206 677
Vêtements de travail	21 820	10 901
Fournitures de bureaux	49 938	63 646
Dons et subventions	8 500	6 500
Frais de formation	101 369	192 410
Dotations aux provisions sur créances (**)	211 418	-
Dotations aux provisions sur autres actifs courants (**)	211 474	-
Dotations aux provisions sur cautions	32 701	-
Reprise de provisions sur autres actifs courants (**)	(30 804)	
Total	15 366 186	16 751 563

^(*) Présentés en déduction des autres produits au 30/06/2025. (**) Présentés parmi les autres charges au 30/06/2024.

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 98 585 TND contre 1 644 347 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux provisions sur autres actifs courants (*)	-	539 109
Dotations aux provisions sur créances (*)	-	202 020
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO, PR (**)	-	576 230
Pertes sur créances irrécouvrables	91	44 924
Autres pertes	91 215	-
Perte sur les titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Pénalités de retard	7 279	141 581
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	140 483
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-	(3 859 414)
Total	98 585	1 644 347

^(*) Présentés parmi les charges administratives au 30/06/2025.

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 20 353 445 TND contre 16 640 511 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus (R.7.1)	20 199 201	16 523 870
Intérêts créditeurs	101 097	55 148
Intérêts sur prêts au personnel	52 146	61 493
Produits nets sur placements	1 001	
Total	20 353 445	16 640 511

R.7.1 Dividendes reçus

Les dividendes reçus totalisent 20 199 201 TND au 30 juin 2025, et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes AMEN BANK	9 143 294	7 724 194
Dividendes CARGROS	9 999 500	7 999 600
Dividendes ATL	933 422	800 076
Dividendes STLV	122 985	-
Total	20 199 201	16 523 870

^(**) Présentés parmi les coûts des ventes au 30/06/2025.

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2025 à 905 035 TND contre 3 640 959 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts sur comptes courants	81	20 956
Intérêts sur crédits bancaires	198 008	345 061
Agios sur les effets escomptés	686 075	2 302 385
Pertes / Gains sur instruments de couverture	(238 605)	809 065
Indemnités de départ à la retraite	41 758	35 816
Obligations locatives	217 718	127 676
Total	905 035	3 640 959

Tableau de passage des charges par nature :

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Achats consommés	242 495 898	256 255 395
Charges de personnel	13 430 425	15 215 575
Autres charges d'exploitation	13 023 454	14 326 180
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 180 698	4 039 195
Total	273 130 475	289 836 345

D - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2025

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	33 000 000 €
BIAT	12 000 000 €
UBCI	12 000 000 €
Total	57 000 000 €

2) Engagement en Dinar Tunisien :

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	3 217 103
Obligations cautionnées	9 603 862

Total	12 820 965

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	4 362 447
Total	4 362 447

ZITOUNA BANK

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	15 006
Total	15 006

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2025 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total	
AMEN BANK	6 000 000	145 375	42 088	187 463	
Total	6 000 000	145 375	42 088	187 463	

E - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2025 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « CAR GROS » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 042 895 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2025.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société CAR GROS un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2025 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 330 750 TND HT.
- La société CAR GROS a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant d 11 173 799 TND HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges de lubrifiants et accessoires et un montant de 429 683 TND HT net de remises, au titre de la vente de matériel et d'outillages.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a vendu à la société CAR GROS un véhicule neuf pour un montant de 63 059 TND en hors taxes net des remises.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 647 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 309 064 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par CAR GROS sur le résultat de l'exercice 2024 est de 9 999 500 TND.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2025 de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILIES S.A se détaillent comme suit :

CAR GROS - Dé	CAR GROS - Débiteurs divers CAR GROS - Dividendes à recevoir		CAR GROS -I	ournisseur	CAR GROS -Client		
AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024
2817167 TND	2 461 595 TND	9 999 500 TND	0 TND	12 787 947 TND	9 514 465 TND	220 995 TND	328 442 TND

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 628 163 TND en hors taxes net des remises.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par STLV sur le résultat de l'exercice 2024 est de 122 985 TND.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 412 863 TND HT au titre de location de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 137 184 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2025 s'élève à 29 700 TND HT.
- La société « STLV » a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 400 TND HT au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2025 de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILIES S.A se détaillent comme suit :

STLV - Créditeurs divers		STLV - Déditeurs divers		STLV- Dividendes à recevoir		STLV -Fou	ırnisseur	STLV -	Client
AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06- 2025	AU 31-12- 2024
606 722 TND	177 514 TND	29 700 TND	0 TND	12 299 TND	0 TND	99 977 TND	132 762 TND	8 563 361 TND	2 828 030 TND

Autres transactions et opérations réalisées avec les parties liées :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2025, des frais d'assurance s'élevant à 1 611 968 TND.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2025 les montants suivants :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	131 921	40 200
CAFE BONDIN	-	17 206
PARENIN	1 064 683	26 402
CAFE BEN YEDDER	56 902	10 149
POULINA GROUP HOLDING	-	3 659
COMAR	-	713 328
PGI HOLDING	78 309	2 543
AMEN SANTE	-	4 727
Clinique El Amen	-	259
Amen Investissement	120 308	-
Total	1 452 123	818 473

- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location a été consentie à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2025 le loyer s'élève à 33 902 TND HT.
- La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 43 573 900 TND HT.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 21 231 213 TND HT.
- La société MLA a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 1 313 611 TND HT.

Emprunt à moyen terme auprès de Amen Bank :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

■ Date: 17/04/2020

Principal: 6 000 000 dinars

Mode de paiement : 84 moisTaux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2025 à hauteur de 489 823 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 110 185 TND au 30 juin 2025.

Billets à ordre souscrit auprès de Amen Bank

Au cours du premier semestre 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

Taux d'intérêt : TMM+1,5%Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Prêts à court terme auprès de Amen Bank

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILE S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
 - L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2025 à 3 217 103 TND.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2025 à 9 603 862 TND.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2025 à 35 000 000 EUR.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat.

Rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2025

	M. Ibrahim	M. Anouar	M. Laâroussi	M. Ahmed Aziz	M. Mohamed Habib
	DEBBACHE	BEN AMMAR	BEN YEDDER	HAJ ROMDHANE	LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint

Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	113 616	143 116
------------------------	---------	---------	--------	---------	---------

^(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre du premier semestre 2025, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 70 000 TND.

Rémunérations servies aux administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2025 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 15 000 TND.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2025 CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

Z.I Ariana - Aéroport BP 129-1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A.», arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2025, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de 560 106 586 TND, un total des capitaux propres de 285 662 009 TND y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 40 820 055 TND.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie Expert-Partners

Khaled MNIF Jamel MEZIOU Partner Partner

Tunis, le 17 Septembre 2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social: Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P:129

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025, qui sont élaborés selon les normes IFRS, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes MM Khaled MNIF & Jamel MZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « BDO Tunisie» et « Expert-Partners ».

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30 juin 2025	<i>31 décembre 2024</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	429 946	784 778
Immobilisations corporelles	A1	75 231 934	73 385 447
Immeubles de placement	A2	7 025 352	7 038 597
Droits d'utilisation	A1	3 592 468	2 575 407
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	131 982 919	113 573 176
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 255 454	1 336 944
Actifs d'impôt différé	P4	1 489 016	1 432 611
Actifs non courants		221 007 090	200 126 960
Stocks	A5	169 594 549	153 364 172
Créances clients	A6	190 007 116	121 472 183
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	908 986	508 985
Autres actifs courants	A7	9 018 287	10 705 875
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	27 657 625	40 390 042
Actifs courants		397 186 564	326 441 257
Total des actifs		618 193 653	526 568 217

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30 juin 2025	<i>31 décembre 2024</i>
Capitaux propres			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées et AERG		264 322 067	225 040 546
Résultat consolidé		37 140 122	47 295 305
Total des capitaux propres consolidés		331 462 189	302 335 851
Part des minoritaires dans les capitaux et les AERG		3 555	3 237
Part des minoritaires dans le résultat		298	749
Total des intérêts minoritaires		3 853	3 986
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	1 086 968	1 875 136
Obligations locatives	P1	4 246 591	3 001 962
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	524 102	462 679
Provision pour risques et charges	P3	6 574 415	6 579 291
Autres passifs non courants		122 199	203 665
Passifs non courants		12 554 274	12 122 733
Dettes fournisseurs	P5	196 071 776	154 841 022
Passif d'impôt courant	P4	8 129 691	4 381 709
Autres passifs courants	P6	10 559 837	15 256 076
Emprunts et dettes financières	P1	57 979 889	35 940 475
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT) Passifs financiers à la juste valeur par le biais du	P2	30 095	22 395
résultat net	P7	1 402 049	1 663 970
Passifs courants		274 173 337	212 105 647
Total passifs		286 727 611	224 228 380
Total des capitaux propres et passifs		618 193 653	526 568 217

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	352 118 840	348 209 795
Coûts des ventes	R-2	(277 668 985)	(283 246 532)
Marge brute		74 449 854	64 963 263
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(14 893 533)	(12 953 477)
Charges administratives	R-4	(19 893 161)	(20 033 928)
Autres produits	R-5	2 215 675	1 735 602
Autres charges	R-6	(121 262)	(938 086)
Résultat opérationnel		41 757 573	32 773 374
Produits financiers	R-7	10 305 032	8 679 167
Charges financières	R-8	(1 034 015)	(3 622 010)
Résultat financier net		9 271 017	5 057 157
Résultat avant impôt		51 028 591	37 830 531
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(13 888 171)	(10 143 789)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 140 420	27 686 742
Résultat net de l'exercice		37 140 420	27 686 742
Résultat consolidé de la période		37 140 122	27 686 440
Part des minoritaires dans le résultat de la période		298	301
Résultat consolidé de base par action		1,238	0,923
Résultat consolidé dilué par action		1,238	0,923
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	18 409 759	25 109 304
Ecart actuariel (AERG)	P-2	(16 381)	5 057
Impôts sur les AERG	P-4	(7 077)	(2 384)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		18 386 300	25 111 977
Autres éléments du résultat global de la période conse nets d'impôt	olidé,	18 386 216	25 111 977
Part des minoritaires dans les autres éléments du rés global de la période, nets d'impôt	ultat	84	-
Résultat global de la période		55 526 720	52 798 719
Résultat global de la période consolidé		55 526 338	52 798 417
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		382	301
Résultat global consolidé de base par action		1,851	1,760
Résultat global consolidé dilué par action		1,851	1,760

Groupe ENNAKL Automobiles Etat des flux de trésorerie consolidé (Montants exprimés en dinars Tunisiens)

-	30/06/2025	30/06/2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôt	51 028 591	37 830 531
Ajustements pour :		
Amortissements & provisions nettes de reprises	5 695 085	(947 808)
Régul amortissements cumulés	-	(5 000)
Indemnité de départ à la retraite	52 742	43 851
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(261 921)	697 366
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(1 138 741)	(907 560)
Charge d'impôt courant et différé	(13 888 171)	(10 143 789)
Variation de l'impôt différé	(63 482)	691 925
Variation autres passifs non courants	(81 466)	64 026
Variation de l'impôt courant	3 747 982	(1 066 896)
Perte sur titres de participation AFCAR	_	4 288 238
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(17 157 381)	11 511 045
Variation des créances clients	(68 857 517)	(1 230 437)
Variation des autres actifs courants	1 548 732	(3 067 788)
Variation des dettes fournisseurs	41 230 754	5 395 553
Variation des autres passifs courants et non courants	(4 696 239)	3 605 581
Variation de l'obligation locative	48 822	(145 525)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 792 194)	46 613 313
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(6 866 224)	(7 089 807)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	2 426 480	1 286 510
Décaissements affectés aux actifs financiers	(351 213)	(68 571)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 790 956)	(5 871 868)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Libération du capital des minoritaires	(00.400.71**)	450
Décaissements affectés à la distribution de dividendes	(26 400 515)	(2 100 000)
Encaissement sur emprunts et billets à ordre	13 979 798 (22 954 229)	33 366 100 (30 512 332)
Décaissement sur emprunts et billets à ordre Encaissement/décaissement sur effets escomptés et non échus et obligations cautionnées	30 225 678	(18 440 812)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 149 268)	(17 686 594)
Variations de la trésorerie	(12 732 417)	23 054 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	40 390 042	18 154 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	27 657 625	41 209 191

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES								
Désignations	Notes	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	-	-	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes			(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	41 694 812	636	41 695 449
Au 31/12/2023		30 000 000	145 462 902	-	35 401 755	41 694 812	3 122	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		-	41 694 813	-	-	(41 694 813)	-	(0)
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	23 481 143	-	-	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		-	(65)	-	-	-	515	450
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	-	(400)	(21 000 400)
Résultat de la période		-	-	-	-	47 295 305	749	47 296 054
Au 31/12/2024		30 000 000	166 157 647	-	58 882 899	47 295 305	3 986	302 339 837
Affectation résultat de l'exercice 2024		-	47 295 305	-	-	(47 295 305)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	18 386 216	-	84	18 386 300
Distribution de dividendes		-	(26 400 000)	-	-	-	(515)	(26 400 515)
Résultat de la période		-			-	37 140 122	298	37 140 420
Au 30/06/2025		30 000 000	187 052 952	_	77 269 115	37 140 122	3 853	331 466 042

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et des filiales « CAR GROS » et « STLV ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « HERTZ » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

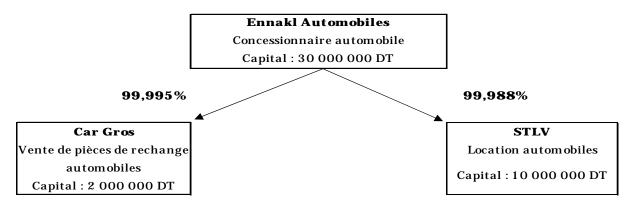
La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société mère.

Organigramme du Groupe



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2025 sont les suivants :

- L'état de résultat consolidé a fait ressortir une amélioration de la marge brute, qui a enregistré une hausse de 9 486 591 TND en passant de 64 963 263 TND au 30/06/2024 à 74 449 854 TND au 30/06/2025, soit une progression de 14,60 % au premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation du taux de la marge brute de 2,49 %.
- Au terme du premier semestre de l'année 2025, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 1,12% par rapport à la même période de l'année 2024 en passant de 348 209 795 DT à 352 118 840 DT au 30 juin 2025.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1er semestre de 2025 se sont élevés à 6 866 224 DT contre 7 089 807 DT à la même période de l'année 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du $1^{\rm er}$ janvier au 30 juin 2025.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18.**

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité : En août 2023, l'IASB a amendé la norme IAS 21 pour aider les entités à déterminer si une devise est considérée convertible en en autre devise, et quel cours de change utiliser lorsqu'une devise est considérée comme étant non convertible (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2025);

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1er janvier 2025 :

- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9: Prise en compte et classification des instruments financiers: En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 7 et IFRS 9 pour répondre à des questions pratiques récentes et pour ajouter des nouvelles exigences pour les institutions financières et les sociétés (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2026).
- Nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers : Nouvelle norme qui va remplacer IAS 1 (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2027).
- Nouvelle norme IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillage	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers :
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % après une année d'achat et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

Pour les pièces de rechange :

- Pas de provision pour les articles crées durant les trois dernières années ;
- 25 %, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.
 - La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaitre dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecarts actuariels ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quotepart de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers en JVAERG				
Titres côtés (Amen Bank et ATL)	131 982 820	-	-	
Autres	-	-	99	
Actifs financiers en JVRN				
Instruments de couverture	-	-	-	
Passifs financiers en JVRN				
Instruments de couverture	-	-	1 402 049	

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 663 970

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

- a) Juste valeur des instruments financiers
 - Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres côtés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (note 2-17).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances clients	190 007 116	121 472 183
Autres actifs courants (*)	2 478 019	1 480 708
Liquidités et équivalents de liquidités	27 657 625	40 390 042
Prêts au personnel	1 877 769	1723 290
Dépôts et cautionnements	63 092	37 999
Avances au personnel	223 580	84 640
Total des actifs financiers au coût amorti	222 307 201	165 188 862
Actifs financiers à la JV par les AERG	131 982 919	113 573 176
Total des actifs financiers à la JV	131 982 919	113 573 176

^(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2025 31	décembre 2024	
Emprunts	59 066 856	37 815 611	
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	206 483 033	169 940 635	
Total des passifs financiers au coût amorti	265 549 889	207 756 246	
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 402 049	1 663 970	
Total des passifs financiers à la JV	1 402 049	1 663 970	

^(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme.

Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM + 2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie.

Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires. L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques :

Créances clients

Au 30-juin-25	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total		
Clients et comptes rattachés	190 007 116	-	4 907 105	194 914 221		
Total	190 007 116	-	4 907 105	194 914 221		

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	818 464	1 248 258
B3	Très spéculatif	2 273 340	2 779 875
Caa1	Risque élevé	13 665 398	27 296 530
Caa2	Ultra spéculatif	218	270
Non notées	-	1740 806	1 686 353
Total		18 498 226	33 011 286

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur les dernières notations disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 124	1 441 150	1 137 609	-
Effets escomptés et non échus	56 428 770	-	-	-
Total	56 727 894	1 441 150	1 137 609	0

^(*) Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2024	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 445 975	1 991 172	-
Billets à ordre	8 234 608	-	-	-
Effets escomptés et non échus	26 203 092	-	-	-
Total	34 736 823	1 445 975	1 991 172	-

^(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 7 243 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	59 066 856	37 815 611
Créditeurs et autres créditeurs divers	206 483 033	169 940 635
Liquidités et équivalents de liquidités	(27 657 625)	(40 390 042)
Dettes nettes	237 892 264	167 366 204
Total capitaux propres	331 466 042	302 339 837
Total capital	569 358 306	469 706 041
Gearing ratio	42%	36%

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS:

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (*)	Matériel de transport	Matériel et mobiliers de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2024	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 887	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 804	25 586 867	3 250 342	1 565 431	115 925 577	124 612 234
Acquisitions	-	-	154 200	-	-	324 618	-	5 533 291	133 042	480 365	-	796 067	933 018	6 015 523	13 282 906	14 370 124
Cessions	-	-	-	-	-	-	(178 261)	(3 754 914)	-	(199 292)	-	(71 864)	-	-	(4 204 330)	(4 204 330)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	239 360	(28 785)	-	-	28 785	-	(239 360)	-	-
31/12/2024	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (*)	Matériel de transport	Matériel et mobiliers de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
WALELING PRIMES																
VALEURS BRUTES																
01/01/2025	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
Acquisitions	-	-	5 891	-	0	376 881	-	4 469 985	53 058	353 122	-	558 063	1 195 807	1 049 223	6 860 333	8 062 031
Cessions	-	-	-	-	-	-	(86 165)	(2 651 224)	-	-	-	-	-	-	(2 737 390)	(2 737 390)
Reclassifications	-	-	-	-	3 902 563	-	-	-	-	-	-	2 569 172	-	(6 471 736)	-	-
30/06/2025	63 025	20 000	5 513 381	9 648 736	49 706 327	3 668 387	86 775	22 616 892	2 547 352	9 396 650	69 804	29 467 090	5 379 167	1 919 082	129 127 096	140 102 669

^{*} Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

^{**} Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport(*)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMUL	ES															
01/01/2024	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	-	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 340)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	-	(47 042 965)	(52 287 265
Dotation de l'exercice	-	-	(725 288)	-	(1 791 731)	(425 787)	-	(2 548 450)	(171 658)	(476 070)	-	(1 821 398)	(444 102)	-	(7 241 696)	(8 404 485
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	178 261	2 264 893	-	166 896	-	49 303	-	-	2 665 955	2 659 35
31/12/2024	(63 025)	(20 000)	(4 722 712)	-	(17 762 113)	(2 736 912)	(172 941)	(5 191 669)	(1 571 999)	(6 608 027)	(69 805)	(17 505 240)	(1 607 953)	-	(51 618 706)	(58 032 396
(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (*)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (**)	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMUL	ES _.						-			-						
01/01/2025	(63 025)	(20 000)	(4 722 712)	-	(17 762 113)	(2 736 912)	(172 941)	(5 191 669)	(1 571 999)	(6 608 027)	(69 805)	(17 505 240)	(1 607 953)	-	(51 618 706)	(58 032 396
Dotation de l'exercice	-	-	(360 723)	-	(928 658)	(243 382)	-	(1 258 960)	(83 875)	(241 605)	-	(969 628)	(178 746)	-	(3 726 109)	(4 265 579
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	86 165	1 363 487	-	-	-	-	-	-	1 449 653	1 449 65
30/06/2025	(63 025)	(20 000)	(5 083 435)	-	(18 690 771)	(2 980 295)	(86 775)	(5 087 141)	(1 655 874)	(6 849 632)	(69 804)	(18 474 868)	(1 786 699)	-	(53 895 162)	(60 848 322
VALEURS NETTES COMPTA	BLES															
31/12/2024	-	-	784 778	9 648 736	28 041 651	554 593	-	15 606 462	922 295	2 435 501	-	8 834 614	2 575 407	7 341 594	73 385 447	76 745 632
30/06/2025	-	-	429 946	9 648 736	31 015 556	688 092	-	17 529 751	891 478	2 547 018	-	10 992 222	3 592 468	1 919 082	75 231 934	79 254 349

^{*} Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

^{**} Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2025 à 7 025 352 DT contre 7 038 597 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(167 134)	(153 889)
Immeubles de placement nets	7 025 352	7 038 597

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	36 000
Total	52 708	36 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2025 à 131 982 919 DT contre 113 573 176 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Nombre 2025	Cours de clôture	30/06/2025	Nombre 2024	Cours de clôture	31/12/2024
Amen Bank	2 770 695	41,860	115 981 294	2 770 695	36,900	102 238 662
ATL	2 666 921	6,000	16 001 526	2 666 921	4,250	11 334 414
Autres			99			99
Total			131 982 919			113 573 176

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 255 454 DT contre 1 336 944 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	1 192 363	1 298 945
Dépôt et cautionnements	485 422	427 629
Total	1 677 785	1 726 574
Provisions sur les dépôts et cautionnements	(422 331)	(389 630)
Total	1 255 454	1 336 944

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 30/06/2025 et le 31/12/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	389 630	365 816
Provisions constituées au cours de la période	32 701	23 814
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	422 331	389 630

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 908 986 DT contre 508 985 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Avances au personnel	223 580	84 640
Prêts au personnel (CT)	685 407	424 345
Total	908 986	508 985

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2025	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	685 407	1 192 363	1 877 769
Avances au personnel	223 580	-	223 580
Dépôt et cautionnements	0	485 422	485 422
Sous total	908 986	1 677 785	2 586 772
Provisions	-	(422 331)	(422 331)
Total	908 986	1 255 454	2 164 441

Au 31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	424 345	1 298 945	1723 290
Avances au personnel	84 640	-	84 640
Dépôt et cautionnements	-	427 629	427 629
Sous total	508 985	1 726 574	2 235 559
Provisions	-	(389 630)	(389 630)
Total	508 985	1 336 944	1845 929

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2025 à 169 594 549 DT contre 153 364 172 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Volkswagen	5 896 778	2 133 526
Volkswagen Utilitaires	8 583 452	191 016
Audi	12 404 055	7 410 979
Porsche	4 111 077	5 207 422
SEAT	16 995 601	5 569 508
SKODA	5 973 757	2 458 013
Renault Trucks	6 994 107	13 673 147
Stock de véhicules neufs encours de dédouanement	73 885 465	83 075 964
Stock de pièces de rechange	33 219 815	28 176 764
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	39 546	1 665 525
Stock de véhicules d'occasion	4 128 440	5 507 255
Stock MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	23 726	29 320
Total Brut	172 470 101	155 312 720
Provision pour dépréciation stocks	(2 875 552)	(1 948 548)
Total Net	169 594 549	153 364 172

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	1 948 548	2 966 495
Provisions constituées au cours de la période	932 504	390 626
Reprises sur provisions	(5 500)	(1 408 573)
Fin de période	2 875 552	1 948 548

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 190 007 116 DT contre 121 472 183 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Effets escomptés et non échus	56 428 770	26 203 092
Effets à recevoir	92 041 125	77 529 706
Clients comptes courants	44 134 429	19 967 414
Clients travaux en cours	1 196 835	1 246 557
Clients douteux	980 372	977 858
Effets et chèques impayés	132 690	132 077
Total Brut	194 914 221	126 056 704
Provisions sur les clients	(4 907 105)	(4 584 521)
Total Net	190 007 116	121 472 183

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	4 584 521	4 905 292
Provisions constituées au cours de la période	322 584	352 454
Reprises sur provisions	-	(673 226)
Fin de période	4 907 105	4 584 521

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 9 018 287 DT contre 10 705 875 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	2 835 111	6 799 440
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Produits à recevoir	4 678 462	3 776 703
Débiteurs divers	80 831	11 029
Charges constatées d'avance	3 705 157	2 425 727
Autres comptes débiteurs	164 606	
Total Brut	11 952 962	13 501 694
Provisions sur les autres actifs courants	(2 934 674)	(2 795 819)
Total Net	9 018 287	10 705 875

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 795 819	1 937 973
Provision constituée au cours de la période	211 474	566 932
Reclassement	-	1 211 952
Reprise sur provision	(72 620)	(921 037)
Fin de période	2 934 674	2 795 819

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2025 à 27 657 625 DT contre 40 390 042 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Banques créditrices	18 498 226	33 011 286
Effets remis à l'encaissement	6 748 819	4 564 349
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	13 399	38 111
Caisses	63 027	12 538
Régie d'avance et accréditifs	2 334 155	2 763 758
Total	27 657 625	40 390 042

C – Capitaux propres:

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2023	35 401 756
Pertes actuarielles	(39 109)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	23 529 633
Impôts différés sur les AERG *	(9 381)
Solde au 31/12/2024	58 882 899
Pertes actuarielles	(16 381)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 409 759
Impôts différés sur les AERG *	(7 077)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global	(84)
Solde au 30/06/2025	77 269 115

^(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B-PASSIFS:

P.1 Emprunts et obligations locatives :

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2025 à 59 066 856 DT contre 37 815 611 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

30/06/2025	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 551 119	1 086 968	2 638 087
Effets escomptés et non échus	56 428 770	0	56 428 770
Total	57 979 888	1 086 968	59 066 856

31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 502 775	1 875 136	3 377 911
Billets à ordre	8 234 608	0	8 234 608
Effets escomptés et non échus	26 203 092	0	26 203 092
Total	35 940 475	1 875 136	37 815 611

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 4 246 591 DT au 30 juin 2025 contre un solde de 3 001 962 DT au 31 décembre 2024.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2025 :

	31/12/2024	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2025
Emprunt Amen Bank					
Non-courant Non-courant	1 875 136	-	(788 168)	-	1 086 968
Courant	1 502 775	(739 824)	788 168	-	1 551 119
Billets à ordre et obligations caution	nées				
Courant	8 234 608	(22 214 405)	-	13 979 798	
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 092	(26 203 092)	-	56 428 770	56 428 770
Obligations locatives					
Non-courant	3 001 962	-	-	1 244 629	4 246 591
Total courant	35 940 474	(49 157 322)	788 168	70 408 567	57 979 888
Total Non-courant	4 877 098	-	(788 168)	1 244 629	5 333 558

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2025	31/12/2024
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	2 006 109	2 495 932
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 500 000	8,50%	631 978	881 979
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	-	TMM +1,5%	-	8 234 608
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	56 428 770	TMM +1% - TMM +1,5%	56 428 770	26 203 092
Total				59 066 856	37 815 611

^(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2025 à 554 197 DT contre 485 074 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	485 074	402 114
Coût des services rendus	29 679	25 179
Charge financière	45 458	38 274
Gain/perte actuarielle (OCI)	16 381	39 109
Remboursements	(22 395)	(19 602)
Fin de l'exercice	554 197	485 074

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2025 à $6\,574$ 415 DT contre $6\,579$ 291 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	890 214	600 019
Provisions pour autres risques et charges	5 684 201	5 979 272
Total	6 574 415	6 579 291

P.4. Actifs et passifs d'impôts

Les actifs d'impôts différés nets des passifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 489 016 DT.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2025 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	184 470	8 774	-	193 244
Provisions pour litiges	320 479	-	-	320 479
Pertes de change latentes	316 651	-	-	316 651
Instruments de couverture	504 737	-	-	504 737
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 175 869	184 516	-	1 360 385
Marge sur stocks finaux ICO	723 700	-	-	723 700
Contrats de location	201 834	-	33 650	235 484
Provisions sur les stocks et cautions	783 838	230 315	-	1 014 153
Total des actifs d'impôts différés	4 211 578	423 605	33 650	4 668 833
Gains de change latents	(1 314 521)	-	-	(1 314 521)
Produits à facturer	(37 004)	-	-	(37 004)
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(65 041)	-	-	(65 041)
Amortissements différés	(1 282 412)	-	(480 839)	(1 763 251)
Total des passifs d'impôts différés	(2 698 979)	-	(480 839)	(3 179 818)
Solde net	1 512 600	423 605	(447 189)	1 489 016

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2025
Provisions pour départ à la retraite	167 095	33 227	(7 077)	193 244
Provisions pour litiges	316 510	3 968	-	320 478
Pertes de change latentes	114 125	202 526	-	316 651
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	946 136	414 249	-	1 360 385
Marge sur stocks finaux ICO	727 548	(3 848)	-	723 700
Gains de change latents	(522 385)	(792 137)	-	(1 314 522)
Produits à facturer	(38 897)	1 893	-	(37 004)
Instruments de couverture	594 366	(89 628)	-	504 738
Amortissements différés	(1 686 692)	(76 560)	-	(1 763 251)
Provisions sur les stocks et cautions	661 244	352 910	-	1 014 153
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(65 041)	-	(65 041)
Contrats de location	153 560	81 924	-	235 484
Total	1 432 611	63 482	(7 077)	1 489 016

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2025
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	51 028 591
Taux d'impôt	36%
Impôt sur les sociétés (théorique)	18 370 293
Charge d'impôt exigible	13 951 652
Impôt différé	(63 482)
Charge d'impôt comptabilisée	13 888 171
Différence	(4 482 122)
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	1 006 624
Produits non imposables	(7 719 440)
Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes	2 230 694
Total	(4 482 122)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	4 381 709
Charge d'impôt exigible de 2025	13 951 652
Paiement d'impôts en 2025	(10 203 671)
Passif d'impôt courant au 30 Juin 2025	8 129 690

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2025 à 196 071 776 DT contre 154 841 022 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	177 570 454	144 432 264
Fournisseurs locaux	17 901 982	9 723 468
Fournisseurs, retenues de garantie	599 340	685 290
Total	196 071 776	154 841 022

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 559 837 DT contre 15 256 076 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	31/12/2024
Charges à payer	5 425 432	5 400 594
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	1 630 665	1 711 957
Congés à payer	713 465	609 703
Etat, impôts et taxes à payer	1 732 360	7 121 728
Personnel, rémunérations dues	33 160	-
Autres comptes créditeurs	113	96 208
Assurance groupe à payer	709 033	147 423
Produits constatés d'avance	148 581	156 463
Débours sur droits de douane et cartes grises	155 028	-
Dépôts et cautionnements reçus	12 000	12 000
Total	10 559 837	15 256 076

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 402 049 DT contre 1 663 970 DT au 31 décembre 2024 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 352 118 840 DT contre 348 209 795 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de véhicules neufs	289 150 953	292 603 032
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	56 588 909	45 317 717
Ventes de travaux atelier	1 754 641	1 419 580
Ventes de véhicules d'occasion	1 690 102	5 885 574
Locations de véhicules	2 934 235	2 983 892
Total	352 118 840	348 209 795

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2025 à 277 668 985 DT contre 283 246 532 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Charge personnel direct	1 136 272	2 837 909
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	42 325 460	32 828 258
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 801 295	5 757 440
Coût des véhicules neufs vendus	231 266 501	240 816 938
Travaux extérieurs	212 454	326 579
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO & PR	932 504	679 408
Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO & PR	(5 500)	-
Total	277 668 985	283 246 532

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2025 à 14 893 533 DT contre 12 953 477 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Autres frais sur ventes	2 521 606	2 201 872
Frais de déplacements	487 828	669 030
Charge de personnel	8 461 755	7 884 361
Publicité et insertions	2 309 411	1 691 091
Consommables	155 359	115 693
Location diverses	264 743	57 211
Cadeaux, réceptions et restaurations	223 000	33 421
Honoraires	233 008	78 754
Impôts et taxes	11 251	12 489
Redevances et royalties	225 574	209 555
Total	14 893 533	12 953 477

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2025 à 19 893 161 DT contre 20 033 928 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Charge de personnel	6 374 800	7 241 440
Dotation aux amortissements	4 278 818	3 697 567
Impôts et taxes	1 357 299	1 291 430
Honoraires	575 373	729 042
Energie	324 391	357 982
Frais bancaire	2 959 555	2 912 396
Entretien et réparation	706 316	741 564
Assurance	744 780	639 261
Gardiennage	338 244	506 224
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	-	460 513
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	567 161	333 883
Reprises de provisions pour risques et charges (*)	-	(1 479 970)
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(73 022)	(350 971)
Abonnement	1 312 254	2 417 283
Fournitures de bureaux	65 624	84 958
Frais de formation	106 529	195 410
Vêtements de travail	29 138	24 784
Dons et subventions	8 500	20 450
Frais de télécommunications	128 552	151 153
Autres frais administratifs	88 848	59 529
Total	19 893 161	20 033 928

^(*) Présentés en net parmi les autres produits au 30/06/2025.

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2025 à 2 215 675 DT contre 1 735 602 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Produits non récurrents	189 148	99 143
Profits sur cessions d'immobilisations	1 138 741	1 192 751
Location	76 708	36 000
Ristournes TFP	244 291	205 269
Remboursements d'assurance	519 989	154 522
Autres services	41 923	47 917
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	(960 488)	-
Reprises de provisions pour risques et charges (*)	965 364	_
Total	2 215 675	1 735 602

^(*) Présentés en net parmi les charges administratives au 30/06/2024.

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 121 262 DT contre 938 086 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	140 484
Pénalités de retard et amendes douanières	13 077	182 828
Autres pertes	108 185	612 787
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 987
Perte sur les titres de participation AFCAR	-	4 288 238
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-	(4 288 238)
Total	121 262	938 086

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 305 032 DT contre 8 679 167 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	10 076 716	8 524 270
Intérêts créditeurs	165 949	82 853
Intérêts sur prêts au personnel	61 366	72 044
Produits nets sur placements	1 001	_
Total	10 305 032	8 679 167

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 034 015 DT contre 3 622 010 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts sur comptes courants	81	20 956
Intérêts sur escomptes d'effets	686 075	2 302 385
Intérêts sur emprunts	249 701	419 706
Charges financières sur obligations locatives	314 621	143 323
Pertes/Gains sur instruments de couverture	(261 921)	697 366
Charge financière - IDR	45 458	38 274
Total	1 034 015	3 622 010

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2025	30/06/2024
Achats consommés	275 393 256	281 234 028
Salaires, traitements et avantages du personnel	15 972 827	17 988 494
Autres charges d'exploitation	13 212 705	10 629 142
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 695 085	5 882 751
Impôts, taxes et versements assimilés	1 368 550	1 303 919
Honoraires	808 381	758 586
Total	312 450 803	317 796 920

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2025, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2025, des frais d'assurance s'élevant à 1 611 968 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

<u>Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2025</u>

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2025 les montants suivants (En HT) :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	131 921	40 200
CAFE BONDIN	-	17 206
PARENIN	1 064 683	26 402
CAFE BEN YEDDER	56 902	10 149
POULINA GROUP HOLDING	-	3 659
COMAR	-	713 328
PGI HOLDING	78 309	2 543
AMEN SANTE	-	4 727
Clinique El Amen	-	259
Amen Investissement	120 308	<u>-</u>
Total	1 452 123	818 473

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2025 le loyer s'élève à 33 902 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 43 573 900 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 21 231 213 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société MLA :

La société MLA a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 1 313 611 DT HT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

■ Date: 17/04/2020

Principal: 6 000 000 dinars
Mode de paiement: 84 mois
Taux d'intérêt: TMM +2 %

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2025 à hauteur de 489 823 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 110 185 DT au 30 juin 2025.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

■ Taux d'intérêt : TMM+1,5%

■ Echéance: 90 jours

Au 30 juin 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILE S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois. L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2025 à 3 217 103 TND.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2025 à 9 603 862 TND.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2025 à 35 000 000 EUR.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30 juin se présentent comme suit :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M.Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	113 616	143 116

^(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre du premier semestre 2025, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 70 000 TND.

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2025 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 15 000 TND.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 30 juin 2025 des frais d'assurance s'élevant à 115 997 DT.

C) Société filiale STLV

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquée.

Au cours du 1er Semestre 2025, la société STLV S.A a remboursé un montant de 250 000 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 631 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 34 673 DT au 30/06/2025 dont un montant de 6 914 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 3 581 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 260 DT au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1er semestre 2025, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 557 615 DT.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2025, la société STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 031 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 286 448 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 173 450 DT au 30/06/2025 contre un solde s'élevant à 215 936 DT au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société Amen santé :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société Amen Santé un montant de 3 782 DT à titre de location de véhicules. Le solde client Amen Santé correspondant chez la société STLV S.A est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 420 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

	M. Mohamed TOUMI	
Nature de la rémunération brute	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2025 Passif au 30/06/20	
Salaire brut (*)	104 232	-

^(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

E - ENGAGAMENTS HORS BILAN AU 30/06/2025:

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 €
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 €
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 €
Car Gros	ATTIJARI BANK	5 200 000 €
Car Gros	ATB	500 000 €
Total		62 700 000 €

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 217 103
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 603 862
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	66 461
Total		14 664 092

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 362 447
Total		4 362 447

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total		15 006

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

3) Intérêts Restants à payer au 30/06/2025 :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2025 sur les crédits bancaires AMEN BANK se détaillent comme suit :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6000000	145 375	42 088	187 463
STLV	AMEN BANK	1 500 000	43 780	8 554	52 334
	Total	6 000 000	189 155	50 642	239 797

4) Cautions bancaires reçues par la filiale Car Gros :

Les cautions bancaires reçues des clients de la société Car Gros S.A.R.L s'élève au 30/06/2025 à 7 145 000 TND.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2025 ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES**Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2025, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2025, un total bilan consolidé de **618 193 653 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **331 462 189 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **37 140 122 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

DDO Tarakk	
BDO Tunisie	Expert-Partners
Khaled MNIF	Jamel MEZIOU
Partner	Partner
Tunis, le 17	septembre 2025.
Turns, to 17	septembre 2020.